

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 23 avril 2014 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 23 april 2014 te 19u00

M. le Président - M. De Voorzitter:

Je déclare ouverte la séance publique.
Ik verklaar de openbare zitting geopend.

Notre R.O.I. est d'application pour les articles qui ne sont pas en discordance par rapport à cette Nouvelle loi communale. Pour la tenue des débats, ceux qui le seraient, sont automatiquement subrogés par la Nouvelle Loi communale. Nous avons une première interpellation citoyenne.

Oui, Monsieur Van Damme, vous pouvez prendre la parole.

Dhr. Van Damme :

Heb ik het goed begrepen dat er een gewijzigde versie komt van het huishoudelijke reglement? Want ik zou wel graag de definitieve versie hebben.

M. de Voorzitter :

Inderdaad, maar ik ben niet aan het reglement geweest, ik zei dat de nieuwe wet ingegaan is sinds 12 april, en dat wil zeggen dat de artikels die in ons binnenhuis reglement voorkomen en die niet aangepast zijn aan de nieuwe wet, automatisch worden geannuleerd, en inderdaad, we gaan er samen over vergaderen om ons binnenhuis reglement opnieuw af te werken om het in orde te hebben.

Dhr. Van Damme :

We hebben een nieuwe vergadering met de fractieleiders ...

M. de Voorzitter :

Ja, ik zal alle fractieleiders oproepen, als het mogelijk is volgens de agenda's van iedereen, vóór de vakantie. Maar ik wil het na de verkiezingen doen, zodat we dit op ons gemak kunnen doen.

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Ik veronderstel dat u, j'imagine que vous allez répondre spécialement à l'interpellation et à la motion concernant le R.O.I. Je voudrais juste réagir par rapport au compte rendu de février 2014 qui nous a été envoyé, je pense, début avril...

M. le Président :

... Le compte rendu intégral ?

M. De Block :

... Oui, le compte rendu intégral. Il est écrit dans le procès-verbal que l'amendement sur le stationnement est rejeté. Effectivement, il est rejeté, mais j'aurais dit « refusé » par le Président. J'ai attendu de disposer du compte rendu pour voir comment cela a été interprété. Je m'oppose à ce compte-rendu parce que je ne suis pas convaincu que c'était effectivement le rapport véritable de ce qui a été dit. Très concrètement, je pense avoir introduit finalement un amendement par écrit sur le stationnement et la proposition de cartes de visite. Je l'ai écrit de mes propres mains en séance même et vous l'ai remis, mais ça n'a pas été notifié dans les notules. Je n'ai pas trouvé trace dans le compte-rendu de votre intervention pour dire explicitement qu'il fallait introduire les amendements avant la séance. La raison pour laquelle je ne l'ai pas introduit avant le Conseil et pour laquelle cet amendement a été rejeté n'y est pas mentionnée. Ce qui n'est pas vrai parce qu'on peut l'introduire au moment même, ce que j'avais fait. Je voudrais donc que ce changement soit fait dans le compte-rendu pour que la Tutelle puisse s'en saisir.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Nous ferons les vérifications d'usage et vous tiendrons informé par rapport à ce qui est pris dans les cassettes.

Merci. Plus de remarques ? Je propose donc qu'on passe au point 1.

1. Interpellation citoyenne relative aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles.

Burgerinterpellatie betreffende de nieuwe hinder die wordt veroorzaakt door overvliegende vliegtuigen in Brussel.

M. le Président :

Madame, je vous en prie. Vous avez la parole.

La représentante des citoyens, Madame Marie-Agnes Lenoir :

Bonsoir. C'est en tant qu'habitante de Molenbeek que j'interpelle le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les problèmes de pollution et de nuisances sonores dont souffrent les Molenbeekois aujourd'hui. Problèmes qui sont dus au survol des avions à basse altitude sur la fameuse route dite du canal. Vous n'êtes pas sans savoir que des discussions importantes sur les problèmes de survol ont lieu actuellement, discussions d'ailleurs initiées par des mouvements citoyens et apolitiques qui disent non au survol de Bruxelles. Le 6 février dernier, d'autres habitants de Bruxelles ont été réveillés par les bruits des avions et c'est alors que des citoyens d'Auderghem, Etterbeek, Woluwe, Ixelles et Watermael-Boitsfort se sont réunis pour agir à juste cause afin de contrer la dispersion des vols qui arrosent maintenant leurs Communes. Depuis le 6 février, c'est plus de 2.500 avions supplémentaires qui ont été dirigés sur la route du canal, arrosant ainsi les Communes de Laeken, Evere, Bruxelles, Anderlecht, Forest, Uccle, sans oublier bien sûr Molenbeek. Mais les problèmes de survol du canal ne datent pas d'hier. En 2010 un nouveau plan de répartition des vols à partir de l'aéroport de Zaventem a été décidé par le Gouvernement fédéral et mis en œuvre par Etienne Schouppe, alors Secrétaire d'Etat à la mobilité. Or, depuis l'application du plan Schouppe-Wathelet - puisque c'est Monsieur Wathelet qui est chargé de l'appliquer aujourd'hui -, on assiste à une concentration accrue

de vols, et pas n'importe quels vols, sur la route du canal. Je note aussi que depuis le 9 janvier dernier, la route du canal remplace la route du ring. Désormais, ce sont les Communes de la zone du canal qui ramassent la majorité des vols de nuit et des avions gros porteurs. Une situation qui ne peut plus durer ! Tout cela pour le plaisir de certains au détriment des plus nombreux ! Ce qui demeure, pour moi en tout cas, totalement absurde, c'est que, une des conditions de l'accord gouvernemental de l'époque, a toujours été de ne pas survoler les zones densément peuplées. Mais on continue, semble-t-il, de penser que Molenbeek est une zone industrielle et, donc, peu peuplée. On feint d'ignorer le nombre important de personnes qui habitent le long de la route du canal en avançant des chiffres qui sont très loin de la réalité. Tout le monde sait pertinemment bien que Molenbeek est l'une des Communes les plus densément peuplées de Bruxelles. Il convient de constater que les avions n'empruntent pas seulement le canal, mais débordent à droite et à gauche. Ils débordent largement d'un kilomètre à un kilomètre et demi de part et d'autre du canal. J'entends les habitants du côté de la Gare de l'Ouest se plaindre beaucoup du passage des avions.

Sachez que je suis heureuse d'habiter Molenbeek. Et je tiens à vous remercier tous d'être aussi actifs dans la revitalisation de nos quartiers. Mais en même temps, je m'interroge comme beaucoup sur le fait que la Région bruxelloise, la Commune, en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés, continuent à financer des projets de construction de logements, d'écoles, de crèches, dans une zone fortement survolée. Réussir Molenbeek, offrir une qualité de vie à l'ensemble de ses habitants, passe également par un environnement sain. Cela relève également d'une question de santé publique.

J'interpelle les autorités communales afin que vous, les élus, vous vous engagiez aujourd'hui à dénoncer cette situation intolérable et à essayer de la changer. D'autres Communes, je vous le rappelle, ont déjà pris des engagements forts. Les Communes d'Etterbeek, Schaerbeek, Forest, Saint-Gilles ont voté des motions relatives aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles. Je vous demande de faire entendre la voix des Molenbeekois, particulièrement de ceux et celles qui ne savent pas se faire entendre, pour que la route du canal ne soit plus la poubelle de Zaventem. Non, le canal, ce n'est pas un espace aérien et il ne peut être question d'y transférer des vols supplémentaires. Personnellement, je suis pour le retrait immédiat du plan Schouppe-Wathelet, appelez-le comme vous voulez. Je suis pour la mise en place d'un autre plan pour un avenir durable de l'aéroport de Zaventem et cela, en concertation étroite avec les 19 Communes bruxelloises concernées. En attendant, j'invite le Conseil communal à notamment demander au Gouvernement fédéral d'éviter au maximum les survols des zones densément peuplées, ce qui est actuellement le cas pour Molenbeek, et de mettre fin aux vols de nuit sur Bruxelles entre 23 heures et 7 heures du matin, tout en tenant compte également de l'implémentation de cette fameuse nuit européenne et des conséquences que cela peut encore avoir sur la route du canal.

Merci à tous pour votre attention.

M. le Président :

Merci Madame.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Monsieur le Président, je suis à la fois heureux et triste aujourd'hui. Heureux, parce que, finalement, des riverains ont pris l'initiative de nous interpeller tous. Et triste de constater qu'on est devant une situation si déplorable. Madame l'a expliqué mieux que je ne pourrai le faire, et on se doit de saluer cette initiative pour dénoncer cette situation problématique pour toute la Commune. C'est pour ça d'ailleurs que le sp.a a introduit une motion que j'aimerais bien traiter avec vous, après l'interpellation citoyenne, pour dénoncer ces mêmes problèmes et, surtout, interpeller les Gouvernements fédéral et régional pour pouvoir faire quelque chose.

Ik denk dat deze regeling belangrijk is, zoals mevrouw het reeds gezegd heeft. Het is een regeling die sinds 2010 is goedgekeurd en sinds 2012 wordt uitgevoerd. Sinds 2012 hebben we hier in Molenbeek extra vluchten 's nachts, overdag, en vooral ook veel vluchten van vrachtverkeer naast de vluchten van personenverkeer. Het is dus geen nieuw probleem voor Molenbeek. Het is een nieuw probleem voor een groot stuk van Brussel, het is eigenlijk al een oud probleem voor Molenbeek. Als socialist stuit me dat tegen de borst, ik denk dat het hier vooral gaat over een sociaal probleem, men heeft er namelijk voor gekozen, vrees ik, om vluchten te sturen daar waar heel weinig mensen het initiatief konden nemen, of wisten te nemen om zich te verzetten tegen deze maatregel. Dus ik denk dat het hier gaat om een situatie waarbij men heel doelbewust, bijna pervers, gekozen heeft voor wijken die in het algemeen minder mondig zijn, niet goed georganiseerd zijn, minder actiegericht zijn. Molenbeek, maar ook Anderlecht of Laken zijn daar bij uitstek het geval. Het zijn de dichtstbevolkte gebieden van Brussel, van België, en de regering heeft beslist om de vluchten naar daar te sturen, dit is gewoon onaanvaardbaar. Ik zou willen eindigen, mevrouw heeft het al gezegd, c'est Monsieur Schouppe qui, en 2010, défendait ce plan en disant qu'il allait faire diriger les avions sur la route du canal parce que ce serait une zone très peu densément peuplée, - c'est ce qu'il a littéralement déclaré. Je suis tombé de ma chaise en entendant cela ! J'ai d'ailleurs été l'un des rares politiciens à avoir émis un communiqué - c'était en 2010 - dénonçant cela comme inacceptable. Je constate aujourd'hui qu'il y a un tollé général et je m'en réjouis; mais j'espère vraiment que, nous tous, allons envoyer un message clair aux autres niveaux de pouvoir pour dire, en tant que Molenbeekois, que nous trouvons cette situation inacceptable et invivable.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je rappellerai quand même qu'en 2010, au sein même de ce Conseil communal, Madame Turine, qui était à l'époque Conseillère communale, a interpellé le Collège par rapport au survol de Bruxelles et du canal. Ecolo est clairement défavorable à ce plan de survol. La Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck l'a largement fait savoir. Il entraîne des conséquences fâcheuses pour les Bruxellois. Il n'est pas normal que des quartiers densément peuplés soient effectivement survolés. Il nous semble donc urgent de suspendre ce plan et de mettre en place des mesures qui soient structurelles et qui soient, surtout, concertées avec le Fédéral, avec les Régions, avec les Communes et avec les

citoyens qui ont largement fait entendre leur voix par des actions commune telle que celle que vous menez aujourd'hui au travers de pétitions qui sont largement signées par les citoyens. En attendant la mise en œuvre de véritables mesures structurelles, il faudrait dès à présent suspendre ce plan, interdire les vols de nuit jusqu'à 7 heures du matin, faire de *Bruxelles-National* un aéroport d'affaires et non un aéroport « *low cost* », créer un institut indépendant qui serait chargé de calculer les nuisances sonores.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je remercie les personnes qui ont déposé cette interpellation citoyenne. Du côté politique, il y a déjà eu des réactions à différents niveaux de pouvoir. Au niveau local, vous avez cité une série de communes qui ont déjà adopté des motions - je rappelle aussi qu'Auderghem l'a fait - Je ne vais pas rappeler tout ce que Didier Gosuin a fait quand il était ministre de l'Environnement; ce n'est pas le but aujourd'hui. Par contre, nous avons déposé une motion avec le sp.a mais l'intérêt est de sortir ici du débat pour savoir qui a fait plus ou moins. Il y a vraiment une réaction de tous les membres du Conseil et je suis ravi qu'on puisse déjà avoir ce débat dans notre commune. Nous aurons par la suite un débat sur les motions qui ont été déposées - et je suis sûr qu'il y aura unanimité par rapport aux engagements pris par la commune. C'est clair qu'il faut revoir ce plan, l'objectiver - je ne vais pas rappeler tout ce qu'on a déposé au Parlement etc., mais il y a des lignes directrices auxquelles il ne faut pas toucher. Je pense que les Bruxellois et les Molenbeekoïses ont besoin d'avoir un cadre de vie qui soit garanti et ça passe par une réaction de notre commune. Et je pense qu'elle aura lieu aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je ne vais pas épiloguer. Le groupe MR s'associe aussi à la démarche des citoyens. Les groupes de la majorité MR, Cdh et Ecolo ont aussi déposé une motion qui va dans le sens de ce que vous demandez, c'est-à-dire que ce plan soit revu parce que, effectivement, en l'état, il n'est pas acceptable. Et je pense que, sur ce sujet-là, il y aura unanimité.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je commencerai d'abord par remercier les représentants des habitants. Je m'excuse pour mon retard, mais je pense que vous avez dressé un tableau tout à fait pertinent de la situation; je ne vais donc pas tout répéter. Par contre, je me refuse, en ces moments pré-électoraux, de faire preuve d'une quelconque démagogie et donner l'impression qu'on pourra trouver des solutions à long terme en claquant des doigts. Je pense que tous les conseillers communaux ici - en tout cas presque tous - sont concernés par les différents niveaux de pouvoir et je pense que nous avons tous la même préoccupation à ce sujet : essayer de porter la voix des Molenbeekois ici au Conseil communal. Et si je peux compléter tout ce que vous avez dit, c'est que nous avons deux choses à faire. Notre responsabilité est de nous comporter comme des représentants de Molenbeek-Saint-Jean - en oubliant nos appartenances politiques - et de nous mettre ensemble pour adopter une seule et même motion - parce que je vois qu'il y a plusieurs motions à l'ordre du jour et qu'on ne va pas faire une bataille des motions - qui, approuvée à l'unanimité, aura un impact beaucoup plus fort, là où en tout cas on aimerait avec les citoyens se faire entendre. Je suis arrivé en retard et je ne sais pas, Monsieur le Président, si vous avez décidé de commencer le débat juste après l'interpellation citoyenne ou non ...

M. le Président :

Nous n'avons rien décidé.

M. Ikazban :

...Pardon, je pensais que vous aviez décidé, la possibilité existe...Je pense que dans toutes les motions, il y a des éléments importants qui rappellent tout ce que vous venez de décrire. Mais, encore une fois, il n'y a pas lieu de faire la publicité de qui que ce soit ou d'essayer de tirer la couverture à soi; on doit se comporter comme des représentants de cette municipalité et de ses habitants, quelles que soient nos appartenances politiques. Essayons un peu de grandir lors de ce débat et de sortir avec une motion approuvée à l'unanimité, ce serait vraiment un bon signal pour les habitants et aussi pour les personnes qui seraient amenées à un moment donné à prendre des décisions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Dans ce débat, il n'y a pas un bon plan, en ce sens que les citoyens sont touchés par les avions qui volent au-dessus de leurs têtes et que la question qu'on devrait se poser est de se demander ce qui empêcherait de se débarrasser d'une série de vols qui, à mon avis, ne nous sont imposés que par un système économique qui fonctionne just in time, qui nous dicte des vols de nuit qui sont évitables et qui peuvent globalement être transférés vers le rail ou, en partie, vers les bateaux. Je pense qu'en tant que société, nous devons vraiment nous poser la question de savoir à quel point nous devons sacrifier la santé et les nuits des gens pour l'économie et le profit des entreprises. De toute façon, pour avoir une solution à long

terme, force est de constater qu'une gestion rationnelle entre aéroports en Belgique est presque impossible à cause de la régionalisation et de la concurrence entre les différents aéroports. Il y en a qui sont situés dans des zones beaucoup moins peuplées et tant que joue cette concurrence, ils vont se battre et pour le « *low cost* », pour les touristes et pour les cargos. Donc, une gestion un peu rationnelle qui divise les tâches en fonction des besoins devient quasi impossible si on n'ose pas remettre en question le fait que ces aéroports soient gérés comme des entreprises privées. Ceci dit, je demande à la commune de me dire s'il y a une analyse des effets sur la santé des habitants des vols supplémentaires, aussi bien la nuit qu'en termes de pollution en général. En fait, un pilote m'a interpellé lors de la journée marquée par un pic de pollution, où il y a eu l'alerte au smog. Ainsi, on a demandé aux automobilistes d'éviter Bruxelles. Par contre, si vous l'avez bien remarqué, les vols d'avions, eux, ont bien continué ! Or, les vols polluent et j'aimerais bien que dans les motions qu'on va voter tantôt, on fasse mention non seulement de l'analyse quant au bruit, mais aussi de la pollution, et donc des effets sur la santé. Par exemple, le bas de Molenbeek est déjà fortement touché par les poussières fines dégagées, pas seulement par les voitures. Donc pour pouvoir réduire les normes de bruit et rendre possible ce que les habitants demandent, à savoir éviter les vols de nuit, il faudra effectivement faire en sorte que l'économie fonctionne selon les besoins des personnes et qu'elle en tienne compte, quitte à ce que cela veuille dire moins de profits.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Le mouvement Islam soutient cette demande des habitants de cette commune. Ces nuisances nous concernent tous en tant qu'habitants, à cause du couloir aérien survolant le canal, mais aussi tous les habitants des communes limitrophes de Bruxelles-National. Il faut éviter évidemment dans ce genre de problème les attitudes égoïstes qui consistent à penser que nous sommes les seuls à supporter ces nuisances; c'est le cas aussi de tous les habitants des communes limitrophes de l'aéroport. Le problème est la proximité de l'aéroport de notre ville. Une proposition - qui reste dans l'absolu la meilleure option - avait été faite de l'éloigner, mais elle n'a pas été prise au sérieux. C'est dû peut-être au fait que l'aéroport est situé en région flamande et que le dialogue interrégional étant déséquilibré au profit de la région flamande, cette proposition n'avait pas été retenue. Notre commune et son Collège sont les représentants des habitants dont elle doit se préoccuper. Elle doit être le porte-voix de ses citoyens, mais je crains que sa voix se perde dans les couloirs des administrations, d'autant plus que la complexité de nos institutions rend difficile la résolution de ce type de problème, parce que les intérêts des uns et des autres sont en conflit. De ce fait, les habitants de la région flamande parlent d'une voix différente de celle des habitants de notre commune. Je pense fermement - et ce n'est pas utopique - qu'il faudrait un jour gommer cette frontière linguistique de laquelle découlent toutes ces aberrations institutionnelles qui ont conduit à opposer les intérêts des habitants de notre pays. En tout cas, dans la situation actuelle, je ne peux qu'encourager notre commune à entamer un dialogue constructif avec toutes les communes concernées par ces nuisances, et de coordonner et amplifier la voix de nos citoyens auprès des autorités compétentes, en l'occurrence le Fédéral, pour trouver des solutions équilibrées qui satisfassent tous les habitants des communes concernées par ces nuisances. Il faudra certainement plaider pour éliminer ces vols de nuit de l'agglomération de Bruxelles et, pourquoi pas, faire pression sur les constructeurs pour qu'ils construisent des

moteurs moins bruyants et -puisqu'on est dans l'imagination -, les pousser à développer des moteurs à décollage vertical. En tout cas, la meilleure solution est d'éloigner cet aéroport de notre agglomération. J'ose espérer - et je soutiendrai évidemment les motions qui vont dans ce sens - qu'elles témoignent d'une sensibilité particulière aux intérêts de nos citoyens.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

D'abord je tiens, comme tous les chefs de groupe qui se sont exprimés avant moi, à remercier les citoyens molenbeekoïses mais également ceux des autres communes, parce que c'est une question qui touche tous les Bruxellois. Et comme je l'ai entendu, il n'y a pas de véritable bonne solution. Il faut néanmoins constater que ce plan - peu importe son appellation - suscite une véritable contestation au niveau bruxellois, et ça, il faut l'entendre. Et c'est notre devoir aussi en tant que mandataires locaux de relayer ça auprès des autorités et de dire simplement : oui, en tant que Molenbeekoïses, nous le faisons, mais nous nous inscrivons aussi en tant que Bruxellois et il faut trouver une solution qui pourrait contenter un maximum de personnes. Alors, il faut renégocier tout ça, c'est clair; et nous allons soutenir les motions, ou la motion qui va dans ce sens-là. Aujourd'hui, la véritable question pertinente - je l'ai entendue aussi - est de savoir à quel point nous sommes capables de sacrifier la sécurité des Bruxellois, leur santé, leur qualité de vie pour des raisons purement économiques. C'est une véritable question et en tant que démocrates, en tant qu'humanistes d'abord, on doit se dire que là, est la question fondamentale. Et c'est là qu'il faut pousser la réflexion au plus haut niveau de pouvoir de notre système politique.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Madame d'avoir été la porte-parole de cette interpellation citoyenne pour notre commune, interpellation citoyenne qui a été développée dans toutes ou la plupart des communes bruxelloises puisqu'en effet elles sont, pour la plupart, concernées comme le sont la Région et le Fédéral. Donc, il faut qu'il y ait nécessairement une concertation - vous en avez parlé - entre les 19 communes de Bruxelles et aussi entre le Régional et le Fédéral. Il y a des motions qui sont déposées. Elles seront examinées après les points de l'ordre du jour portés par le Collège pour le Conseil communal. Nous les examinerons ensuite et, bien sûr, celles qui concernent le survol de Bruxelles. Vous avez pu comprendre qu'il y a un large consensus au sein de cette assemblée pour soutenir des motions qui vont dans le sens des propositions que vous avez faites. Donc, vous avez entendu les différents chefs de groupe, et nous les examinerons pour être assurés que les membres du Conseil communal sont tout à fait sensibilisés, concernés par la question et qu'ils la porteront au niveau régional et fédéral.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Madame Lenoir, vous avez la parole.

La représentante des habitants, Madame Marie-Agnes Lenoir :

Je vous remercie et je vous souhaite un excellent débat.

M. le Président :

Merci. Bonne soirée pour vous également.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Je suggère de l'avancer, comme nous l'avons proposé pour la motion sur les garderies, parce que les gens sont venus pour ça. C'est un peu absurde de recommencer le débat, d'ici trois heures, et de faire attendre les gens. Je trouve que c'est une question de politesse et d'efficacité des travaux, au lieu de recommencer un débat une deuxième fois.

M. le Président :

Monsieur Van Damme, nous n'avons pas, si vous vous souvenez, avancé la motion à l'entame du conseil communal. Il y a un conseil communal spécial qui a été convoqué pour cela à la demande d'un tiers des membres, un conseil communal extraordinaire sur les garderies. C'est donc comme ça que ça a été fait. Sinon, il avait été proposé, comme pour les motions qui ont été déposées, qu'elles soient traitées après que nous ayons traité les points normaux du conseil. Et je propose que nous fassions la même chose, de telle façon que nous gardions la même ligne par rapport à tous les conseillers quand ils déposent une motion, ce que je trouve tout à fait normal. Voilà, si ça ne vous dérange pas...

Oui, je vous donne la parole mais j'attendais que votre micro soit allumé.

M. Van Damme :

Oui, je voudrais bien voter sur le changement de l'ordre du jour. Donc je propose de traiter les deux motions ensemble, tout de suite.

M. le Président :

D'accord. Qui est pour la modification de l'ordre du jour ? Qui est contre ? Abstention?

Le Conseil rejette la demande de Monsieur Van Damme.

38 votants : 24 votes négatifs, 11 votes positifs, 3 abstentions.

De raad verwerpt de vraag van Mijnheer Van Damme.

38 stemmers : 24 negatieve stemmen, 11 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

Monsieur le Secrétaire me confirme le résultat du vote. OK, c'est clair, merci. Donc la discussion de la motion se fera au moment où c'est prévu dans l'ordre du jour. Merci.

M. le président :

Nous passons à la deuxième interpellation citoyenne concernant les travaux de rénovation de la place de la Duchesse de Brabant.

27. Interpellation citoyenne relative à l'influence des travaux et de la rénovation de la place de la Duchesse de Brabant sur l'activité commerciale.

Burgerinterpellatie betreffende de invloed van de werken en de herinrichting van de Hertogin van Brabantplaats op de commerciële activiteit.

M. le Président :

Vous pouvez constater que cette motion porte le numéro 27 au niveau de l'ordre du jour. Mais comme c'est une interpellation citoyenne, nous la faisons passer avant, comme c'est prévu dans la Nouvelle loi communale et dans le règlement d'ordre intérieur également.

C'est la 27. Et comme nous avons eu un précédent où nous avons eu des problèmes quand l'ordre du jour a été modifié parce que nous avons introduit des nouveaux points, nous n'avons plus voulu changer cet ordre.

Vous avez la parole, Monsieur Bacart.

Le représentant des habitants, Monsieur Bakar :

Bonsoir Madame la Bourgmestre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil et les habitants. C'est avec plaisir que je peux parler au nom de tous les commerçants de la place de la Duchesse. Vu toutes les réflexions qu'il y a eu, je me suis basé pour faire mon analyse plutôt au niveau des commerçants, sur l'impact des travaux sur la place de la Duchesse depuis quasi un an sur leurs activités financières. En fait, j'ai simplement essayé de leur demander de comparer le premier trimestre 2013 au premier trimestre 2014. Et je vais plutôt parler chiffres; je vous donnerai tous les résultats de l'enquête pour laquelle ils ont signé de façon que ce soit tout à fait correct. La première question était de demander s'il y a eu une influence positive, négative ou neutre. 80 % des commerçants ont estimé que ça a eu une influence négative, 20 % ont répondu « neutre ». Une question portait sur l'influence négative des travaux place de la Duchesse : *à combien estimez-vous le pourcentage des pertes ?* La moyenne est de 40 %.

La question suivante était : *croyez-vous que la situation va s'aggraver ?* 90 % le croient. Cette situation a-t-elle fait perdre des emplois place de la Duchesse ? La réponse est de 7 personnes, actuellement. *Risque-t-elle d'aboutir à la fermeture de vos commerces ?* 50 % des commerçants estiment que si ça continue, ils vont devoir fermer leurs commerces. A la question : « *à votre avis, les causes des pertes de votre chiffres d'affaires sont dues à la durée des travaux* », 60 % des gens disent au manque de parkings, plus de 90 % des réponses. Pour la déviation de la circulation, 50 % disent oui. Nous avons demandé l'avis de leurs clients. 50 % se disent insatisfaits des travaux, 20 % se disent satisfaits, 20 % sont neutres et 10 % n'ont pas d'avis. Au total, la réponse en moyenne des clients insatisfaits est de l'ordre de 50 %. Pourquoi sont-ils insatisfaits ? Est-ce à cause du parking ? 90 % répondent oui à cette question. Est-ce à cause du changement de circulation ? 85 % disent oui et 20 % disent que c'est à cause de l'arrivée des parcmètres.

La question 5 était : *quelle suggestion avez-vous pour améliorer la situation ?* A la question « *faut-il augmenter les parkings ?* », la réponse est de 100 %. Faut-il améliorer la circulation ? Pour qui connaît la place de la Duchesse, maintenant, entre la rue de

Birmingham et la rue Vanderstraeten, vous mettez un kilomètre au lieu de 100 mètres ! C'est très bien au niveau pollution et circulation... Donc 100 % sont d'accord pour dire qu'il faut améliorer la circulation. A la question « *faut-il améliorer la sécurité ?* », 100 % aussi sont d'accord.

A la question « *faut-il un parking payant sur la place afin d'éviter le stationnement des voitures d'occasion qui ont pollué le monde?* », 100 % répondent oui. *Faut-il créer devant les commerces des zones de stationnement rouge ?* A cette question, 70 % estiment que ça serait utile.

Alors, j'en arrive à des choses positives. *Faut-il recréer, le weekend, samedi ou dimanche, des activités dirigées par notre association, du genre brocante, marché aux fleurs, fête annuelle, journée sans voitures ?* 90 % disent oui. Et 100 % se disent d'accord pour améliorer la propreté.

J'en termine avec les choses suivantes : les travaux ont un impact négatif, avec une perte moyenne de 40 % du chiffre d'affaires des commerçants. 90 % des commerçants estiment que cela s'aggrave, 50 % d'entre eux pensent fermer leurs commerces. Pour eux, à 90 % la cause principale est le manque de parkings. Leurs clients sont à plus de 50 % insatisfaits des travaux pour cause de parking de circulation.

Les suggestions sont simples : pour 100% augmenter le parking, améliorer la circulation, améliorer la sécurité, la propreté et créer des parkings payants place de la Duchesse.

Donc, chose intéressante, nos habitants ne sont pas contre les parkings payants - ce ne sont donc pas des poujadistes qui refuseraient de payer. Mais on voudrait pouvoir encore se garer place de la Duchesse, du moins dans le bas de la place, c'est-à-dire du côté canal, parce que cette partie-là est, vous pouvez aller voir, moche à crever. Autant la partie du côté haut vers l'école 5 est une réussite, autant en bas, on se demande vraiment ce qu'on a voulu faire.

90 % de gens sont pour une vie de quartier et je peux vous affirmer que, y habitant et y travaillant, les brocantes - même si ce n'était pas toujours bien organisé - constituent un moyen de contact aussi entre les gens.

Je terminerai en disant qu'il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas. Nous, habitants et commerçants de la place de la Duchesse, n'avons pas vu venir le fait qu'on allait rester sans places de parking. Nous avons cru simplement, naïvement, voire bêtement, qu'on allait un petit peu rénover, mais personne ne nous avait raconté cela. Et puis nous nous sommes rendu compte l'an passé, lors d'une réunion, de la catastrophe qui est maintenant prouvée.

Je pense que si les habitants sont aussi des gens qui peuvent se tromper, les autorités peuvent aussi dire que si on ne va pas refaire l'histoire de la place, il y a une partie d'échecs dans cette place de la Duchesse, une partie où on pourrait quand même essayer de penser à un certain parking, à une certaine circulation, et cela - eh bien , oui, comme je l'ai dit, il n'y a que les imbéciles qui ne se trompent pas, pourquoi pas vous ? Vous êtes comme nous. Voilà, c'est un peu comme ça que je voulais terminer.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Bacart.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban ;

Merci Monsieur le Président.

J'ai même envie de dire Monsieur Bacart, vous avez même été comme eux, comme nous. D'abord je voudrais remercier Monsieur Bacart pour son interpellation, pleine de bon sens et très mesurée, comme on le connaît. Il est vrai que par rapport aux travaux de la place de la Duchesse, j'ai eu l'occasion de discuter avec beaucoup de commerçants, et comme vous l'avez dit, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Et c'est tout à l'honneur d'un Collège, d'une commune ou de représentants de reconnaître que là, on a peut-être commis tous ensemble une erreur ou fait une mauvaise interprétation et qu'il y a lieu à ce moment-là de rectifier le tir, car je le redis, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Par rapport à la situation de la place de la Duchesse, pour avoir discuté avec beaucoup de commerçants - et je n'habite pas loin -, vos chiffres non seulement sont vrais, mais sont tout à fait accablants. On a l'impression que l'endroit est coupé en deux, j'ai même entendu des habitants et des commerçants se demander si on n'a pas bombardé une partie de la place ; la situation est, il est vrai, catastrophique par rapport au reste, du côté de la rue de la Princesse.

Il y a en fait deux débats en lien avec d'abord les travaux : on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs; et chaque fois que des travaux ont lieu, il y a toujours du mécontentement qu'on peut comprendre aisément de la part des habitants, à cause des désagréments, et c'est logique. Evidemment, on attend la fin des travaux, on oublie très vite et ça se passe beaucoup mieux. Ici, on peut constater qu'il y a, disons, beaucoup d'anomalies et peut-être que toutes les difficultés d'aujourd'hui n'ont pas été mesurées à leur juste hauteur. Je pense que le Collège va essayer de rectifier le tir et nous faire des propositions, même s'il y a comme intervenants la Région, la Commune, etc.

Comme pour les débats précédents, j'aimerais bien qu'on sorte du débat bac à sable, du débat politicien. Ce que les gens demandent pour cette place, c'est qu'on trouve des solutions à leurs problèmes. Qu'on soit de n'importe quel parti politique, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, de l'ancienne majorité ou opposition - que sais-je -, ce que les gens veulent, c'est des solutions à leurs problèmes. En demandant aux habitants et commerçants s'ils ont formulé leurs remarques aux autorités, j'ai appris aussi qu'il y a eu beaucoup de réunions et que la participation dans cette partie de la commune est bien réelle. Et je vous avoue - c'est une petite parenthèse que je vais fermer très vite - que ce qui m'a dérangé, c'est que j'ai eu des témoignages de personnes qui ont été voir les autorités communales, l'un ou l'autre responsable...

M. le Président :

Je vais vous demander de conclure.

M. Ikazban :

... et ils ont l'impression, de par les réponses qu'elles ont eues, qu'on renvoie la patate chaude à d'autres.

M. le Président :

Vous avez largement dépassé le temps. Il y a Monsieur Lakhloufi qui s'impatiente.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

C'est un débat extrêmement intéressant et symptomatique. Je fais une intervention où j'évite la démagogie justement...

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

... Il y a le problème des travaux, de manière générale, puis les aménagements ...

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, je n'ai pas demandé de couper. Bon, ils l'ont fait...

(Rires-Gelach)

M. le Président :

Vous aviez largement débordé...

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai qu'un mot à dire : concertation, concertation, concertation, dans le cas de ces travaux et dans bien d'autres exemples. Je connais très bien la place de la Duchesse, j'y suis quasiment tous les jours et j'anime même une page Facebook qui s'appelle le « Comité de quartier du petit Manchester » et une cinquantaine d'habitants en sont membres. Et je peux vous dire que depuis le début, ces travaux ont fait l'objet de débats, de mécontentements et de plaintes incessantes.

Je peux vous rejoindre sur ce que vous avez dit, Monsieur. Mais il faut remonter aux causes et ne pas seulement s'attarder sur le constat. Les causes, pour moi, c'est le manque de concertation. On entame des travaux, on entame des concertations minimales juste pour dire que la population a été concertée et consigner cela dans un dossier. Moi, j'ai très peu d'échos quant aux personnes concertées notamment parmi les commerçants. Ils n'étaient pas au courant, ou très peu, du type de travaux qu'on allait faire ni, de leur durée. Je ne sais pas si dans le cahier des charges, on fait référence à un calcul quant à l'impact économique de cette initiative de transformation d'une place qui venait de reprendre une certaine activité, avec des commerçants qui revenaient; et on a tué tout ça en l'espace de quelques mois. Et ce quartier est à reconstruire, à repenser.

Quant à la question de la circulation, on a répondu à un problème en en créant d'autres. On dit que le problème est dû au trafic de transit qui vient du ring pour rejoindre la petite ceinture et on sacrifie pour cela les commerçants de la chaussée de Ninove et les

riverains qui doivent faire aux heures de pointe des détours de plusieurs minutes. Le parking ? Complètement disparu de cette place, ce qui fait qu'on brûle du carburant et qu'on passe des heures avant de pouvoir trouver une place; et je comprends que les gens n'aient pas envie de passer par là pour faire leurs courses. Et si ça continue et qu'on ne pense pas à résoudre les problèmes qu'on a créés, notamment le problème de parking, le quartier risque d'être détruit.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Madame Tahar, je suis désolé, ce ne sont que les chefs de groupe qui interviennent sur les interpellations citoyennes.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Bacart :

... J'ai promis aux commerçants que vous ne vous en servirez pas comme contre-arme...

M. le Président :

Monsieur Bacart, on vous redonnera la parole tout de suite. Laissons terminer les chefs de groupe, s'il vous plaît.

Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je pense que ces chiffres et cette enquête seront très utiles à notre Echevin des Travaux publics mais également au niveau régional. On l'a dit, la concertation est importante. En matière de mobilité, il y en aura encore dans un dossier qui va toucher, je pense, aussi la place de la Duchesse que tout le monde connaît, un dossier un peu éloigné mais qui concerne les lignes de tram De Lijn, les *sneltrams* qui pourraient passer par la place de la Duchesse. Donc, je pense qu'on devrait être très attentifs à l'impact que ça aurait sur ce quartier, quartier dans lequel il faut absolument maintenir une activité commerciale. Il faut donc être à l'écoute de ses habitants et de ses commerçants.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je vais être un peu différent des autres intervenants, dans le sens où j'habite aussi moi-même le quartier. Donc je vais parler en tant qu'habitant...

M. l'Echevin El Khannouss :

Attention à ce que tu vas dire...

M. Van Damme :

... Je n'habite pas sur la place, je ne peux pas témoigner dans ce sens-là. Mais en tant qu'habitant, je constate que, depuis qu'il n'y a plus de voitures sur la place, il y a beaucoup plus de quiétude et d'animations avec des jeux d'enfants, des gens qui traînent ou qui discutent..., ce qu'on n'avait jamais vu auparavant. Je trouve que, globalement, l'atmosphère sur la place est améliorée et je trouve le résultat assez positif. Par contre, je vous donne raison sur trois points.

Premièrement, en effet, il faut vite introduire le parking payant, et la zone rouge dans les quartiers commerçants est absolument nécessaire, parce que ça crée une rotation pour pouvoir accueillir les clients; et ça résout d'ailleurs en grande partie le manque de stationnement ressenti. A partir du moment où il y a une rotation dans des zones rouges de stationnement, il y a en même temps des places qui se libèrent et qui sont moins nécessaires qu'avant.

Deuxièmement, je suis d'accord avec vous sur la durée des travaux. C'est incroyable, ça fait quasi deux ans que ça dure, et à chaque fois qu'on croit que c'est fini, à chaque fois ça recommence ; d'ailleurs je crois que ce n'est toujours pas fini - je connais un peu l'historique du plan...

Troisièmement, sur le plan circulation, il y a aussi des points bizarres, comme le trafic rue de la Princesse, parce que ça donne un trafic de passage sur la place alors qu'on voulait justement centrer tout le trafic sur la chaussée de Ninove.

Donc, globalement, je comprends le mécontentement des commerçants, mais je déplore que vous n'ayez pas fait d'enquête auprès des habitants, car, moi, en tant qu'habitant, je vis cela différemment et je crois qu'il y a moyen de trouver une solution qui satisfasse tout le monde. Qu'on garde, d'une part, la place comme une place libre sans stationnement et que, d'autre part, on augmente la rotation des véhicules garés le long de la chaussée, ce qui donc garantirait l'accès aux commerces de personnes qui viennent en voiture.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Op het hertogin van Brabantplein zie ik drie belangrijke problemen, er is eerst en vooral een probleem van parking, er is een probleem van bereikbaarheid, en er is een probleem van veiligheid.

Je vois donc trois problèmes sur la place de la Duchesse de Brabant. D'abord, il y a le problème du parking. Je n'ai pas bien compris non plus l'objet, ni le point positif du réaménagement tel qu'il se présente maintenant. Deuxième point, je constate que vous n'avez pas été informés à ce sujet. D'ailleurs j'avais posé une question ici sur la durée des travaux il y a quelques mois, on ne savait pas me répondre exactement, vu qu'il y avait la STIB qui ne voulait pas bouger, un problème de sécurité dans les petites rues qui aboutissent sur la place de la Duchesse...

Parfois j'ai l'impression, à les entendre, que tous les membres de ce Conseil habitent place de la Duchesse ! Moi j'habite tous près, à cinquante mètres plus bas, j'y passe tous les jours, je fréquente aussi les commerçants du quartier. Outre le problème du parking, je trouve qu'il n'y a pas d'amélioration en matière de sécurité sur la place et alentours. Contrairement à ce que disent certains collègues, comme j'y passe très souvent, je n'ai pas vu beaucoup d'enfants jouer sur cette place qui n'est d'ailleurs pas appropriée à cette fin ! Donc, je comprends très bien vos remarques.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je salue vraiment cette interpellation et l'investigation que vous avez menée qui est très intéressante. Monsieur Vossaert a souligné, à juste titre, l'intérêt qu'elle a pour l'Echevin de la Mobilité. Je pense qu'elle a également un intérêt pour l'Echevin de l'Economie, car la place de la Duchesse est un des poumons économiques de la commune et il est important de préserver l'activité économique, l'emploi au sein de ce quartier. J'espère que l'Echevin de l'Economie répondra aussi à vos questions par rapport à la revitalisation de ce quartier, à la promotion d'événements qui puissent permettre aux habitants de réinvestir le quartier.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

D'abord, une petite précision pour rassurer Monsieur Berckmans : je n'habite pas près de la place de la Duchesse, j'habite plutôt à l'autre bout de Molenbeek. Je pense effectivement que ce principe des interpellations citoyennes est vraiment très bon. Vous avez fait une interpellation fouillée, qui apporte beaucoup et qui, comme d'autres l'ont dit, était, par ailleurs, malgré les inquiétudes qu'elle pouvait susciter, très mesurée. Je pense effectivement que pour le groupe MR en particulier, par rapport aussi bien au bien-être des habitants qu'à la santé des commerces, c'est quelque chose de très important. S'il y a une première leçon à tirer c'est, je pense, que par le passé, dans ce genre de grands travaux, pas assez - et pas assez clairement - de concertation n'a été menée. C'est quelque chose à quoi la majorité actuelle fera très attention pour tirer des leçons pour l'avenir. Sur ces travaux-là qui effectivement durent plus longtemps que prévu, je pense qu'une évaluation était déjà prévue, à mon avis peut-être sur base de ce que vous êtes en train d'expliquer. Il serait bon de commencer en effet la réflexion sur cette évaluation sans forcément attendre la fin des travaux.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais être bref. J'entends des propos contradictoires. D'un côté, on dit qu'il y a eu concertation et information, de l'autre côté, il semble que l'information ne soit pas passée; en tout cas les gens n'ont pas compris la finalité des travaux. Je voudrais juste savoir le bilan que vous en tirez ? Etait-ce suffisant ou pas ? Qu'est-ce qui a été fait ou pas ? J'ai les mêmes échos aussi sur certains grands travaux au niveau de la place Communale où les riverains ne savent pas toujours très bien comment ça va aboutir; c'est donc quelque chose auquel il faut vraiment faire attention.

Deuxièmement, c'est vrai que ce n'est pas la première fois qu'on discute sur les travaux de la place de la Duchesse. Si j'ai bien compris les délibérations du Collège, il y a eu certains couacs et je voudrais donc savoir à quoi peuvent s'attendre exactement les riverains et les commerçants quant aux délais principalement.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je tiens tout d'abord à rassurer les signataires sur le fait que le Collège est tout particulièrement attentif à l'impact des travaux sur la vie des riverains, qu'ils soient habitants ou commerçants. Tout changement suscite des interrogations et des craintes bien légitimes. La demande d'amélioration de la place de la Duchesse est articulée autour des réunions du Contrat de Quartier. Rappelons quand même qu'un Contrat de Quartier, c'est quelque chose de bien défini, avec des lignes motrices, une recherche auprès des habitants et commerçants dont l'avis est demandé. Au cours de cette période, de nombreuses réunions d'information et de concertation étaient organisées, les habitants étaient invités à exprimer leurs souhaits. Ceci dit, on a bien compris que le problème, c'est la longueur du chantier, une durée de deux ans, c'est quand même beaucoup trop long, et ça, on en est bien conscients. Effectivement, même s'il y a eu des concertations des années auparavant, les gens oublient et ne se rendent plus compte de l'évolution. Le gros problème donc c'est la longueur du chantier.

Un environnement sécurisé où il y a de la place pour les enfants, un espace public, des espaces verts et de la convivialité : le nouvel aménagement a été réalisé sur base d'une étude réalisée par un bureau indépendant tenant compte des souhaits des habitants qui ont, entre autres, travaillé sur le stationnement, le comptage des voitures, l'examen des informations obtenues. Il est vrai que d'après les notes que j'ai obtenues, le parking sur cette place était squatté à 80 % par des personnes pour toute la journée, si bien que pour les riverains et commerçants, cela n'avait aucun sens. Au mois de février 2014, les habitants ont eu à nouveau l'occasion d'exprimer leurs griefs qui portaient essentiellement sur les problèmes de mobilité et de stationnement. Finalement, suite aux dernières adaptations demandées pour l'élargissement des terrasses et la mise en place de zones de livraisons supplémentaires, la place de la Duchesse comprendra 58 places de parking

hors zone de livraison. Ceci dit, il faut vous dire aussi que pour le bas, comme vous l'appellez, d'après les plans, il y a encore 15 emplacements de parking qui doivent s'ajouter sur la place et qui n'y sont pas aujourd'hui. A la fin des travaux prévus au mois de juin - les travaux n'étant toujours pas terminés - la place entrera dans une phase-test au terme de laquelle une évaluation sera faite en concertation avec les riverains. Donc, on ne fait pas les choses comme ça... puis, une fois que c'est terminé, on abandonne tout et on laisse les gens continuer à vivre comme si de rien n'était ! Non, ici, on va rester en contact rapproché avec vous et voir les choses qu'il faudra améliorer.

En outre, il est loisible aux commerçants justifiant d'un manque à gagner objectif de faire appel à un fonds de participation qui prévoit des indemnités compensatoires. Ce fonds peut donc sous certaines conditions indemniser les commerçants lésés. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service des Classes Moyennes qui relayera votre demande. Vous l'aurez donc constaté, les riverains ont été informés et consultés tout au long du processus, de la mise en œuvre du projet jusqu'à sa réalisation. Nous nous sommes efforcés de tenir compte de l'avis de tous et de minimiser l'impact négatif des travaux. Ceci dit, dès à présent des modifications sont survenues, notamment dans le sens unique de la rue de la Princesse, de façon que le trafic ne passe plus par là et que les riverains ne soient plus incommodés par ce trafic qui essaye d'éviter la chaussée de Ninove et qui essaye de passer par le canal. Effectivement - je crois que ça été dit ici - le fait que le parking soit géré donne - en tout cas pour les zones vertes - une rotation de trois à quatre fois par jour. Dans les zones rouges, ça va de six à neuf rotations par jour, ce qui veut dire que quand on a une vingtaine de places en zone rouge, ça fait un potentiel de 120 clients; dans cette zone, le potentiel est de 80 clients. C'est donc ce potentiel qu'on va augmenter, de sorte que les gens puissent venir faire leurs courses; dans toutes les zones vertes avec un ticket de 15 minutes, les gens peuvent s'en sortir, mais à condition que ce ne soit pas des endroits, des places-tampons, de façon que toute la place reste occupée et que ça ne rapporte rien aux commerçants. Telle est la volonté affichée maintenant. Vous avez entendu, c'est assez clair, c'est une phase-test. A l'avenir, il y a aussi le potentiel de parking que nous avons sur l'espace Jean-Baptiste Decock où il y a une centaine de parkings en sous-sol, mais qu'il faudra exploiter et vers où il faudra diriger les gens, via une signalétique, et où on précisera qu'il y a autant de places libres. Et de nouveau, cela veut dire qu'il faut un investissement, un budget approprié et cela voudra dire sans doute une participation du privé. On n'en n'est pas encore là, mais ce sont des possibilités qui sont étudiées et c'est vers ça que nous comptons aller.

Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais, Monsieur Bacart, vous remercier pour votre interpellation citoyenne et, comme d'autres, je ne vais pas chercher à faire de la polémique pour savoir qui est à l'initiative de ces travaux qui ont des conséquences désastreuses pour les commerçants. Et là où je rejoins Monsieur Van Damme, c'est que nous avons pu rencontrer des habitants qui, eux, sont satisfaits du fait qu'ils ont beaucoup plus d'espace, que c'est beaucoup plus aéré. On peut critiquer la disposition des lieux, en tout cas évoquer la partie de la rue de la

Princesse qui ressemble à un chantier chaotique, mais je pense que ce qui doit être important pour nous - et Monsieur Lakhloufi l'a souligné - c'est que nous soyons capables de nous concerter, de faire une évaluation de la situation et, le cas échéant, d'aviser, si on constate qu'il y a des difficultés - ce qui est le cas ici en tout cas pour les commerçants, vous avez cité, à ce propos, une série de chiffres. Et, rassurez-vous, nous avons été avec la Bourgmestre et certains membres du Collège proactifs en recevant une délégation importante des commerçants de la place de la Duchesse. Et nous leur avons proposé quelques pistes de travail très intéressantes parce que, il faut savoir que cette partie de la commune, en matière de développement économique, est un peu laissée, je dirais, à l'abandon depuis quelques années dans la mesure où les commerçants ne sont pas organisés en association, il n'existe pas d'association de commerçants. L'Atrium qui s'occupe du développement des noyaux commerciaux se trouve dans le haut de la chaussée de Ninove et a, malheureusement, des difficultés à pouvoir créer des liens avec cette partie de la commune. Donc moi, je suis venu avec des propositions très concrètes pour pouvoir aider les commerçants lorsqu'on les a rencontrés. J'ai entendu leurs doléances par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent.

J'ai moi-même eu une activité économique à l'époque et je sais très bien ce que c'est d'être pénalisé par les travaux, Monsieur Gypers a évoqué les aides possibles au niveau fédéral pour les commerçants qui subissent les conséquences des travaux et il est clair que les commerçants de la place de la Duchesse ne répondent pas, en tous cas pour la grande majorité d'entre eux, aux critères définis par le Ministère Fédéral de l'Economie. Donc, aller dans cette voie-là, ce serait à mon sens perdre son temps. Par contre, et ce que vous avez dit est très important, c'est comment faire après cette période chaotique que nous avons connue. Et tout le monde est d'accord pour dire que c'est la durée des travaux qui est problématique. Il faut d'abord relever dans un premier temps - et ça été dit par mon collègue Gypers - que nous devons être capables d'évaluer la situation avec le Plan de Mobilité mais aussi l'aménagement. Je crois que nous devons dire à un moment donné qu'il y a un problème de mobilité dans le quartier et que nous allons pouvoir venir avec d'autres propositions le cas échéant; ça c'est une première chose. Ensuite, vous l'avez dit, il faudra réfléchir à comment créer une dynamique économique en mettant sur place une série d'activités; vous avez évoqué la brocante à laquelle nous avons dû mettre un arrêt parce qu'elle fonctionnait de manière totalement anarchique - et vous l'avez un peu rappelé dans votre intervention -, on sait très bien que lorsqu'elle se terminait, nous avions une volée de plaintes des habitants qui se plaignaient de l'état de saleté de la place, les brocanteurs laissant sur place leurs invendus et autres détritiques, ce qui évidemment à un coût pour la collectivité, d'abord en termes de mobilisation du personnel pour pouvoir ramasser les déchets. Donc, il y a des choses très concrètes qui ont été proposées aux commerçants. D'abord, les organiser en tant qu'association de commerçants; et dans les prochains jours ils seront contactés par le responsable de l'Atrium. Il faut savoir que l'Atrium a pris un peu de retard parce qu'il était dans une phase de réorganisation générale; nous avons fermé une série d'antennes et il y a une seule antenne assez importante qui se trouve au boulevard Léopold II. Donc, une de leurs premières missions est de contacter les responsables, en tout cas les leaders de commerçants dans toute une série de quartiers dont celui de la place de la Duchesse. Et c'est le marchand de pièces automobiles qui se trouve rue Vanderstraeten qui s'est proposé pour réunir l'ensemble des commerçants pour ainsi créer une association de commerçants parce que, objectivement, il nous faut un interlocuteur pour pouvoir réfléchir ensemble à des mesures très concrètes, à savoir, premièrement, créer de l'activité, de l'animation pour faire venir des consommateurs, des clients potentiels pour aider les commerçants à remonter la pente. Deuxièmement, réfléchir ensemble avec les responsables de la Mobilité sur d'éventuelles propositions de réaménagement après la période que j'appellerai période de test. Et, troisièmement, c'est de voir en matière d'aide où il existe toute une série de dispositifs - très peu au niveau communal certes - des moyens assez importants en matière de

développement économique, tout ce qu'on appelle les aides à l'expansion économique au niveau régional. Et là, nous pourrions évidemment servir d'intermédiaires parce que nous avons ici à la Commune, que ce soit à travers le Centre d'entreprises, le Service économique de la commune ou l'Atrium, des outils pour aider les commerçants.

Je conclurai en disant que nous sommes en train de travailler sur un Plan de développement économique qui va être présenté très prochainement ici au Conseil communal et qui va prendre en considération, à travers toute une série d'études très précises, quartier commerçant par quartier commerçant, un diagnostic et une série de mesures très concrètes qui seront portées par le Collège et le service Economie pour aider les commerçants, et les commerçants de la place de la Duchesse font partie évidemment de ces noyaux commerciaux qui sont pour nous une priorité.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Bacart

M. Bacart :

Je vous remercie tous. Tout simplement parce que les réflexions que j'ai entendues sont intelligentes, sensées, équilibrées. On parle de zone test, on parle de revoir si nécessaire, et je dois vous dire que je vais essayer de traduire ça par rapport aux habitants et commerçants de la place, c'est-à-dire que j'ai obtenu ici l'écoute que j'espérais. Et nous espérons que, via la création de quelques associations, nous pourrions essayer de travailler ensemble pour améliorer la situation pour tout le monde. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Bacart.

Mesdames, Messieurs, je vous propose d'entamer le Conseil avec les points normalement prévus. Nous passons donc au point 2 qui concerne la CLES.

**2. CLES - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) courant du 01/07/2013 au 31/12/2013 - Prolongation simple du PSSP 2007-2010 - Approbation du plan.
CBSU - Strategisch Veiligheids- en Preventieplan voor de periode van 01/07/2013 tot 31/12/2013 - Verlenging van het Strategisch Veiligheids- en Preventieplan 2007-2010 - Goedkeuring van het plan.**

M. le Président :

J'ai une demande d'intervention de Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me souviens que, l'année passée, quand on avait fait le même vote pour la prolongation du plan, on nous avait affirmé que c'est parce qu'on était pris par le temps et que la nouvelle majorité, en place depuis peu, n'était pas en mesure d'évaluer l'évolution. Le plan de Sécurité et de Prévention définit certains objectifs et des indicateurs à obtenir et je

me rappelle que j'étais intervenu pour demander une évaluation et la vision de cette majorité sur ce plan, quelles en sont les priorités et quelle évaluation en fait-on ? Je vois que maintenant on est censé voter de nouveau une prolongation de ce même plan. Je l'ai parcouru en diagonale, je ne pense pas qu'il n'y ait grand-chose de changé. Je voudrais donc demander à cette majorité ce qui, dans ce plan, a été réalisé. Quel bilan fait-elle pour le réorienter, quelles actions compte-t-elle y mettre ? Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur les objectifs et les moyens à mettre par rapport à l'accrochage scolaire. Deuxième élément que j'aimerais souligner, l'aspect sécuritaire sur lequel je suis déjà intervenu : si j'ai bien compris, le Commissaire Collignon disait que le dispositif Kikot est chargé de suivre de très près un certain nombre de jeunes multirécidivistes et cela a été ressenti positivement dans le quartier d'où sont issus ces jeunes mais que, malheureusement, le nombre de jeunes qu'on pouvait encadrer par ce moyen-là était beaucoup trop limité. C'est donc la deuxième question que je voulais poser.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'abonde un peu dans le sens de mon prédécesseur puisque ma question est quasi similaire de celle de Monsieur De Block. On demande en fait, s'agissant d'une période déjà révolue, d'approuver et de signer un plan stratégique de sécurité et de prévention qui couvre la période du 1er juillet au 31 décembre 2013; je constate en consultant les documents que les objectifs généraux stratégiques et opérationnels ont été prédéfinis et que des indicateurs et des résultats attendus ont été clairement énumérés et qu'il s'agirait peut-être aujourd'hui de s'arrêter sur une évaluation, si elle existe et, dans le cas contraire, est-ce que vous l'envisagez ? Parce qu'il serait intéressant de savoir si on a des chiffres-clefs sur, par exemple, la baisse de la criminalité, sur l'accrochage scolaire et toutes les situations qui sont très bien décrites dans le plan mais qui, aujourd'hui, nous laissent un peu perplexes quant aux résultats qu'on attendait et dont on n'a pas de suites finalement. Y-a-t-il donc une évaluation, quels en sont les éléments, et, si non, est-ce que vous envisagez de le faire ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ja, heel kort. Opnieuw sluit ik me aan bij de verwondering van Meneer De Block en Mevrouw Tahar. Het discours van deze meerderheid was: we gaan alles vernieuwen en alles anders doen. We zitten nu ondertussen anderhalf jaar verder in de nieuwe coalitie en we zien dat jullie nog altijd verdergaan op dezelfde manier, dus dat hele discours van zich afzetten tegen de vroegere meerderheid, waar het grootste deel van deze meerderheid ook al in zat, is eigenlijk uitgelopen op een voortzetting van het huidige bestuur. Het is heel bizar dat jullie voor de tweede keer op rij, misschien niet met dezelfde argumentatie, voorstellen

om dit plan voort te zetten. Het is geen slecht plan, maar het is wel raar dat jullie, in tegenstelling tot al het publieke discours, gewoon besluiten om zonder grote veranderingen het huidige plan door te voeren. Ik begrijp dit niet, en we zullen ons dan ook als fractie onthouden.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Juste une chose, je voudrais féliciter Madame Turine pour le travail qu'elle accomplit, ce n'est pas une tâche facile, parce que c'est vraiment une problématique assez importante dans notre commune. L'impression que j'ai en relisant le Plan, c'est que c'est un copier-coller, un copier-coller, et on repart comme ça... Je crois qu'il y a des problèmes qui sont assez mouvants dans notre commune; il y en a qui se déclarent quelque temps dans un quartier puis se déplacent vers d'autres quartiers, et les moyens ne suivent pas automatiquement, j'ai l'impression. Il y a donc cette dimension géographique dont on ne prend pas assez compte; il y a notamment des quartiers qui posent problème comme les Etangs-Noirs - on en a déjà discuté -, la Gare de l'Ouest, Beekkant, une partie du Karreveld où il y a un manque d'offre par rapport à une jeunesse qui est en attente, en demande. Et je voudrais bien qu'on s'applique un peu plus à essayer de redistribuer cet effort qu'on fait au niveau de la prévention, de la sécurité et de l'accompagnement et de la lutte contre le décrochage scolaire. Voilà, en somme, ce que je voulais dire.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vais être très court. Madame Tahar a posé la question que nous nous posons. Mais je suis un peu étonné de la remarque que je viens d'entendre; je crois qu'on n'est pas ici pour distribuer de bons points à ses copains du Collège. J'entends qu'on félicite Sarah Turine et en même temps, il y a plein de reproches et de critiques, ça a l'air très contradictoire...Moi, j'attends avec impatience la réponse de Madame Turine. Comme mes collègues Farida Tahar et Jef Van Damme l'ont dit, on a annoncé tellement de modifications, de changements et de nouveautés, on a tellement entendu que tout ce qui se faisait avant - en tous cas une grande partie - était mauvais, et on propose ici à nouveau de reproduire le même plan...Alors, est-ce que c'est le même, est-ce qu'il y a des nuances, est-ce que quelque chose va arriver ? On est à presque deux ans depuis l'installation de cette nouvelle majorité - on ne peut donc plus parler de nouvelle majorité. Nous attendons donc la réponse de Madame Turine avant de pouvoir nous prononcer par rapport à notre vote.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Oui, effectivement, on est dans une majorité au niveau local, moi je ne suis pas dans la majorité au niveau fédéral qui décide du timing des plans stratégiques de sécurité et de prévention au niveau fédéral. Il y a eu donc un arrêté qui a décidé de prolonger le plan stratégique de sécurité et de prévention jusqu'à fin 2013. Le nouveau plan de sécurité et de prévention est en cours de préparation pour la période 2014-2017. Il vous sera évidemment présenté. Il faut rappeler que - là on fait un petit peu de pédagogie pour certains, certains autres normalement n'ont en pas besoin puisqu'ils ont exercé précédemment des responsabilités, je rappelle qu'il y a eu une présentation du plan d'action, des modifications qui sont apportées au sein de la LES. Donc ici, on est dans un rapport destiné à un des pouvoirs subsidiants, et vous savez que la LES fonctionne avec toute une série de pouvoirs subsidiants et que chacun d'entre eux a ses timings et ses propres rapports, je dirais, administratifs à rendre. Donc ici on est effectivement dans la prolongation d'un plan stratégique qui finance en partie des projets de prévention et une partie au niveau de la commune et des Gardiens de la Paix. Vous avez posé toutes les questions qui sont effectivement très importantes et intéressantes, à savoir toute la question du dispositif sur le décrochage scolaire, la question de KiKot, tout l'enjeu des zones territoriales sur lesquelles il faut répartir le travail de rue; moi je ne demande pas mieux que de vous présenter tout ça plus largement. Je reviens à la question de la LES : vous savez que j'avais dit il y a quelques mois au Conseil communal qu'il y aurait une modification statutaire qui ferait qu'à un moment donné, l'ensemble des membres de ce Conseil seraient membres de l'Assemblée Générale. Chose faite, puisque vous avez reçu aujourd'hui dans votre boîte mail la convocation pour l'Assemblée générale de la LES qui aura lieu le 14 mai. Je vous invite tous à être présents et on pourra présenter le plan d'action qui avait été exposé aux membres de l'actuelle Assemblée générale et ce qui a été déjà mis en place par rapport à ça ; c'est le lieu, je pense d'en discuter, d'autant plus qu'à partir de maintenant, vous êtes tous membres de l'Assemblée générale, et donc vous aurez accès à ces informations.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

On peut approuver ? Monsieur Ikzaban

M. Ikzaban :

Excusez-moi, même si vous avez fait preuve de beaucoup de pédagogie, votre pédagogie n'est pas très convaincante. Je pense que vous ne répondez pas vraiment aux questions qui ont été posées. Vous avez commencé par faire ce que vous faites toujours depuis le début, renvoyer la faute aux autres. Vous n'êtes jamais responsables de rien dans ce Collège, c'est toujours la Région, le Fédéral ou l'opposition ou quelqu'un d'autre; je trouve quand même qu'à un moment donné c'est dérangeant. On ne va pas parler du plan de manière détaillée ici, on a eu des débats liés à la politique de la jeunesse, des débats consacrés à des frais investis pour des caméras de surveillance et ainsi de suite...On aurait pu s'attendre de votre part, dans le cadre de ce plan de sécurité et de prévention, à une empreinte de la politique que vous voulez imprimer, que vous dites vouloir mener partout dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Vous ne répondez pas à la question; je me vois dans l'obligation de m'abstenir par rapport à ce point. En plus de ça, encore une fois, et c'est dommage de votre part - la dernière fois on a eu une présentation et une discussion intéressantes où on avait pris un peu de hauteur, une discussion importante pour Molenbeek et ses habitants, on renvoie toujours la patate chaude aux autres, c'est toujours la faute de quelqu'un d'autre. Je trouve qu'il serait temps d'assumer vos responsabilités, vos compétences respectives et d'arrêter de prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Si je comprends bien la construction, la Commune reçoit des subsides de l'Etat fédéral qui définit, à cet effet, des objectifs et des indicateurs. Le travail est délégué à une asbl par la Commune qui lui demande de rendre compte du travail fait. Ce n'est pas à l'asbl de vérifier les chiffres sur la délinquance ou le décrochage scolaire, elle fait un rapport d'activités.

Je demande à la Commune de faire un rapport, une évaluation, un bilan de l'efficacité de ses actions sur base des indicateurs que, vous-mêmes, vous vous engagez à suivre et à évaluer vis-à-vis de l'autorité fédérale. Je ne demandais que ça et on me renvoie vers l'asbl où je suis sûr qu'on ne sait pas me répondre si je pose ces questions-là.

Je vous demande donc de prendre au sérieux la question et de me répondre par rapport aux indicateurs; je ne veux pas qu'on se renvoie la balle, je veux vraiment un débat sur l'efficacité des actions, sur ce que la Commune compte mettre en place pour déterminer si oui ou non la LES fait son travail comme il faut, s'il y a des choses à changer ou à rajouter et si, au niveau de la prévention, on arrive à faire diminuer le décrochage scolaire et si c'est suffisant. Est-ce que, à côté de la LES, on va prendre des mesures pour créer de nouvelles synergies entre écoles ou associations, etc. ? Je veux un bilan. Simplement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je l'ai dit, ici, on est dans la prolongation. Evidemment, il y aura une présentation du nouveau plan stratégique en Conseil communal puisque c'est dans la compétence du Conseil communal et dans ce cadre-là, il peut y avoir des Sections réunies où on présentera effectivement tous les chiffres, pas de souci avec ça. Moi je parlais par rapport à tous les projets plus concrets sur lesquels vous avez posé des questions, mais effectivement le nouveau plan stratégique de sécurité et de prévention qui est en préparation pour 2014-2017 avec le nouveau Fonctionnaire de prévention pourrait être présenté avec les chiffres, tous les indicateurs, etc.

M. le Président :

Monsieur de Block...

M. De Block :

On en a discuté il y a un an à la fin du délai du plan précédent...

Mme l'Echevine Turine :

... Mais non, puisqu'il a été prolongé, Monsieur De Block, lisez convenablement, il y a un arrêté royal...

M. De Block :

...Je demandais si on pouvait évaluer puisque vous le prolongez. Normalement, en prolongeant, ça veut dire qu'on devrait avoir abouti à certaines choses après trois ou quatre ans...

Mme l'Echevine Turine :

... C'est le Fédéral qui prolonge...

M. De Block :

... Désolé, mais j'espère que, dans cette commune, on peut demander au Conseil une fois l'an, une évaluation des politiques mises en place; une fois par an et, s'il vous plaît, pas tous les six ans. Je ne sais pas, j'ai l'impression que je demande l'impossible...

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Tout brièvement, Monsieur Ikazban l'a dit et à juste titre, vous renvoyez la balle au Fédéral. Eh bien, le Fédéral a prolongé le cadre institutionnel dans lequel vous devez faire votre plan; évidemment c'est logique parce que c'est une matière qui sera transférée au niveau régional après la réforme de l'Etat. Donc, c'est tout à fait normal, mais ça ne veut pas dire que vous, en tant que Commune, vous ne pouvez pas adapter votre plan entre temps. Donc vous vous cachez derrière une façade au lieu d'assumer le fait que vous n'êtes pas encore prêts ou que vous avez pris du retard et que vous proposez de prolonger le plan jusqu'à ce que vous soyez prêts. Assumez, au moins !

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

3. Délai de préavis et salaire garanti des ouvriers - Statut unique. Opzegtermijn en gewaarborgd loon van de arbeiders - Eenheidsstatuut.

M. le Président :

On peut approuver ?

Alors, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Par rapport au point 3, il y a quelque chose qui me gêne dans la proposition. D'après le document que j'ai devant moi, vous voulez abroger une décision de 2008 et un des arguments est de dire que maintenant, on a le statut unique, statut unique qui prévoit notamment le préavis. Mais dans la décision de 2008, il était aussi question du régime de maladie pour les ouvriers. J'ai l'impression que si le statut a été modifié. J'ai reçu des justifications complètement différentes et opposées qui ne me permettent pas, aujourd'hui en tout cas, de voir clair dans vos décisions. Alors, je ne vais pas faire de procès d'intention, je pense que ce n'est pas la peine de venir avec ces délibérations-là, je n'ai pas envie de dire que c'est comme si on donnait l'impression de vouloir profiter du changement de législation au niveau Fédéral pour abroger une délibération. Dans la délibération de 2008, il y a un accord où les syndicats ont obtenu en accord avec la Commune des avancées en matière de traitement des ouvriers, qui sont sur pied d'égalité avec les employés au moment où ils tombent en maladie. C'est parce que j'ai posé la question à plusieurs reprises, chaque fois des réponses différentes, je suis donc interloqué et inquiet par ce point que vous mettez à l'ordre du jour.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je me posais la même question, pourquoi on doit annuler et comment ça va toucher les travailleurs ? Est-ce qu'au niveau des droits acquis, ça ne pose pas un problème qu'on enlève certains droits acquis qui à mon avis ne sont pas contradictoires avec le changement de la loi ?

Je vois aussi qu'au niveau des signatures, un seul syndicat a signé. Je voudrais donc savoir si les autres syndicats étaient présents et quel était leur avis ? Je voudrais savoir pourquoi ils n'ont pas signé ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce que mon Chef de groupe a dit, mais par contre, j'avais une question de forme qui rejoint celle de Monsieur De Block, en consultant les protocoles d'accord, je constate également que deux des organisations syndicales n'ont pas apposé leurs signatures. Alors, est-ce qu'elles ont été simplement absentes de la concertation ? Je voulais aussi savoir où en étaient les concertations syndicales à ce sujet-là ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb een kleine vraag, maar niet onbelangrijk. Door het feit dat die beslissing van 2008 wordt ingetrokken, zijn er geen mensen die nadeel kunnen ondervinden door deze intrekking? Dat is mijn vraag. Dus door het feit dat deze mensen al anciënniteit hebben opgebouwd, en door het feit dat deze beslissing vanaf 2014 in voege treedt, is er niemand die er nadeel van ondervindt?

Est-ce qu'il n'y a personne qui aura un désavantage en changeant cela ?

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ce point a été mis à l'ordre du jour et est passé en concertation syndicale vu que la délibération de 2008 avait décidé d'accorder au personnel ouvrier comptant plus de cinq ans d'ancienneté, des avantages octroyés au personnel employé concernant le délai de préavis. Le statut unique offrant ce même statut entre les ouvriers et les employés, le Collège a décidé d'abroger cette ancienne délibération, pour avoir un statut clair et net partout.

Tout cela est passé en Comité de concertation, il n'y a pas eu d'opposition des syndicats, maintenant c'est vrai que je vois aussi le protocole comme vous, qui est signé par un syndicat, mais là, je pense qu'on est en attente de la signature des autres syndicats. Il n'y a pas eu d'opposition, on attend simplement que les deux autres syndicats signent le document. Je peux vous assurer que pendant le Comité de concertation, il n'y a pas eu d'opposition des syndicats.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Quand l'Echevine dit qu'il n'y a pas d'opposition de la part des syndicats, on veut bien la croire sur parole, mais dans les couloirs, on entend d'autres choses. Sur ce protocole d'accord, même le syndicat qui a signé, a bien indiqué, et j'ai réussi à déchiffrer cela après un certain temps, conformément à la nouvelle loi sur les statuts concernant les préavis. Moi, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, il y a un statut unique qui prévoit l'égalité de traitement entre les employés et les ouvriers. Ici, ce qu'il y avait, c'est qu'on considérait qu'un ouvrier après cinq ans d'ancienneté, on lui donnait aussi la possibilité d'avoir un régime de maladie et ça, ce n'est pas prévu dans la loi au niveau Fédéral. Je ne suis pas convaincu qu'en abrogeant cette délibération-là, qui ne va pas avoir des conséquences sur les ouvriers, pour un acquis qui été obtenu après négociations.

À partir du moment où la loi au niveau Fédéral a changé, elle s'applique d'office pour les aspects qui la concernent dans cette décision de 2008. Donc, je veux dire qu'il y a moins de risques pour la Commune à ne pas toucher à cette délibération de 2008 qu'à essayer de l'abroger aujourd'hui, puisque de toute façon, on ne sait pas répondre à 100 %. Parce que la force est dans la loi et si la loi fédérale a changé, pour ce qui concerne les préavis, ça s'applique, même si vous le décidez autrement. La loi, c'est la loi, si vous ne l'appliquez pas, les gens auront la possibilité d'aller devant le Tribunal du travail, mais pour le reste, je pense qu'il vaut mieux être prudent et ne pas décider d'abroger cette délibération. Si vous maintenez la délibération, je vais être obligé de voter contre. Moi, j'ai remarqué ça, j'en ai parlé, j'ai eu trois réponses différentes de l'Administration, donc ça prouve bien que même dans l'Administration communale, il y a une interprétation qui est différente. Je pense qu'il vaut mieux jouer la prudence et ne pas décider d'abroger cette délibération au risque d'éventuellement retirer un avantage à des membres du personnel, parce que je ne pense pas que ce soit la volonté du Collège, à moins que je me trompe.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je suis d'accord avec vous, on peut demander des vérifications complémentaires, il n'y a pas d'urgence, on peut reporter ce point un prochain Conseil.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevine pour sa sagesse.

Le point est reporté à la prochaine réunion.

Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.

4. Règlement de travail - Modification - Service Instruction publique - Bibliothèques francophones.

Arbeidsreglement - Wijziging - Openbaar onderwijs - Franstalige bibliotheken.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Encore une fois, il n'y a pas la signature de tous les syndicats et peut-on nous dire ce qui change fondamentalement ? Est-ce que ce sont des adaptations par rapport au personnel, par rapport aux services ou alors a-t-on réduit du personnel à certains endroits et affecté à d'autres ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mme Dekens :

Je voudrais bien savoir ce qui change, parce que dans le préambule, vous expliquez que vu la délibération du 4 décembre 2013 par laquelle le Collège échevinal a décidé d'augmenter les heures d'ouverture au public des bibliothèques francophones, dans lequel vous citez le samedi de neuf à une heure de l'après-midi, apparemment c'est une décision du Collège, et puis quand je regarde le décide, je vois qu'il n'y a aucune ouverture le samedi. Donc j'aimerais bien savoir ce que c'est maintenant, est-ce qu'il n'y a plus d'ouverture le samedi et si c'est le cas, pourquoi n'y a-t-il plus d'ouverture le samedi ? Parce que pour les gens et la population, c'est quand même important qu'ils puissent aussi accompagner leurs enfants à la bibliothèque le samedi matin.

De plus, je constate comme Monsieur Ikazban, qu'à nouveau, il n'y a qu'un seul syndicat qui a signé. Est-ce que les autres syndicats étaient absents, ou ne sont-ils pas d'accord ?

M. le Président :

Merci Madame Dekens.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

À nouveau, on nous demande de statuer et de prendre une décision sur des règlements de travail, donc des modifications de règlement de travail, finalement on nous présente un protocole signé que par un seul syndicat. Alors, moi je veux bien, mais ici, on nous demande de nous prononcer sur des documents qui ne sont pas totalement complétés. A l'avenir, on pourrait quand même peut-être s'assurer que les documents annexés, les protocoles d'accord, soient signés par toutes les organisations syndicales. On devrait peut-être donc reporter le point afin de faire les choses sérieusement. En tout cas moi et je pense aussi mon groupe politique, on va s'abstenir, parce que le protocole d'accord n'est pas totalement signé. Alors peut-être qu'on attend la signature des autres syndicats, je veux bien

entendre, mais je crois que ce serait vraiment plus intéressant à l'avenir que les protocoles soient signés par tous les syndicats.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je suis tout à fait d'accord avec vous et je trouve également que tous les documents devraient être signés par toutes les organisations syndicales. Ils étaient d'accord pendant la Commission de concertation et je ne sais pas pourquoi les protocoles ne sont pas signés. Si vous préférez qu'on reporte ce point, je pense qu'il n'y a pas d'urgence.

Je voulais vous dire que concernant l'ouverture du samedi, cela reste de neuf heures à 13 heures. Les modifications sont reprises plus bas dans le texte, il n'y a pas de modification pour le samedi. Le samedi, ça reste bien sûr ouvert. La bibliothèque est ouverte le samedi.

Pour le point suivant, ce sont des petites modifications d'horaires, d'un quart d'heure, parfois le midi, parfois le matin, parfois le soir.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, les points quatre et cinq étant évidemment importants, mais de moindre importance que le point trois, et là vous avez eu la sagesse de reporter parce que les risques étaient grands, ici je vous le dis, on s'abstiendra, on ne demande pas forcément le report, mais donc si vous le maintenez, comme je vous le dis, on s'abstiendra.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

**5. Règlement de travail - Modification - Ecoles communales francophones - Horaires du personnel d'entretien.
Arbeidsreglement - Wijziging - Franstalige gemeentescholen - Uurrooster van het onderhoudspersoneel.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question, dans les préambules, il y a quelque chose qui a attiré mon attention, je n'ai pas trouvé la note du 13 janvier 2014 de Monsieur Panneels, qui stipule que, étant donné la perte de personnel, les écoles 11 et 12 ont dû procéder à une réorganisation de l'entretien. Pour cela, l'horaire des techniciennes de surface a été reculé d'un quart d'heure. Effectivement, en visitant les écoles il y a quelques mois, plusieurs directrices m'ont signalé qu'il y a du personnel qui n'est pas remplacé quand elles vont en pension. Je n'ai pas trouvé cette note et je voudrais savoir de quoi il s'agit ? Comment ce constat nous oblige à réorganiser l'horaire qui est proposé, vu qu'on dit que ce n'est pas le nombre d'heures qui change, donc comment peut-on couvrir les mêmes heures, le même travail avec moins de personnel ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Suite aux difficultés au niveau du personnel, c'est sûr que nous ne pouvons pas continuer à engager et avoir des déficits au niveau des coûts de personnel, donc nous devons toujours faire mieux avec moins de moyens, il faut en être conscient. Nous avons demandé au directeur de bien examiner les horaires du personnel et de voir les plages horaires qui étaient un peu inutiles. Donc voilà, le nouvel horaire où il y a certaines plages qui sont décalées pour pouvoir répondre aux besoins réels de l'école et ne pas laisser du personnel de nettoyage en attente de travail un moment où il n'y a rien, ou il n'y a pas d'enfants. Donc c'est une étude qui a été faite globalement par Monsieur Panneels.

M. le Président :

Merci Madame Vande Maele.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement apporter une précision, il n'y a évidemment pas moins de techniciennes de surface dans les écoles. Il se fait qu'il y a un pôle qui est constitué pour toutes les écoles communales et quand il y a du personnel d'entretien qui est en congé de maladie, ce pool permet justement de répondre aux demandes des différentes écoles. Donc il n'y a plus une équipe fixe de nettoyeurs ou techniciennes de surface dans une école, il y a l'équipe et il y a également du personnel mobile qui répond à la demande en fonction des nécessités.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Ce n'est pas le constat que font les directrices et ce n'est pas une directrice, qui m'a raconté ça, c'est plusieurs directrices qui font le constat qu'effectivement elles constatent que dans les équipes qu'elles ont à disposition, il y a une à deux personnes qui manquent. Je veux bien à la limite croire que le nombre de personnel n'a pas diminué, mais le nombre d'écoles et le nombre de classes a augmenté. Une directrice m'a dit qu'on rajoute des classes, donc de la surface à nettoyer et on n'accorde pas de personnel supplémentaire pour le faire. Je voudrais donc que la Commune examine les surfaces à nettoyer.

Deuxièmement, je tiens à vous signaler que dans l'école 11, on a mis du personnel d'entretien et donc de nettoyage, au service de la livraison des repas aux enfants, par manque de personnel accueillant. La conséquence est que les classes qui sont utilisées comme salle à manger ne sont pas nettoyées après la pause de midi. Il y a des gens qui étaient là avec moi et ils peuvent en témoigner. Si vous dites qu'on ne peut pas engager et qu'il y a des plages horaires inutiles, je peux vous dire qu'il manque des plages horaires utiles.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pour compléter votre information, il y a une étude qui a été menée par les services pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment de techniciennes de surface pour chaque école. Je peux vous assurer que pour Molenbeek-Saint-Jean, le nombre de techniciennes de surface par école et par mètre carré est supérieur à la moyenne régionale. Je vous rassure donc tout à fait par rapport au nombre de techniciennes de surface qui sont affectées dans les différentes écoles.

M. le Président :

Monsieur De Block, on a bien pris note de vos remarques.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 25 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 25 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Comme j'avais demandé la parole trop tard, je voudrais simplement dire que quand la Bourgmestre dit qu'il n'y a pas moins de techniciennes de surface dans les écoles, c'est une déclaration. Quand elle dit qu'on a créé un pool mobile, de fait, il y a moins de postes fixes. Donc, automatiquement vous pouvez dire ce que vous voulez, quand vous créez un pool mobile, pour retirer des gens qui étaient là, et donc mathématiquement ça veut dire que physiquement il y a moins de gens qui occupent des postes fixes. Quant à la dernière réponse qui a été donnée à Monsieur De Block en disant qu'il y a statistiquement plus de personnel au mètre carré que dans d'autres Communes, moi j'aimerais bien qu'on nous envoie un tableau, parce que vous dites le contraire que ce que prétendent les directions d'écoles. J'aimerais bien recevoir des éléments pour objectiver tout cela.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

**6. Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Budget 2014.
Kerkefabriek Sint-Karel Borromeus - Begroting 2014.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 37 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 37 positieve stemmen, 1 onthouding.

7. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten – Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

J'ai quelques questions de précisions concernant trois dépenses, la première, il s'agit d'achat de vitrines et de cadres d'affichage pour les bâtiments communaux, d'une valeur de 6000 euros, j'aurais voulu savoir si ces cadres d'affichage vont servir uniquement à la diffusion d'informations, combien de vitrines allez-vous acheter et où allez-vous les placer ?

La deuxième question concerne l'achat d'une machine à numérotter pour les services de l'Imprimerie d'une valeur de 15.000 euros. Alors moi, je ne sais pas ce que c'est qu'une machine à numérotter, je ne vois pas trop de quoi il s'agit, je voudrais savoir ce qui motive l'achat d'une telle machine pour un montant aussi important, j'aimerais bien donc que des

experts nous disent ce que c'est que cette machine à numéroté et qu'est-ce qui motive l'achat de cette machine au service Imprimerie ?

La troisième question concerne l'achat de GSM et de téléphones pour divers services communaux. Je voudrais savoir quels sont ces services qui vont en bénéficier ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Alors moi, je voulais juste savoir, on achète une table d'examen et deux albums de tests pour le Centre de Promotion à la Santé. Je ne sais pas de quoi il s'agit et j'aimerais avoir quelques explications ?

Par ailleurs, lorsque l'on voit tous les montants qui ont été ici exposés, dans le cadre du budget 2014, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de mettre : « sous réserve de l'accord de la tutelle » ? Vous pensez recevoir l'approbation du budget à quelle date ?

Merci pour vos explications.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais répéter ma question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises, dans les documents à disposition des Conseillers communaux, il n'y avait aucune donnée supplémentaire sur ces marchés. Normalement, on doit un petit peu expliquer de quoi il s'agit et peut-être aussi des trucs techniques, mais là il n'y a rien !

M. le Président :

Merci Monsieur de Block.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre aux questions, donc par rapport à la machine, Madame Tahar, c'est une machine professionnelle qui fait du grammage, qui fait de la détection des doubles etc. Je ne suis pas imprimeur, c'est très technique, mais j'essaie de répondre. Le but de l'acquisition de cette machine, c'est bien sûr de ne pas recourir à de la sous-traitance, comme l'imprimerie existe, il est plus intelligent et rationnel utiliser l'imprimerie communale pour l'impression de l'ensemble des documents que produit la commune annuellement, plutôt que de recourir à de la sous-traitance qui coûte nettement plus cher.

Les GSM que nous achetons pour les différents services, coûtent 20 euros par unité. Il y a 200 agents dans la Commune qui ont un GSM professionnel, je peux vous transmettre la liste, elle est disponible à l'Economat, mais je ne vois pas à quoi elle va vous servir. Ces GSM sont octroyés aux agents qui se trouvent à l'extérieure et bien sûr pas, sauf exception, pour les agents administratifs qui se trouvent à l'intérieur de la maison communale, puisque ceux-ci disposent d'un téléphone fixe.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie pour la réponse, moi, je demande simplement d'être précis, parce qu'effectivement dans le programme BO Secrétariat, il n'y a rien, il n'y a aucune pièce, et donc je n'ai aucune arrière-pensée dans la question que je pose. Je pose ces questions uniquement à titre informatif.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous sommes à la communication des décisions que le Collège a prises, alors c'est vrai qu'il peut y avoir des questions où le Collège ne sait pas répondre comme ça directement, c'est normal. Simplement, Madame Tahar l'a dit, j'insiste en tant que Chef de groupe, on arrête avec ce genre de remarque « je ne vois pas à quoi ça va vous servir ». Quand un Conseiller pose des questions, il a le droit de recevoir des réponses, vous avez très bien commencé votre réponse, de grâce, continuez sur cette lancée !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez systématiquement joindre tous les documents explicatifs aux délibérations ?

M. le Président :

Monsieur De Block, on va le répéter pour la dernière fois, ce genre de délibération ne fait qu'une seule chose, approuver le mode de financement des dépenses. C'est la façon dont on va dépenser l'argent. Si vous souhaitez obtenir des informations par rapport aux différents points, rien ne vous empêche de poser une question écrite à l'attention du Secrétariat communal et vous aurez automatiquement une réponse. Mais ici, le Conseil communal est simplement compétent pour une seule chose, déterminer l'article dans lequel nous allons verser la dépense.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement vous préciser qu'il s'agit de valves d'information pour les différents bâtiments communaux, notamment les communications qui sont faites aux travailleurs. Je réponds ici à la question de Madame Tahar. Les tables d'examen, c'est pour le Centre d'Inspection Scolaire qui est située rue Vandermaelen.

Je propose vraiment que pour toutes les questions que vous posez par rapport à des points qui concernent le mode de financement, que vous envoyiez un e-mail et qu'on vous réponde de manière précise par écrit. On ne va pas revoir chaque communication de décisions du Collège de manière précise durant la séance du Conseil communal. Je pense que pour être plus efficace au sein de cette Assemblée, vos questions sont les bienvenues et nous y répondrons par écrit, plutôt que de le faire de manière spontanée, surtout qu'il s'agit de réponses qui sont d'ordre techniques, je pense que pour plus d'efficacité, il est préférable que vous envoyiez vos questions.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je précise une chose qui vient de m'être glissée dans l'oreille par le Secrétaire communal, c'est que sur les délibérations du Conseil, vous avez un numéro qui se réfère à la délibération du Collège et quand vous allez dans le programme BO Secrétariat, vous avez accès à la délibération du Collège et vous avez tous les détails avec la précision du matériel. Si vous prenez le cas des GSM, vous avez la liste des GSM, donc vous avez accès à toutes ces données.

8. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC14.011.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.011.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai aucune question sur le mode de financement, je rassure la Bourgmestre. Les 15.000 euros pour le remplacement d'un revêtement de sol à la crèche Louise Lumen, évidemment on est tous pour l'amélioration de la qualité de nos infrastructures dans nos écoles et dans nos crèches, mais ici, la question que je me pose et qui me turlupine, c'est qu'à moins que je ne me trompe, cette crèche a fait l'objet d'une rénovation assez importante

il y a très peu de temps. Je me demande donc s'il est normal qu'on doive remplacer un revêtement de sol maintenant et si c'est un défaut au niveau de la rénovation, ne sommes-nous pas alors dans les délais de garantie et autres ? Si on approuve des modes de passation, si jamais on peut récupérer l'argent, je pense qu'il est important de l'envisager.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Ma question par rapport à toutes ces différentes dépenses, c'est de savoir s'il y a un appel d'offres rapport aux entreprises qui effectuent ces travaux ou alors vous avez un listing de sociétés qui font les travaux de manière régulière ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Je vais répondre à Monsieur Rahali, par rapport à la loi sur les marchés publics, il y a plusieurs procédures : il y a l'adjudication restreinte, générale, il y a l'appel d'offre général, publique et restreint et puis alors, il y a la procédure négociée avec ou sans publicité. En fonction des montants, l'une ou l'autre procédure est choisie. Dans ce cas-ci, il s'agit souvent de procédure négociée puisque les montants qui ont été adaptés au 1^{er} juillet 2013, si on est en dessous de 85.000 euros, c'est la procédure négociée qui est d'application. Je vous rassure, l'Administration respecte à la lettre la loi sur les marchés, donc il y a bien des appels d'offre. Mais ici, dans le cadre d'une procédure négociée, ce n'est pas un appel d'offres. Les sociétés qui le désirent prennent contact avec le service concerné et demande d'être consultées. S'il y a un marché relatif à leurs activités, ces sociétés sont consultées et l'Administration dispose déjà d'un ensemble de sociétés avec lesquelles elle travaille depuis plusieurs années, qu'elle consulte chaque année.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Concernant le revêtement de sol, c'est évidemment suite à des rapports de techniciens que nous opérons le changement du revêtement de sol. Ça semble logique de le faire comme ça, c'est à la demande de la crèche elle-même et ensuite il y a un technicien qui va sur place et qui constate qu'il y a des problèmes au revêtement. Maintenant, s'il y avait

moyen de récupérer quelque chose sur une entreprise précédente, on l'aurait fait, mais ici, dans ce cas-ci, il n'y a rien à récupérer.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Cette crèche a été rénovée il y a peu de temps et donc j'aimerais demander qu'on vérifie si on n'est pas encore sous une garantie quelconque. J'aimerais qu'on vérifie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

9. Marché de service relatif à la mission d'auteur de projet en vue de la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Engagement de la dépense - CC14.009.

Overheidsopdracht voor diensten betreffende de ontwerpopdracht met het oog op de bouw van de nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decokstraat,54 - Vastlegging van de uitgave - GR14.009.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Je voudrais simplement savoir quels éléments prend en compte le service des Travaux publics pour estimer les montants des honoraires des auteurs de projets ? C'est quand même une somme assez élevée, 1.165.000 euros financés par Fonds d'emprunt et donc évidemment le contribuable va payer plus. Je voudrais donc savoir quels éléments sont pris en compte et aussi savoir si ça ne peut pas être l'objet de surenchère ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

We hebben deze discussie al een paar maanden geleden gehad, want het is een punt dat in augustus op het College stond. Vandaar mijn vraag, die bestaat uit drie elementen. Het eerste element: op het moment van de goedkeuring van dit punt in augustus, was het nog niet duidelijk of we effectief eigenaar waren van de grond waarop we die school willen bouwen, ik denk dat dit een belangrijke vraag is. Deze grond behoorde tot het OCMW van Brussel en we hadden al lang met onderhandelingen hierover begonnen, maar er was nog altijd geen duidelijkheid of we wel degelijk eigenaar gingen worden van de grond waarop men deze nieuwe school wil bouwen. Voordat je weet of je eigenaar bent of het gaat worden, is het misschien een overbodig bedrag om te voorzien.

Tweede punt: ik merk dat we dit goedgekeurd hebben in augustus van vorig jaar en dat het nu opnieuw op de agenda wordt gezet. Dus ik mag hieruit concluderen dat er de voorbije zes maanden eigenlijk niets gebeurd is. De studieopdracht had al opgestart kunnen worden, maar dit is niet gebeurd en ik begrijp niet goed waarom deze vertraging, vooral omdat we ons in een context bevinden van nood aan extra scholen en nood aan de uitbreiding van scholen. Dus ik begrijp niet goed waarom we hier niet sneller zijn vooruitgegaan en waarom we zes maanden gewacht hebben met het nemen van de beslissing.

Mijn derde vraag is een kwestie van de timing van de volgende stap, het gaat om een vastlegging van het geld, maar nog niet om de goedkeuring van het bestek, als ik mij niet vergis. Ik zou graag weten wanneer het bestek voor de lancering van deze studieopdracht gebeurt.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Als u het toelaat, zou ik een vraag aan de schepen willen stellen, het is een vraag over de punten 9, 11 en 12, omdat ze alle drie over het Nederlandstalig onderwijs gaan. Mijn vraag is de volgende, een beetje aansluitend bij de vorige, ik zou graag nog eens vragen aan de schepen wat de oorspronkelijke planning was, en aansluitend daarbij: in welke mate is er ondertussen al dan niet vertraging? En dan inzonderheid wat de schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat betreft, als ik het mij goed herinner, was het de bedoeling om die heel snel operationeel te maken. Mijn vraag is: gaat dit zoals gepland verlopen? Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Moi, j'ai deux questions, la première concerne effectivement le calendrier, question qui a déjà d'ailleurs été posée par les prédécesseurs, donc au niveau du planning, de nous donner un peu plus de détails à ce niveau-là, parce qu'effectivement ici, il s'agit juste d'approuver la dépense qui est quand même un montant important, puisqu'il s'agit de 1.161.600 euros. Concernant ce montant, il s'agit en fait, d'une part de la rémunération du soumissionnaire présélectionné qui est 1.151.600 euros, c'est ce montant-là qui m'intéresse. Les rémunérations des soumissionnaires présélectionnés sont de 2.500 euros par personne, donc ça peut encore se comprendre. Ici par contre, j'imagine que ça couvre tout le travail qui a été effectué dans le cadre du bureau d'études. Je ne comprends pas que ce montant soit aussi élevé et je ne sais pas comment la Commune va s'y prendre pour pouvoir couvrir ses dépenses ? On nous dit que ce sera sur fonds d'emprunt, mais les dépenses sont souvent engagées sous fonds d'emprunt et finalement, à chaque Conseil communal, on engage tout le temps des dépenses sous fonds d'emprunt et moi je m'interroge aussi finalement à long terme, est-ce que la Commune va s'endetter chaque fois qu'elle fait les dépenses excessives. Je ne comprends vraiment pas le montant aussi élevé que ces dépenses, encore une fois ici, ça n'enlève rien au projet. Le fait qu'il manque des écoles sur notre territoire communal et qu'on pense à en créer de nouvelles, c'est une bonne chose et donc on salue l'initiative, d'où ma question justement de savoir quel est le timing, le planning est de savoir quand cette école va être construite, qu'en est-il des travaux ? Mais donc la dépense me paraît vraiment excessive.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais la même question que Madame Tahar et je voudrais aussi répéter ma question, si on pouvait dans les Sections réunies nous toucher un petit mot sur les budgets qui dépassent 1 million d'euros. On a annulé une Section réunie, je voudrais vraiment comprendre pourquoi la Commune n'a pas de services capables de mener certaines études, pourquoi ça doit être complètement sous-traité. J'ai déjà posé quelques questions, mais je voudrais surtout pouvoir approfondir cela en Sections réunies, comme ça, je ne devrai pas ennuyer le Conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Betreffende de aankoop van die gronden, Meneer van Damme, die gronden zijn aangekocht, er was enkel een probleem omdat de gronden die we aankochten, niet op de juiste afbakening van het terrein lagen. We hadden dus meer grond gevraagd dan er op een ander perceel werd verdeeld, en daarvoor moest er een landmeter komen om dat opnieuw te herverdelen en dat in de aankoopakte te steken. Dat is de reden waarom het verdrag is.

Par rapport à la question de Madame Tahar sur le planning, nous avons dû attendre que les subsides qui nous viennent de la VGC et du Fédéral soient constatés. Maintenant, vous savez aussi qu'il y a un problème de budget qui n'est pas encore approuvé par la Région et donc au niveau financier, tout est conditionné par ce budget.

Pour ce qui est du prix, il s'agit de 10 % de la somme totale. Mais pour être clair, la procédure pour la désignation d'un bureau d'étude est en cours. Il y a deux phases : dans la première, il y a un appel à candidatures et nous avons reçu 48 candidatures et l'analyse est en cours. Ensuite il y a la deuxième phase, cinq bureaux maximum seront retenus pour déposer une esquisse et une estimation des travaux. Parce que ce que nous faisons ici, c'est une estimation. C'est la manière de procéder dans cette procédure-ci, donc la première phase, c'est l'appel à candidatures. Après l'analyse de ces candidatures, cinq bureaux vont rester et vont proposer une esquisse et ces esquisses seront payées et c'est sur base de ces esquisses qu'on va dire quel projet on veut pour cette école.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik heb een paar dingen begrepen. 1) de verkoopakte is nog niet helemaal rond, 2) u zegt dat er 48 bureaus hun kandidatuur hebben ingediend, op basis daarvan zullen er 5 onthouden worden en die procedure is nu lopende, 3) 15% van het verwachte bedrag is hier weerhouden voor de studie, is dat een normaal bedrag?

Dhr. de Schepen Gypers :

Het zal 10% zijn, maar we kennen het bedrag niet, omdat we daarvoor eerst een bureau moeten selecteren die een raming gaat geven en dan zullen we pas weten hoeveel de studie gaat kosten.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je remercie Monsieur l'Echevin pour sa réponse, même malgré le manque de clarté sur certains éléments. Je reste toujours sur ma faim puisque vous ne dites pas, je sais que c'est une estimation, mais ici vous ne répondez pas à la question, vous avez peut-être besoin de plus de temps, de revoir vos notes, de revenir peut-être vers une réponse écrite et donc je m'étonne du montant excessif que cette estimation.

M. l'Echevin Gypers :

C'est une estimation et donc on la maximalise, c'est simplement pour pouvoir engager le dossier. Je suis désolé, ce sont les professionnels que nous avons à la Commune qui font ce travail, ce n'est pas moi.

Mme Tahar :

Ce sont là des non-réponses, vous n'avez pas l'air d'être sûrs de vous, vous dites « oui peut-être », concernant l'acte de vente, vous dites « oui, je crois » etc. Je vais donc personnellement m'abstenir parce que je ne suis vraiment pas rassurée par les réponses que vous m'avez apportées, ça manque vraiment beaucoup de clarté et donc je m'abstiendrai.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

... voor mij is het maar logisch dat ik een antwoord krijg. Mijn vraag was dus of er ondertussen vertraging is ten opzichte van de oorspronkelijke planning.

Dhr. de Schepen Gypers :

Het antwoord was dat we moeten wachten tot de subsidies geconstateerd zijn, en daarvoor kunnen we niets doen. Het is dus gewoon budgettair. Die planning kan pas van start gaan vanaf dat moment, maar het enige dat we nu weten, is dat we die school willen bouwen, dus we gaan op zoek naar de middelen om dat te doen. We kunnen als gemeente die middelen niet ophoesten, dus gaan we subsidies zoeken. We kunnen dan ook pas beginnen plannen vanaf we weten welke subsidies er zullen zijn. Er is momenteel nog geen planning, die kan maar beginnen vanaf dat moment. Dit is een normaal lopende procedure.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je constate de toute façon que les questions posées par le mouvement Islam ne concernent pas l'Echevin de l'Urbanisme. J'aurais voulu savoir quel élément le service de l'Urbanisme prend en compte pour estimer le montant des travaux? Je vous signale que le mouvement Islam n'est pas là par hasard et j'aimerais donc avoir une réponse précise sinon, bien entendu je m'abstiendrai.

M. l'Echevin Gypers :

C'est votre droit de vous abstenir.

M. Ait Jeddig :

Mais j'aimerais bien avoir des éléments précis.

M. l'Echevin Gypers :

Je pense avoir déjà répondu à la question. Il faut se dire que c'est assez technique, on fait des estimations et les estimations sont au prorata de quelque chose qu'on dégrossit au mètre carré et donc c'est le service qui fait cela. Il faut quand même vous dire que nos fonctionnaires sont performants ! Je vous ai expliqué comment fonctionne la procédure. Il y a une estimation qui a été faite pour pouvoir engager cette procédure. Effectivement, il y a un cahier de charge et tout est basé sur ce cahier de charge. Sur base de ce cahier de charge, 48 candidats ont remis une offre. Ces 48 candidats veulent participer à ce challenge, puisque sur base de ces candidatures, il n'y en a que cinq qui vont être retenues et les cinq retenues vont déposer une esquisse et une estimation des travaux donc ce sont eux qui vont faire ça et ce n'est pas nous qui allons le faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

En relisant l'offre, je vois qu'il y a une incohérence, je voudrais juste vérifier auprès de l'Echevin si c'est une école de 300 élèves ou de 400 élèves ? On parle de 300 élèves, mais en même temps, on parle de 20 classes au total, deux accueils, six maternelles et douze primaires. Si on compte une moyenne de 20 enfants par classe, ça fait plus ou moins 400 élèves, alors qu'on parle seulement de 300 élèves. On parle aussi d'un réfectoire de 300 enfants. Donc je voudrais savoir si les 300 ou 400 élèves ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il s'agit de 300 élèves et pour les autres locaux, c'est à la demande de l'école. Pour la destination de ces locaux, je vais donner la parole à ma collègue.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Meneer Berckmans, ten eerste denk ik dat er een beetje verwarring bestaat over de verschillende dossiers van het Nederlandstalig onderwijs. De paviljoenen moesten inderdaad redelijk snel klaar zijn, we hebben een beetje vertraging opgelopen, omdat – zoals mijn college het uitgelegd heeft – we op een bevestiging van de VGC wachtten in verband met de subsidies om eraan te kunnen beginnen. Die hebben we ondertussen wel gekregen. Dus betreffende het dossier van de paviljoenen in de Toverfluitstraat, dit is een dossier dat redelijk snel van start zal kunnen gaan.

Er is een nieuwe bouw in de Zaadstraat, en dat is een heel nieuw project, omdat de school daar in zeer slechte staat is, we kunnen dan ook niets anders doen dan een nieuwe bouw daar te voorzien.

Wat betreft het aantal leerlingen in het Windekind: ik denk dat het exacte aantal zal liggen tussen 300 en 400 leerlingen. In het begin hadden we gedacht aan de verdubbeling van het aantal leerlingen, dat vandaag 260-270 bedraagt. Maar het is niet altijd gemakkelijk om in een school alles te verdubbelen, dus we zullen moeten zien of het terrein groot genoeg zal zijn en hoeveel plaatsen er kunnen bijkomen. Ik denk eerlijk gezegd dat het zal gaan om meer dan 300, maar minder dan 400 plaatsen.

De refter op zich kan iets kleiner zijn, omdat de kinderen altijd in shiften eten, dus maakt dat niet veel uit.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Gadaleta.

Pouvez-vous trouver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 34 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 34 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Notre groupe évidemment a voté pour la création et l'augmentation des écoles, je m'abstiens ici tout d'abord parce que vous n'avez pas voulu me donner la parole, je ne m'abstiens pas du tout sur le fond, mais uniquement sur la forme. J'attire quand même l'attention des Conseillers communaux qui viennent de voter, on vient de voter pour des honoraires de près de 1.200.000 euros, donc ça veut dire que si les estimations sont exactes, et vous pouvez demander un ancien Conseiller communal Ecolo, il vous dira qu'elles sont toujours dépassées, ça va nous coûter près de 15 millions d'euros. Alors aujourd'hui, on nous parle d'une promesse de subsides qu'on vient de recevoir pour une partie en tout cas de ses honoraires, par contre on est dans le flou le plus total sur la prise en charge du reste, les 15 millions d'euros, est-ce qu'ils vont être à charge de la Commune partiellement ou totalement, est-ce qu'on va abandonner le projet si on ne trouve pas de subsides ? Je trouve qu'ici qu'on nage vraiment en plein flou.

À la question que Monsieur Van Damme a posée, je pense que le Collège est incapable de répondre et de donner un quelconque timing en matière d'agenda. Pour ces raisons-là, nous nous abstenons parce que nous sommes vraiment dans le flou le plus total.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

10. Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à rue de la Flûte Enchantée - Projet - CE14.014.
Opdracht van werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp - GR14.014.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

11. Rénovation lourde d'un pavillon scolaire et de divers locaux de l'école communale n°11, sise chaussée de Ninove, 1001 - Projet - CC14.015.
De zware renovatie van een schoolpaviljoen en van verschillende lokalen van gemeenteschool nr. 11, gelegen Ninoofsesteenweg,1001 - Ontwerp - GR14.015

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Sur le fond, on n'a pas de difficulté en la matière, d'ailleurs en plus, c'est un dossier qui est déjà ordonné par la précédente majorité, et ma question, et ce n'est pas uniquement sur la forme, quand on indique rénovation d'un pavillon scolaire et quand on voit le montant, 1.758.000 euros, ça pourrait donner l'impression qu'on rénove un pavillon pour un montant astronomique. Il s'agit vraiment d'un très gros dossier, et donc en fait, il n'y a pas qu'un seul pavillon qu'on rénove, c'est plusieurs locaux et il faudrait le mentionner pour ne pas donner l'impression que ce montant important se limite à la rénovation d'un seul pavillon, mais bien d'une grande partie de l'école. On parle ici d'une salle de gym, d'un préau, de la création d'un nouveau préau. Sur le fond, pas de problème, on votera favorablement, mais je pense que pour la clarté, il est important de préciser qu'il s'agit d'un projet d'envergure.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik ben natuurlijk ook voor dit punt, de uitbreiding of verbetering van scholen. Ik zou enkel buitenkader een vraag willen stellen: heel wat scholen in Molenbeek hebben een nummer, dit is misschien om historische redenen. Mijn vraag is: is de tijd niet aangebroken om deze scholen een naam te geven?

Beaucoup d'écoles à Molenbeek-Saint-Jean ont un numéro et je me demande si ce n'est pas le moment de leur donner un nom ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On nous demande d'approuver le projet relatif à la rénovation, un cahier spécial des charges et un projet d'avis de marché. Aucun document n'était présent dans BO Secrétariat, ni dans la farde, les documents soumis aux Conseillers communaux. Or, il s'agit d'un montant d'un 1.700.000 euros. J'ai l'impression de me répéter, mais donc j'aurais bien voulu qu'on aborde ce point en Sections réunies.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Ma question est assez générale, elle touche tous les points en lien avec la construction et la rénovation des écoles et pavillon. A Molenbeek-Saint-Jean, on nous a annoncé le plan Nollet visant à créer des nouvelles places dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On prévoit 626 places dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et j'aurais voulu savoir si cette rénovation était comptabilisée parmi ces 626 places ? A-t-on une idée des échéances prévues, une idée des échéances prévues pour la création de ces places, comment cela va-t-il être ventilé ?

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

J'aimerais rebondir sur la demande de Monsieur De Block et j'aimerais qu'on remette un peu les choses en perspective, c'est-à-dire qu'en effet une Section réunie pourquoi pas, mais j'avais envie de rappeler qu'il fut un temps que j'ai connu où il n'y avait quasiment aucune Section réunie. Je crois que depuis le début de cette mandature, on a déjà dû avoir plus de Sections réunies que pendant toute la mandature précédente. Je crois que c'est quelque chose qui vaut quand même la peine d'être rappelé. Rien n'est jamais parfait, je parlais ce week-end avec le Secrétaire communal d'une Commune que je ne nommerai pas, vous seriez en enfer si vous viviez dans cette Commune, rien n'est jamais parfait mais je crois que ça vaut quand même la peine d'évaluer les très gros efforts et les très gros progrès qui ont été faits et la volonté de discussion et de transparence que la majorité met en place.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je crois que vous avez tous compris que c'est la rénovation d'un pavillon scolaire datant des années 50, comprenant trois classes maternelles, la salle de gymnastique, les vestiaires et les bureaux. Le projet est établi par un bureau d'architecture et le montant réservé est de 1.900.000 euros. Je ne veux pas dire que ça va coûter cette somme. C'est couvert par le fonds de financement. Si vous voulez un mot d'explication, je ne sais pas où notre Echevin des Finances se trouve?

Concernant les échéances, je n'arrive à faire ce projet cette année-ci, mais je vous ai déjà dit que tout dépend de l'approbation de notre budget, vous comprenez bien que si nous n'avons pas de budget, tout est mis sur la pente. Normalement, ce projet devait se terminer en 2015.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Monsieur De Block, votre question écrite a été déposée le 28 mars et donc vous aurez la réponse pour le 28 avril. J'ai vu justement le service aujourd'hui pour faire le point, je tiens simplement à dire que ce sont des questions qui demandent un temps d'investissement et de travail des services qui n'est pas indifférent et donc ça prend du temps, mais vous aurez votre réponse dans les 30 jours.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, j'ai entendu la réponse de l'Echevin, mais il a parlé d'un montant de 1.900.000 euros et on a un montant de 1.758.000 euros dans la délibération.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Par rapport aux investissements qui sont faits dans le cadre du boom démographique, donc du développement de places dans le réseau communal, je peux vous apporter quelques précisions, puisque comme nous nous y sommes engagés, nous souhaitons évidemment répondre à la demande importante de places d'enseignement fondamental, notamment pour les enfants de Molenbeekois. Donc, il y a plusieurs projets d'extension qui sont prévues et je vous les rappelle brièvement : il y a l'extension de l'école Tamaris pour laquelle on prévoit 12 nouvelles classes pour environ 20 enfants. Il y a également l'extension de l'école communale numéro 13, pour laquelle on prévoit également une extension de huit classes. Il y a l'extension de l'école numéro un pour laquelle on prévoit

une extension de six classes maternelles. À côté de ça, vous avez dans le cadre de l'appel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet d'extension avec le placement de pavillons à l'École numéro neuf pour quatre classes et le projet d'extension à la rue de la Flûte Enchantée pour 12 classes. Donc, vous voyez que nous essayons de répondre à la demande. C'est vrai qu'une Section réunie sur l'accueil des enfants dans l'enseignement fondamental peut être intéressante pour vous présenter les différents projets.

Pour répondre à la question de Monsieur Berckmans, c'est vrai qu'ici au Conseil communal, on vient avec des numéros d'écoles, mais nos écoles ont également chacune un nom. L'école numéro cinq par exemple, c'est l'école Chouette. L'école numéro 11, c'est l'école aux Sources du Gai savoir. L'école numéro 16, c'est l'école du Petit bois. Donc c'est vrai que chacune de nos écoles porte également un nom. Ce serait sans doute plus sympathique d'utiliser les noms plutôt que les numéros.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à pas à Monsieur Gypers pour l'explication sur la différence de chiffres.

M. l'Echevin Gypers :

Je ne sais pas d'où vient cette différence, apparemment moi, j'ai une autre délibération. Sur ma délibération, c'est 1.900.000 euros et dans la délibération introduite dans BO Secrétariat, c'est 1.758.000 euros. C'est donc une bonne surprise pour la Commune. Le bon montant, c'est celui qui est dans BO Secrétariat, c'est-à-dire 1.758.000 euros.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**12. Marché de travaux relatif à l'aménagement d'un terrain communal pour l'installation de pavillons scolaires à la rue de la Flûte Enchantée - Projet - CE14.013.
Opdracht van werken betreffende de inrichting van een gemeentelijk terrein voor de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp - GR14.013.**

M. le Président :

Pouvez - vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

13. Marché de travaux relatif à l'aménagement d'un bâtiment en une antenne du service de la population à la rue Charles Malis n°40 - Engagement de la dépense - CC14.012.

Werken opdracht betreffende de inrichting van een gebouw gelegen Charles Malisstraat, 40 in een antenne van de Bevolkingsdienst - Vastlegging van de uitgave - GR14.012.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Pour prouver à Monsieur Ikazban qu'il n'y a pas que lui qui s'inquiétait des deniers communaux, a-t-on une évaluation du montant de ses éventuels subsides du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communale ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ce n'est pas du tout en réponse à Madame Evraud, qu'elle se rassure, je pense bien qu'en face de moi, il y a des Conseillers communaux qui s'inquiètent des deniers publics, ma question est de savoir s'il y a un agenda ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Pour tout ce qui est des subsides et des Fonds régionaux, je pense que le mieux c'est que notre Echevin des Finances réponde. Ce n'est pas vraiment ma spécialité.

M. le Président :

L'Echevin des Finances répondra en aparté.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**14. Marché de travaux relatif à la rénovation des installations électriques et de l'éclairage du stade Henry Pevenage - Projet - CE14.005.
Werken opdracht betreffende de renovatie van de verlichting en de elektrische installaties in Pevenage stadion - Ontwerp - GR14.005.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**15. Marché de travaux relatif à la modernisation des ascenseurs des bâtiments communaux - Engagement de la dépense - CC14.010.
Werken opdracht betreffende de moderniseringswerken van de liften van de gemeentelijke gebouwen - Vastlegging van de uitgave - GR14.010.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**16. Contrat de quartier Autour de Léopold - Politique des Grandes Villes – Marché de Travaux - RE.1a/Op 3.1 - Revitalisation du parc Saint-Rémy et sécurisation de ses abords - Procédure négociée directe avec publicité – Dossier d'exécution et avis de marché - Mode de passation et engagement de la dépense.
Wijkcontract Rond Leopold - Grootstedenbeleid - Opdracht van werken - RE.1a/Op 3.1 - Verhoging van de veiligheid rondom en herwaardering van het Sint-Remypark - vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking - uitvoeringsdossier en opdrachtaankondiging – Gunningswijze en aanwending van de uitgave.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai vu un petit peu les plans et si je me rappelle bien, il y a eu une concertation avec les habitants du quartier concernant l'aménagement de ce parc. Je voudrais vraiment entendre un retour de cela parce que j'ai eu des échos de personnes qui disent qu'elles ne sont pas convaincues par le projet actuel, si ça va tenir, et donc je m'inquiète parce que je ne visualise pas très bien. Je vois qu'il y a des arbustes du côté de la rue de l'Intendant, mais je voudrais savoir quelle sera la hauteur de ces arbustes ? Parce qu'en fait, dans le parc ancienne version, il y avait un chouette petit mur 20 mètre plus loin, derrière lequel les jeunes se cachaient et donc je pense que ça contribue vraiment au fait que les gens ne sont pas à l'aise, je voudrais que vous me fassiez part plan ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander par rapport au montant du marché public, puisqu'il faut une procédure négociée directe quand c'est au-delà de 600.000 euros et je vois qu'on engage un montant de 686.000 euros qui est scindé en deux montants, l'un 200.000 euros et l'autre de 586.000 euros. J'aurais voulu demander s'il était légal de scinder un montant pareil pour pouvoir ne pas passer par une procédure négociée directe ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai des questions liées aux problèmes de sécurité. Comme à la place de la Duchesse, on pourrait très bien avoir des habitants qui approuvent et qui trouvent que ce qu'on présente sur un plan est intéressant et puis d'autres qui s'inquiètent du fait de rendre opaque les espaces de la rue, ce qui peut représenter un danger et permettre le développement de trafic qu'on ne souhaite pas à cet endroit-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Mais je tiens à vous rassurer, il n'y a rien, ce projet, c'est justement d'éviter qu'il y ait des écrans. C'est donc cela qui est spécifique à ce projet et donc il y a une transparence totale. De la rue, on voit clairement tout, on ne peut pas se cacher quelque part. Il n'y a plus rien, il y a juste quelques arbres, mais ce sont de hautes tiges. Quand ces arbres auront 150 ans, on pourra juste se cacher derrière le tronc, mais c'est tout. C'est dans le même esprit qu'on est en train de refaire le parc Bonnevie.

Par rapport aux chiffres, l'estimation des travaux c'est 474.300 euros hors TVA.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Moi, je vois un montant de 686.000 euros, à raison de 586.000 euros à un article et 100.000 euros à un autre article. Donc là, je me dis qu'on scinde le montant global pour ne pas, je suppose, passer par une procédure négociée.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Le marché n'est pas scindé, ce sont juste les imputations au niveau de la comptabilité budgétaire. Ce sont deux articles budgétaires différents, mais au niveau du marché, le marché n'est pas scindé.

Mme Bastin :

Je ne vois pas l'intérêt de scinder en deux montants différents.

M. l'Echevin Gypers :

C'est parce qu'il y a un montant sur PGV. Ce sont deux sources de subsides différents.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

17. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma-Belle-Vue- Op. 1.1 - Construction d'un bâtiment mixte de huit logements et d'un commerce – Angle Chaussée de Gand/Rue du Comte de Flandre - Appel à projets « Bâtiments Exemplaires 2013 » - Approbation de la convention Bâtiment Exemplaire 2013.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-vue - Op. 1.1 - Bouw van een pand voor gemengd gebruik van acht woningen en een handelszaak – Hoek van de Gentsesteenweg / Graaf van Vlaanderenstraat - Projectoproep « Voorbeeldgebouwen 2013 » - Goedkeuring van de overeenkomst Voorbeeldgebouw 2013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**18. Mission d'éducation au vélo.
Opdracht voor fietsopleiding.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Oui, on va certainement approuver, c'est un très beau projet, néanmoins j'ai quelques petites questions. Il s'agit ici d'approuver la convention qui lie la Commune à l'ASBL Pro Vélo qui fait vraiment un travail formidable en termes de sensibilisation à l'utilisation du vélo. Sur le fond, je n'ai rien à redire, par contre ici, en ce qui concerne les mesures de sécurité, qui devront être prises en charge par les organisateurs, j'aurais voulu en savoir davantage, parce qu'on ne nous dit pas les mesures de sécurité qui seront prises en charge par les organisateurs de ce projet. J'aurais aussi voulu savoir quelles sont à ce jour les écoles qui ont manifesté un intérêt pour ce projet, combien d'élèves sont visés par cette activité, les formations ont-elles déjà débuté. Le montant de la convention qui est estimée ici à 9.750 euros, j'aurais aimé savoir quelle était la nature de la dépense ?

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

On vous répondra par écrit Madame Tahar.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**19. Rétrocession gratuite d'une concession à la commune.
Kosteloze wederafstand aan de gemeente van een grondconcessie.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**20. Plan particulier d'affectation du sol 14B Genot - Principe d'abrogation.
Bijzonder bestemmingsplan 14B Genot - Principe van intrekking.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

En fait, j'aurais beaucoup de mal à donner beaucoup d'explications en plus de ce qui se trouve déjà dans les considérants de la délibération. En résumé, ce PPAS n'est plus d'actualité. Tout comme on nettoie des textes administratifs, on nettoie aussi des plans urbanistiques qui sont plus d'actualité. Le grand avantage de cette suppression, c'est qu'on permet de ne pas mettre en œuvre un parking... Je vais lire la délibération : « Considérant de plus que la suppression du PPAS permet jusqu'ici la réalisation de parkings à ciel ouvert en fond de parcelle sera également favorable à un plus grand maintien des espaces verts de l'intérieur d'îlot».

Ça nous permet d'éviter toute demande de permis par rapport à la réalisation d'un parking en fond de parcelle. À part cela, ça n'apporte rien d'autre comme modification urbanistique.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Y avait-il une demande de la création d'un parking en intérieur d'îlots pas ? Parce que dans la mesure où on interdit aux gens de se parquer en rue, c'est peut-être intéressant quand même de leur laisser la possibilité de se parquer quelque part.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

En fait, j'ai deux remarques de fond et de forme. J'entends bien les explications de l'Echevin de l'Urbanisme, mais si ce plan n'est plus d'actualité, pourquoi le propose-t-on à nouveau ? Si le PRAS prévaut sur le reste, alors qu'il n'y a plus de difficultés. Mais ce qui me dérange, c'est le deuxième argument, quand vous dites que ce que vous voulez éviter, c'est l'introduction d'un permis pour un parking. Moi ça me dérange, parce qu'on propose l'abrogation d'un PPAS pour éviter une éventuelle demande, donc c'est quand même du sur-mesure, c'est problématique. En plus de ça, il y a une contradiction quand on dit qu'il n'est plus d'actualité, qu'il est obsolète et que le PRAS prévaut. Vous dites vous-même que dans le PRAS, on prévoit déjà cette problématique.

Ma deuxième question, c'est de vous dire que dans la population, un nombre croissant de citoyens s'inquiètent de la pénurie de parking. Ça plaît ou ça ne plaît pas à certains, vous avez tous dits oui quand un habitant est venu ici par rapport à la place de la Duchesse et moi je trouve qu'il faut se préoccuper des mêmes problèmes partout dans la Commune, dans tous les quartiers de la Commune. Donc, si c'est obsolète, pourquoi est-ce qu'on propose d'abroger ? Si c'est du sur-mesure, ça me pose un problème déontologique.

Et de manière plus générale, est-ce qu'on veut réellement éviter qu'à l'avenir, on crée des places de parking ?

M. l'Echevin Mahy :

Je le répète, ici il s'agit vraiment d'une simplification que l'on peut vraiment appeler administrative. Pratiquement toute la totalité du PPAS a été mise en œuvre, hormis ce parking. Vos questions sont judicieuses, mais on ne peut plus aujourd'hui construire, et ça c'était la particularité du PPAS, on ne peut plus construire des parkings à ciel ouvert en intérieur d'îlots. Le Collège ne souhaite pas que l'on ait des voitures sur des parcelles qui sont actuellement vertes. C'est tout simplement un choix, ça me paraît assez évident. Je peux comprendre que certains défenseurs de la voiture ne soient pas d'accord, mais en tout cas, l'emplacement d'un parking à cet endroit-là, n'était plus du tout opportun. Ça l'était peut-être il y a quelques années, mais plus aujourd'hui. Il faut bien se dire que ce plan d'affectation du sol a été approuvé en date du 14 juillet 1951. Aujourd'hui, on est en 2014 et en 60 ans, les choses ont beaucoup évolué d'un point de vue urbanistique, d'un point de vue mobilité etc. Si vous dites que les parkings qu'on a prévus en 1951 à cet endroit-là sont tout à fait légitimes et encore d'actualité et bien, je suis désolé, je ne suis pas d'accord.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne suis pas convaincu par la réponse et je trouve ça déplacé de sa part de considérer certains comme des défenseurs de la voiture. Ce n'est pas parce qu'on se préoccupe des soucis de parking des habitants que nous sommes des défenseurs de la voiture. Pas du tout ! Je dis simplement que si ce n'est pas permis et pas autorisé, alors il ne faut pas abroger ce PPAS. C'est inutile, vous le dites vous-même.

Je ne suis pas du tout un pro voiture ni un anti voiture, je suis d'ailleurs pour encourager l'utilisation rationnelle d'autres modes de déplacement, je le fais moi-même, mais je pense qu'il ne faut pas éliminer toute possibilité. Quand on parle de parking, ici on ne parle pas d'un méga parking. Parce que je me souviens d'un dossier avec une demande de permis d'urbanisme dans cette zone-là où vous avez des particuliers qui voulaient construire un ensemble d'habitations privées, si ces gens-là ont un parking à l'intérieur, c'est ça de gagné par rapport à l'espace public dans la rue. Donc moi, je ne suis pas convaincu, ni sur le fond, ni sur la forme de la réponse, j'étais même tenté de m'abstenir pour vous laisser faire, mais franchement maintenant, je suis tenté de voter contre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

Il y a manifestement des problèmes de parking dans cette rue. Il faudrait déjà trouver des solutions à l'heure actuelle et donc, il me semble important d'autoriser la construction de parkings. À partir du moment où on plante des arbres, on ne sait plus garer des voitures.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 26 votes positifs, 2 votes négatifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 26 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 9 onthoudingen.

21. Description de fonction - Chargé de mission désigné par la direction.

Funciebeschrijving - Beleidsondersteuner.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

22. Déclaration des emplois vacants concernant les postes de recrutements en fonction de la nomination au 1.01.2015.

De vacantverklaring bij de benoeming in wervingsambt op 1.1.2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

23. Contrats pour les écoles Windroos, Regenboog, Windekind, Paloke et Tijn Uylenspiegel avec le CLB (Centrum voor Leerlingenbegeleiding) (CLB Stedelijk en Gemeentelijk Onderwijs de la Vlaamse Gemeenschapscommissie).2014-2020.

Beleidscontracten van de scholen Windroos, Regenboog, Windekind, Paloke en Tijn Uylenspiegel met het centrum voor leerlingenbegeleiding (CLB Stedelijk en Gemeentelijk Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschapscommissie) – 2014-2020.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

24. Emploi-Environnement - Subsidies au profit de l'asbl Atelier Groot Eiland/Alliantie. Werkgelegenheid-Leefmilieu - Subsidies ten behoeve van Atelier Groot Eiland vzw.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Je voulais juste demander un éclaircissement. Si je comprends bien et j'espère que j'ai bien compris, c'est 10.000 euros plus 35.000 euros, donc il y a deux contrats et il faudra peut-être alors que dans le deuxième contrat, vous indiquiez ces montants. Parce que pour le moment, il est inscrit deux fois 35.000 euros.

M. le Président :

Merci Madame Dekens, nous faisons les vérifications.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

ÉCOLO se réjouit du projet qui s'inscrit dans l'alliance emploi-environnement, d'une part au niveau des déchets et d'autre part au niveau de l'alimentation. Cela favorisera la valorisation des déchets et la création d'emplois, et nous espérons, en priorité pour les Molenbeekois. Je voulais savoir en fait s'il y avait, en prolongement de cet axe alimentation, un partenariat avec les cantines scolaires. Cela permettrait aux enfants de manger sainement et on pourrait arriver à offrir un menu végétarien aux enfants qui ne mangent pas de viande. Ça leur permettrait d'avoir une alternative à la tartine tous les jours. Si ce n'est pas en prolongement direct de ce projet, je voulais savoir si c'était quelque chose qui était en préparation parce que ça fait partie de la Note de Politique Générale.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

En ce qui concerne les projets qui sont ici sur la table, ce sont des projets que nous avons développés dans le cadre de l'alliance emploi-environnement et donc ils n'ont pas vraiment de liens particuliers avec les projets de cantines scolaires pour lesquelles la Commune est obligée de recourir à des procédures de marchés. Il y a évidemment l'intérêt de travailler autour de l'alimentation saine, de l'alimentation qui soit aussi porteuse d'emploi, c'est un peu le fil rouge de toutes les politiques que nous menons et il est vrai que dans l'accord de majorité, on avait prévu d'avoir des repas durables pour 2018. Aujourd'hui, le Collège a approuvé un nouveau cahier de charge pour les repas des cantines scolaires, et dans ce cahier de charge, on a tenu compte de toute une série d'éléments qui ont affaire avec l'alimentation durable et qui tiennent aussi à lutter contre le gaspillage. Il faut savoir que dans les cantines scolaires, aujourd'hui on gaspille quand même 20 % de la nourriture qui est préparée. Tout cela a déjà été mis en place et on va procéder étape par étape pour offrir des alternatives végétariennes pour les enfants. Aujourd'hui, tout est mis en place pour qu'on puisse y arriver, mais ce n'est pas forcément en lien avec le projet d'alliance emploi environnement.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

25. Motion déposée par Monsieur De Block concernant l'approbation des motions dans le ROI - Report du 26/3/2014.

Motie ingediend door Mijneer De Block betreffende de moties in het reglement van inwendige orde van de Gemeenteraad - Uitstel van 26/3/2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block pour la lecture de sa motion qu'il avait déjà introduite 26 mars 2014. Monsieur De Block avait à l'époque demandé de reporter cette motion du fait qu'une question avait été posée de façon préjudicielle à la Tutelle, suite à une question que Monsieur De Block avait lui-même posée concernant la validité des votes sur la motion qui n'avait pas recueilli l'unanimité, réponse que nous n'avons toujours pas reçue de la part de la Tutelle. Donc nous n'avons pas d'autre réponse pour vous pour l'instant par rapport à cette motion. Je vous ai fait la communication en début de séance concernant la mise en place de la Nouvelle loi communale qui est entrée en vigueur, puisqu'elle est parue au Moniteur belge et qu'elle entre en vigueur à partir du 12 avril 2014, si ma mémoire est bonne.

Comme prévu, nous avons de toute façon une réunion qui sera organisée au mois de juin pour pouvoir mettre notre règlement d'ordre intérieur en conformité par rapport à cette Nouvelle loi communale et aux modifications qui sont apportées. Il y a quand même quelques modifications par rapport aux réunions et au droit des Conseillers communaux pour poser et introduire des questions. Je propose donc qu'on attende d'avoir l'avis de la Tutelle par rapport à ça, parce qu'on n'a pas de réponse à vous donner par rapport à cette question, qui est une question préjudicielle par rapport à cette motion.

M. De Block :

En fait, la question qu'on a posée, c'est par rapport à la Nouvelle loi communale, mais je ne connais pas l'ancienne loi communale. Est-ce que dans l'ancienne loi communale, il n'y avait pas les mêmes dispositions sur le vote à la majorité ?

M. le Président :

Ça n'a pas changé, il n'y a pas eu de modification par rapport à ça.

M. De Block :

Ma question reste, elle est indépendante par rapport à la Nouvelle loi communale vu que cette disposition par rapport au vote à la majorité simple, ça figurait déjà dans l'ancienne loi communale.

M. le Président :

Mais comme déjà dit, cette disposition-là qui se trouve actuellement dans notre règlement d'ordre intérieur, il était prévu d'en discuter et d'en parler quand nous allions faire la révision de ce ROI au mois de juin.

M. De Block :

Oui, je comprends très bien je trouve que c'est excellent, mais si des motions ont été rejetées parce qu'elles n'ont pas été votées à l'unanimité, alors que la loi prévoyait un vote à la majorité simple, vont-elles être acceptées ?

M. le Président :

Cette question-là a été posée à la Tutelle et nous attendons toujours la réponse.

M. De Block :

Alors, j'attends la sagesse de la Tutelle et je reporte ma motion.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

**26. Interpellation déposée par Monsieur Vermeulen relative à la réfection des trottoirs le long du Boulevard Edmond Machtens.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Vermeulen betreffende de herstelling van de voetpaden langs Edmond Machtenslaan.**

M. le Président :

Monsieur Vermeulen est absent, on va survoler son interpellation. Le point est reporté à la prochaine réunion.

28. Motion déposée par les groupes *sp.a* et FDF relative aux nouvelles nuisances générées par le survol aérien de Bruxelles.
Motie ingediend door de fracties *sp.a* en FDF betreffende de nieuwe hinder die wordt veroorzaakt door overvliegende vliegtuigen in Brussel.

M. le Président :

La primauté revient à la motion déposée par le *sp.a* et le FDF. Laissons Monsieur Van Damme intervenir, puisque je suppose qu'il y a eu des concertations entre les Chefs de groupes. Monsieur Van Damme, vous avez la parole.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président.

Je pensais que vous faisiez un jeu de mot en disant que vous alliez survoler l'interpellation de Monsieur Vermeulen.

M. le Président :

Oui, c'était un jeu de mot.

Dhr. Van Damme :

Nous nous sommes déjà tous prononcés par rapport à ce sujet. Mais le premier échange que nous avons eu en début de Conseil, nous a permis de voir que nous avons une base très claire pour un large consensus au sein de ce Conseil, et donc, au nom du *sp.a* et le FDF, je vais quand même lire la motion que nous avons introduite. Nous avons déjà discuté entre Chefs de groupe et il y aura peut-être ici et là des amendements qui vont arriver pour parvenir à un texte commun et ça pourra, à mon avis, encore se faire rapidement ce soir parce qu'il n'y a pas de gros changements par rapport au contenu proposé et qu'il y aura moyen de s'entendre rapidement sur un texte complet qu'on aimerait bien entendu adopter à l'unanimité.

Je vais commencer par la lecture de notre motion, ce n'est pas très long, c'est une page. Nous l'avons déposée dans les deux langues. Michaël, tu me permets de la lire ?

M. Vossaert :

Oui, bien sûr.

Dhr. Van Damme :

Je vais la lire en français, comme ça, on ne devra pas la traduire en néerlandais, les autres Chefs de groupe pourront ensuite réagir :

Vu la Constitution, particulièrement son article 23 consacrant le droit à la protection de la santé ;

Vu la Directive 2002/30/CE Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté ;

Vu l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;

Vu le plan de dispersion Schouppe, approuvé le 10 février 2010, introduisant de nouvelles routes de survol de la région de Bruxelles-Capitale, spécifiquement le nouveau tourne à gauche et la nouvelle route du canal, ainsi causant des nuisances sonores beaucoup plus importantes pour la commune de Molenbeek-Saint-Jean;

Vu le plan de dispersion Wathelet, basé sur et exécutant le plan Schouppe, mis en vigueur en ce qui concerne le survol du canal en septembre 2012 ;

Considérant la violation régulière des normes de bruit instaurées par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 susmentionné ;

Considérant l'augmentation importante du nombre d'interrogations, de plaintes et de récriminations en matière de nuisances sonores provoquées par le trafic aérien ;

Considérant les plans successifs de répartition des vols qui n'ont pas toujours apporté de solution équilibrée aux nuisances sonores dont sont victimes de nombreux habitants de Bruxelles et de sa périphérie ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, réuni en séance le 23/04/2014 marque sa solidarité avec toutes les personnes souffrant de nuisances sonores dues au trafic aérien :

Le Conseil demande par ailleurs avec insistance :

- au Gouvernement fédéral de relancer sans attendre les discussions et concertations avec les gouvernements régionaux dans le but de conclure un nouveau plan de répartition des vols qui agrée l'ensemble des parties concernées ;*
- au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de porter à la connaissance des communes concernées toutes les informations dont il dispose, notamment celles concernant les amendes infligées pour violation des normes de bruit ;*

Je propose de remplacer mon troisième point, car il est sans objet, vu qu'un recours en annulation ne peut plus être déposé, il est trop tard pour cela, pour un nouveau paragraphe qui sera proposé par les Chefs de groupe.

- au Gouvernement fédéral et aux Gouvernements régionaux flamands et bruxellois, de conclure un accord de coopération en vue de mettre en place un organe indépendant chargé du contrôle des nuisances sonores provoquées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie.*

Voilà, ça c'est le texte que nous avons déposé, mais comme je l'ai dit, nous sommes disposés à discuter de changements ou de modifications.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Monsieur Vossaert, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Vossaert :

En tant que signataire, je pense que l'interpellation citoyenne était intéressante pour sensibiliser les élus et notre Commune. Maintenant, sans vouloir remettre en question cette interpellation, je pense que du côté politique, il y a eu des interventions et aujourd'hui, l'adoption d'une motion dans notre Commune est une bonne chose, car elle va renvoyer la balle dans le camp des différents gouvernements régionaux et au Fédéral. J'aurais souhaité de la part du Gouvernement régional une réaction peut-être plus forte, avec notamment tous les partis et toutes les Communes réunies, parce qu'ici, on va adopter une motion qui va être amendée, parce qu'il y a eu un travail de concertation entre les différents chefs de groupe des différentes formations politiques. Je trouve cela positif, mais le texte va être amendé et il sera différent dans les différentes Communes. C'est dommage car la Région de Bruxelles-Capitale aurait pu s'exprimer d'une seule et même voix.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je pensais, enfin j'espère qu'on va s'inscrire dans tout ce qui a été dit devant une partie du public qui a quitté la salle, c'est que finalement, si on veut éviter de faire de l'électoratisme et des effets de manche, on s'est mis d'accord pour réagir tous ensemble. Ici, on n'a pas été sollicités avant le dépôt de l'un ou l'autre amendement, mais en tout cas Jef Van Damme a raison, il faut le faire ce soir, mais il faut qu'on l'approuve tous ensemble.

Je pense que dans les deux motions, vous reprenez des éléments sur lesquels nous sommes d'accord. Je pense que dans cette affaire, il faut être le plus vrai possible et dire la vérité telle qu'elle est et faire preuve de modestie et chercher l'efficacité. Je ne vais pas paraphraser tout ce que vient de dire Jef Van Damme et tout ce que va éventuellement être dit par d'autres Chefs de groupe, mais moi, il me semble qu'on pourrait se mettre d'accord et au lieu d'avoir deux discussions, se mettre tous d'accord ensemble sur la motion qu'on pourrait porter, mais alors la voter à l'unanimité. Ce serait un beau signal pour les habitants qui sont venus et qui se sont exprimés avec beaucoup de sagesse, par rapport à un dossier qui est vraiment très sensible. Ce serait vraiment porter haut et fort la voix de Molenbeek.

Je me demande si on ne pourrait pas faire le chemin inverse pour être efficace et pas trop long, ne pas parler des points pour lesquels on est déjà d'accord et n'aborder que les points où on a des différences, parce que parfois, c'est à quelques virgules près. Je ne sais pas ce qu'en pense Monsieur Léonard, on ne va pas discuter sur des points où on est déjà d'accord.

M. le Président :

Je vous propose de laisser Monsieur Léonard venir avec ses remarques.

Je cède la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Ça me rappelle une anecdote humoristique que j'aimais bien, on disait, je suis d'accord avec votre texte, je changerais juste un détail, les mots. Ici, ce n'est pas le cas, le seul point de la motion qu'on propose de changer, c'est celui que Jef Van Damme a déjà évoqué, à savoir qu'on ne peut pas déposer un recours en annulation.

Je ne vais pas vous lire notre motion, je vais juste vous lire ce qu'on propose, donc de remplacer ce point numéro trois de la motion déposée par le *sp.a* et le FDF, par le point de la nôtre qui dit : « de relancer dans l'urgence les discussions et concertations visant à mettre en œuvre un plan de répartition des vols privilégiant les moins densément peuplées et faiblement urbanisées ». Nous proposons aussi d'ajouter des points en complément : « de s'assurer que les routes soient arrêtées sur base d'une étude d'impact environnemental préalable et en tenant compte des normes de bruit en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale ». Et puis alors, le Conseil demande « au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de veiller aux normes de bruit et de sanctionner systématiquement les infractions commises par les compagnies aériennes ». Et enfin, « mandate le Collège pour envoyer copie de la présente motion aux membres du Gouvernement fédéral et aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire que le mouvement Islam soutien ces motions, puisqu'elles font suite à une interpellation citoyenne, bien que n'ayant pas été convié à la concertation des Chefs de groupe...

M. le Président :

Il n'y a pas eu de concertation, ils se sont parlés ici avant la séance.

M. Ait Jeddig :

Ah bon, d'accord.

Je soutiens ces motions, c'est une demande citoyenne. J'insiste juste sur le fait qu'il faut une concertation et un dialogue entre toutes les Communes concernées, de manière à trouver une solution équilibrée pour tous les citoyens et puis porter cette voix au Fédéral.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

In beide moties, vind ik een paar positieve punten terug, ik zou ze goedkeuren indien ze onderworpen waren aan een afzonderlijke stemming, maar ik ben er mij ook van bewust dat het probleem van de overvliegende vliegtuigen heel wat hinder veroorzaakt voor de bewoners. Volgens mijn informatie is het zo dat het akkoord als dusdanig niet moet herzien worden, en dat het gewoon een probleem is van de uitvoering, en om die redenen zal ik me dus onthouden bij deze motie.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas bien compris la fin de l'intervention de Monsieur Berckmans.

M. le Président :

Il va s'abstenir sur la motion.

M. Ikazban :

Alors, il y a un problème, parce qu'on a dit qu'on essayait de faire une motion approuvée à l'unanimité. Si elle n'est pas unanimement approuvée, il n'y a pas de motion.

M. le Président :

Il n'y a pas de modification par rapport au vote, nous attendons un avis de la Tutelle.

M. Ikazban :

Je pense qu'il faut essayer de trouver un accord, il faut essayer d'avancer. On pourrait être plusieurs à se mettre d'accord sur des textes, et puis si ça pose problème à un Conseiller, il n'y a plus de motion. En plus, on n'a pas compris pourquoi Monsieur Berckmans s'abstient.

Dhr. Berckmans :

Je vais répéter en français pour que tout le monde me comprenne. A mon avis, en ce qui concerne le vote des motions, il y a la loi communale qui dit qu'il faut voter à la majorité. La loi communale est d'un ordre juridique supérieur au règlement d'ordre intérieur, donc pour moi, les motions qui sont votées à la majorité sont valables. Je ne sais pas lire dans une boule de Crystal, mais je prévois que c'est ce que la Tutelle va répondre.

M. le Président :

La question qui est posée maintenant, c'est de savoir pourquoi vous vous abstenez ?

Dhr. Berckmans :

J'ai expliqué, selon les informations que j'ai, il n'y a pas un problème au niveau des accords, il y a un problème au niveau de l'exécution.

M. Ikazban :

Ça vous pose alors un problème pour soutenir notre motion ? Ou bien on considère qu'il ne faut pas l'unanimité, mais alors c'est dommage à deux titres, d'abord parce que je pense que comme signal positif, ça aurait été bien que cette motion soit portée par l'ensemble des Conseillers de cette enceinte. L'autre problème, c'est qu'on a répondu l'inverse à l'instant à Monsieur De Block, ainsi que le mois passé. Il faut être un peu cohérent. Moi, je veux bien avancer, il a raison, la loi communale prime sur un ROI.

M. le Président :

Non, la question de Monsieur De Block était différente. Ce que je viens de vous dire, c'est par rapport aux motions qui ont été votées précédemment, nous les avons rejetées car le vote ne s'était pas fait à l'unanimité. Monsieur De Block a demandé si ces motions-là pouvaient être validées avec le vote qui été enregistré. On s'est adressé à la Tutelle pour avoir la réponse.

En ce qui concerne les motions que nous abordons aujourd'hui, là nous avons eu un avis de la Tutelle qui nous dit que nous ne pouvons pas maintenir l'unanimité et que nous sommes obligés de passer à la majorité. Donc, il n'y a pas de soucis par rapport à ça. Monsieur De Block attend lui autre chose comme réponse, que les motions rejetées par le passé soient maintenant considérées comme adoptées.

Comme dit Monsieur Van Damme, on peut en revenir au texte. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Revenons au texte, si j'ai bien compris les remarques de Monsieur Léonard, il proposait de remplacer notre troisième point que j'avais supprimé par le point qu'il a lu. Je crois que Monsieur Vossaert et moi-même, nous sommes d'accord avec cette idée. Il proposait aussi d'ajouter deux points supplémentaires, c'est-à-dire les deux derniers points de la motion de la motion MR, CDh et Ecolo, les points 4 et 5 et de les ajouter à la fin...

M. le Président :

Non, il proposait d'ajouter les points 2, 4 et 5.

M. Van Damme :

Pour moi, et je crois pour Monsieur Vossaert aussi, ça nous convient. Je crois qu'on a donc un accord sur le contenu total de la motion. Je voudrais juste savoir si les autres chefs de groupe sont d'accord ?

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous pouvez vous inscrire dans cela également ?

M. Ikazban :

Comme on a deux textes différents, j'aurais voulu qu'on soit plus précis sur certains points. Donc, on maintient les points 1, 2, 4 et 5 de la première motion ?

M. le Président :

Non, dans la motion qui a été déposées par le MR, le CDh et Ecolo, vous avez les points 2.1, 2.2, 2.4 et 2.5 qui sont récupérés pour être réintroduits dans la motion de Messieurs Van Damme et Vossaert. Le point 2.1 prend la place du point 3 qui est annulé, les points 2.2, 2.4 et 2.5 viennent se rajouter en-dessous. On ne change pas les considérants.

M. Ikazban :

Alors pour le 2.2 par exemple, est-il possible, parce que j'ai cru Monsieur Léonard le dire, je trouve qu'il faut quand même rajouter le respect strict des normes de bruit...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je ne crois pas que cette remarque serve vraiment à quelque chose, d'aller si loin dans le texte, ce qui compte, c'est le geste de voter une motion. Nous savons que ce qu'il faut faire, c'est de faire passer un message.

M. Ikazban :

Nous, on n'a pas eu le privilège d'être concertés comme d'autres...

M. le Président :

Non, il n'y a pas eu de concertation. Il y a des motions qui ont été déposées.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis globalement d'accord avec ce qui est là sur papier, mais on dit que l'on veut un nouveau plan de répartition des vols qui agrée l'ensemble des parties concernées, je ne sais pas comment vous allez arriver à cela, vu que les avions vont quand même passer quelque part. De plus, au point quatre, vous dites qu'on veut privilégier les zones les moins densément peuplées et faiblement urbanisées. C'est un petit peu contradictoire, on veut contenter tout le monde et en même temps...

M. Ikazban :

C'est juste pour se donner bonne conscience, c'est tout.

M. De Block :

La discussion que j'ai soulevée tout au début, je trouve qu'elle est complètement absente, toutes ces conditions autour qui vont permettre, en gardant l'emploi, parce que pour garder l'emploi, il faut être capable de dire qu'on ne va pas laisser jouer la concurrence entre les aéroports, parce que sinon, le refus de telle ou telle chose, l'abaissement de la norme, ça va faire déplacer les travailleurs d'un point à l'autre. On ne sait pas agréer l'ensemble des partenaires, en même temps, on doit aller choisir les zones les moins densément peuplées et urbanisées. Il y aura peut-être un peu moins de protestation, mais je trouve qu'on ne dépasse pas le cadre des conditions qui réellement vont permettre aux gens qui vont être

survolés ne pas être écrasés à la fois par les problèmes de pollution et par les problèmes de bruit.

M. le Président :

Moi, je crois que quelque part il va falloir atterrir, on peut discuter, échanger encore beaucoup de petits mots, de petites phrases etc., mais donc le texte qui était proposé par Monsieur Van Damme avec les modifications sur le texte que nous avons proposé, je crois que ça peut faire une unanimité, ce n'est pas en rajoutant un petit mot à gauche ou à droite ou en en supprimant un à gauche ou à droite qu'on va changer fondamentalement quelque chose au niveau du texte. Donc, moi je propose que l'on passe au vote sur ce texte.

Je vais relire les décisions que nous faisons. On demande : « au Gouvernement fédéral de relancer sans attendre les discussions et concertations avec les Gouvernements régionaux dans le but de conclure un nouveau plan de répartition des vols qui agrée l'ensemble des parties concernées ; au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de porter à la connaissance des Communes concernées toutes les informations dont il dispose, notamment celles concernant les amendes infligées pour violation des normes de bruit ; de relancer dans l'urgence des discussions de concertation visant à mettre en œuvre un plan de répartition des vols privilégiant les zones les moins densément peuplées et faiblement urbanisées ; au Gouvernement fédéral et aux Gouvernements régionaux flamands et bruxellois de conclure un accord de coopération en vue de mettre en place un organe indépendant chargé du contrôle des nuisances sonores provoquées par le survol de Bruxelles et de sa périphérie ; de s'assurer que les routes soient arrêtées sur base d'une étude d'impact environnemental préalable et en tenant compte des normes de bruit en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale ; au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de veiller au respect des normes bruxelloises de bruit et de sanctionner systématiquement les infractions commises par les compagnies aériennes ; mandate le Collège pour envoyer copie de la présente motion aux membres du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Est-ce que on peut voter ce texte ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.

29. Motion déposée par les groupes MR, CDh et Ecolo relative aux nouvelles nuisances générées par le survol de Bruxelles.

Motie ingediend door de fractiegroepen MR, CDh en Ecolo betreffende de nieuwe hinder die wordt veroorzaakt door overvliegende vliegtuigen in Brussel.

M. le Président :

Le point 29 est joint au point 28. Punt 29 wordt bijgevoegd aan punt 28.

**30. Motion déposée par Monsieur Berckmans relative à une attitude de fair play pendant la campagne électorale 2014.
Motie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende een houding van fair play tijdens de verkiezingscampagne.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

In het kader van de verkiezingscampagne, stel ik de volgende motie voor:

Overwegende dat affiches van sommige kandidaten en partijen die, tijdens de campagne voor de gemeenteraadsverkiezingen van 2012, met toestemming van de eigenaar en/of uitbater waren opgehangen in handelszaken en andere private inrichtingen, werden weggehaald door - rechtstreeks of onrechtstreeks - toedoen of op last van andere kandidaten en partijen;

Overwegende dat sommige partijen, tijdens die zelfde verkiezingscampagne van 2012, affiches hebben opgehangen op de gevels van leegstaande gebouwen en dat, niettegenstaande het feit dat de eigenaars van sommige van die gebouwen die affiches er meteen afhaalden, vastgesteld kon worden dat er reeds 's anderendaags opnieuw affiches van die partijen hingen; overwegende dat het ophangen van affiches aan de gevels van leegstaande gebouwen niet alleen een inbreuk is op de rechten die de eigenaars op hun onroerende goederen hebben maar dat dergelijke praktijken zeker ook niet bijdragen tot een nette gemeente;

BESLUIT :

Artikel 1 :

De in de gemeenteraad vertegenwoordigde politieke partijen verbinden er zich toe tijdens de campagne voor de verkiezingen van 25 mei 2014 een algemene houding van fair play in acht te nemen.

Artikel 2 :

De politieke partijen verbinden er zich inzonderheid toe tijdens die campagne geen affiches van andere partijen en kandidaten te laten weghalen die deze laatsten in handelszaken, enz. hebben opgehangen met het akkoord van de uitbater en/of eigenaar.

Artikel 3 :

De politieke partijen verbinden er zich inzonderheid toe tijdens de verkiezingscampagne geen affiches of ander campagnemateriaal op te hangen op de gevels van leegstaande gebouwen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais soutenir l'orientation de cette motion et je voudrais rajouter un point de fair-play que j'ai abordé la fois passée, concernant le règlement d'affichage, et sur lequel j'ai

découvert qu'il y a une lettre du Gouverneur qui a été envoyée le 11 février et qui en fait demande aux Communes de garantir des emplacements pour l'affichage électoral, qu'ils soient en nombre suffisant et que les Communes prévoient une répartition égale des emplacements d'affichage entre les différentes listes. Je voudrais que la Commune soit garante du fair-play entre les différents partis au niveau de l'affichage, seul outil public qui est mis à la disposition des parties pour garantir qu'on ne doive pas se chamailler dans les magasins, sur les vitrines des magasins, qu'il y ait un dispositif correct qui soit mis en place par la Commune et qui garantissent à tous les partis de façon équitable, l'affichage. Si par la suite, on se bat entre partis politiques pour les petites places qui restent encore sur les panneaux électoraux et sur les fenêtres des commerçants, et je plains vraiment les gens qui tiennent un magasin aujourd'hui, pour éviter toutes ces choses-là, je voudrais qu'on revienne sur cet affichage électoral sur ce règlement d'affichage électoral et qu'on applique ce que le Gouverneur a demandé dans sa lettre du 11 février.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais rassurer Monsieur Berckmans en disant que le mouvement Islam, son credo, c'est le respect au niveau des cultures, origines sociales, religions. Nous n'enlèverons aucune affiche et ne colleront aucune affiche sur celle des autres. Certains commerçants sont envahis d'affiches sur leurs vitrines et peut-être qu'à un moment donné, ils enlèvent eux-mêmes certaines affiches pour avoir un peu de visibilité vers l'extérieur.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur Berckmans pour sa motion, parce qu'elle nous permet d'avoir une discussion intéressante. Sur la motion en elle-même, je ne suis pas convaincu de la pertinence, puisque ce n'est pas cette motion qui va changer le comportement de certains candidats, tous partis confondus et je pense que personne ici ne peut être le garant de qui que ce soit en campagne électorale, à part nous-mêmes, et encore. À part se donner bonne conscience, franchement, je ne vois pas à quoi elle peut servir. Par contre, elle peut amorcer un débat intéressant. Je pense que dans les campagnes électorales, l'affichage ne prend plus les mêmes places qu'il y a quelques années, désormais, l'affichage notamment officiel est mis en place par les ouvriers communaux. Dans les commerces, je vais profiter de cette motion pour faire deux remarques, le fair-play, Monsieur Berckmans, ce n'est pas simplement entre candidats qu'il faut l'avoir, parce que finalement, le fair-play, on l'a ou on ne l'a pas. Ce n'est pas une motion qui va changer ça. C'est par rapport aux habitants et par rapport à la population et aux commerçants, et moi franchement, comme je discute avec pas mal de commerçants et d'habitants, je les plains parfois. Ils sont soumis à des pressions dingues. Molenbeek-Saint-Jean est une des Communes où les commerçants acceptent encore de mettre des affiches et parfois ils collent des affiches de tous les partis. Je vous

mets au défi de trouver beaucoup de Communes ou les commerçants font la même chose. Je trouve que si on veut vraiment avoir une attitude de fair-play, il faudrait essayer de réfléchir à une solution pour qu'on arrête de mettre une telle pression sur les commerçants, et quand je dis pression, ce sont des pressions directes et indirectes. Je vais vous faire une petite parenthèse, pendant la semaine, j'ai recollé deux affiches de candidats : une du *sp.a* et une du *cdh*, dont celle de Monsieur El Khannouss, mais il n'est pas là pour le moment.

(Rires – Gelach)

J'ai recollé une affiche de Monsieur El Khannouss, vous pouvez aller voir, l'affiche a été déchirée et il y a un papier collant, c'est ma réparation, c'est moi qui ai collé ce papier collant sur la fiche de Monsieur El Khannouss. Elle a été déchirée par inadvertance et je trouve important, sans blague, de montrer à la population que nous ne sommes pas des chiffonniers en campagne électorale. On n'est pas là uniquement pour montrer notre visage mais aussi pour porter le message politique, porter un discours, porter des programmes et ainsi de suite. Je trouve que c'est extrêmement important. C'est un scoop, j'espère que les journalistes n'ont pas noté ce que je viens de dire...

Monsieur Berckmans, si vous voulez vraiment qu'on soit fair-play à Molenbeek-Saint-Jean par rapport à l'affichage, et bien alors mettons-nous d'accord pour qu'il n'y ait plus d'affichage dans les commerces, plus du tout et on ennuiera plus notre monde avec ça.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Concernant la motion que vous avez déposée, Monsieur Berckmans, je pense que tous les Conseillers communaux partagent ce souhait de fair-play pendant une campagne électorale. Je pense qu'on ne peut pas s'engager via une motion en tant que membres de l'Assemblée, en tant que membres du Conseil communal pour les partis politiques. On peut s'engager à titre personnel, mais pas s'engager en tant que partis politiques, car on n'est pas garant de l'attitude de toutes les personnes qui travaillent dans le cadre d'une campagne, y compris des personnes qui s'engagent pour soutenir la candidature de membres présents au Conseil communal. Donc je pense que c'est une discussion intéressante mais qu'elle doit se faire hors contexte électoral et que votre motion, à mon sens, elle n'est pas recevable dans la mesure où elle interpelle les partis politiques et qu'ici, personne n'est garant de l'attitude que peuvent avoir les candidats d'un parti politique. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de retirer cette motion et d'avoir un débat sur l'attitude qu'on peut avoir dans le cadre des campagnes électorales, notamment pour la campagne des élections communales.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik begrijp het zeer goed, Mevrouw de Burgemeester, zoals u het zegt, kunnen de mandatarissen die hier in de gemeenteraad zitten zich niet garantstellen voor alle kandidaten, medewerkers en dergelijke van hun partij, hoe jammer dat ook is. Dit neemt niet weg dat ik het interessant vind dat ik het hier ter sprake heb gebracht en dat erover gesproken is. Wat het voorstel van Meneer De Block betreft, was ik niet op de hoogte van die brief, misschien gaan we die ooit eens te zien krijgen. Ik ben akkoord met wat Meneer Ikazban zegt, u drukt van druk, pressie; als men in een zaak gaat, is het misschien al een soort van pressie. U bent klant, ze gaan het dus niet weigeren en dergelijke. Ik ben bereid om morgen een dag verlof te nemen om samen met u alle affiches in de handelszaken te gaan weghalen en de motie terug te trekken. Ik denk dat het belangrijk is dat iedereen er zijn ideeën over kan zeggen.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**35. Interpellation déposée par Madame Piquard relative au pointage biométrique.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de biometrische prikklok.**

M. le Président :

Monsieur De Block, nous avons la motion au point 31 pour vous, nous avons Madame Piquard qui fait une interpellation au point 35 et vous-même de nouveau qui revenez en ayant oublié quelque chose dans votre motion pour venir parler une deuxième fois des empreintes digitales en le mettant sur le principe des droits de l'homme. Donc, ce que je propose, c'est que les trois points soient groupés parce qu'ils font partie de la même problématique. Je propose que l'on commence par les deux interpellations et qu'on passe ensuite à la motion de Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne sais pas comment les gens ont pu dans le même e-mail que j'ai envoyé...

M. le Président :

Parce que normalement, dans le règlement d'ordre intérieur, les motions sont abordées avant les s'interpellation. Et donc, votre motion est remontée au-dessus des interpellations.

M. De Block :

J'allais proposer que les interpellations passent avant ma motion.

M. le Président :

On est bien d'accord. On va donc commencer par les deux interpellations et terminer par votre motion. Je donne donc la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

J'apprends qu'un système de pointage (prises d'empreintes digitales) biométrique a été instauré et entrera en vigueur à dater du 5 mai 2014. Ce nouveau système de pointage est prévu pour le bâtiment central ainsi que pour le bâtiment de la rue de l'Intendant.

J'apprends également que le personnel a dû récemment se rendre au GRH afin d'y déposer ses empreintes digitales en vue de l'instauration de la nouvelle forme de pointage.

Je vous avoue que ce système tout moderne qu'il puisse être déclaré me donne froid dans le dos ! En effet, il fut une autre époque, pas si lointaine, où l'on s'est plu à « ficher voire à afficher » certaines personnes.

De plus je considère que cette mesure renforce la discrimination entre le personnel qui pointe et celui qui ne pointe pas mais encore entre le personnel qui sera soumis à cette nouvelle réglementation au 5 mai et celui qui ne le sera pas..

A la lecture du règlement de travail en ma possession il est mentionné en son chapitre 8 « *du contrôle des présences* » :

« La présence et le respect du temps de travail des agents sont dument constatés par l'un des deux moyens suivants :

Le pointage à l'aide d'un lecteur de badges installé par l'employeur en ce qui concerne le personnel soumis au pointage journalier (administration centrale). Règlement voir annexe n° 4. La signature d'une feuille de présences mise à la disposition par le dirigeant du Service à chaque entrée ou sortie de service en ce qui concerne les autres membres du personnel. (annexe n° 4.3) ».

Cette lecture m'amène à vous poser les questions suivantes :

Quel est l'impact de cette disposition par rapport à la loi de la vie privée ? Quelle garantie un membre du personnel ainsi « fiché » a-t-il quant à l'usage strict qui sera fait de ses « empreintes digitales » ? Le personnel a-t-il été avisé par une note de service voire un courriel (puisque nous sommes dans les temps modernes) du fonctionnement de ce nouveau système de pointage quant à sa pratique et ses implications exactes ?

A quelle date ? Dans l'affirmative, je souhaiterais que me soit montré le document. Y a-t-il eu une concertation syndicale en ce qui concerne la nouvelle disposition de pointage qui implique une modification du règlement de travail ? Dans l'affirmative, je souhaite que nous soit montré le protocole d'accord signé par l'ensemble des représentations syndicales. A l'heure où l'on parle de bonne gouvernance et d'économies à réaliser quel est le coût réel engendré par ce nouveau système de pointage?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur de block pour la lecture de son interpellation reprise au point numéro 39.

39. Interpellation déposée par Monsieur De Block relative au non-respect des lois protégeant la vie privée dans le projet du Collège d'utiliser les empreintes digitales du personnel pour le pointage.

Interpellatie ingediend door Meneer De Block, betreffende het niet respecteren van de wetten ter bescherming van het privéleven in het plan van het College om de vingerafdrukken van het personeel te gebruiken voor de prikklok.

M. De Block :

Je dois dire que moi-même aussi j'ai été vraiment interpellé par la découverte d'un plan de pointage en utilisant les empreintes digitales. Je trouve que l'évolution de cette Commune, d'abord en investissant avec les nouvelles caméras, évolue petit à petit. On brade la vie privée dans cette Commune, cette fois-ci ce n'est pas uniquement la population, c'est aussi son propre personnel qui en est victime. On va rentrer dans la sphère de la vie privée, parce que prendre l'empreinte digitale, c'est vraiment ça. La Commission de la protection de la vie privée le considère vraiment comme quelque chose à caractère privé et on rentre dans cette sphère privée. J'ai un petit peu lu et étudié ce que la Commission de la protection de la vie privée avait sur ce sujet, et la première chose qui m'a frappé, c'est qu'ils ont soulevé la question du choix de société. Ce n'est pas le PTB, c'est bien la Commission de la protection de la vie privée. La Commission dit également : « que les moyens utilisés afin d'identifier une personne constituent un traitement de données à caractère personnel et est donc soumise à la loi sur la vie privée. De manière générale, il convient d'être conscient du choix de société qui constitue une généralisation du recours à la biométrie et des risques de désensibilisation du public que cela comporte. La biométrie, moyen d'authentification fort, ne devrait être utilisée parce qu'elle constitue le seul moyen pour réaliser le but recherché et pas seulement parce qu'elle est pratique, parce qu'elle fait moderne ».

Je voudrais en fait traiter quatre points qui sont abordés par la Commission de la protection de la vie privée, quatre points avec lesquels la majorité et l'Administration n'ont pas respecté ces consignes-là. D'abord, la majorité ne respecte pas le caractère exceptionnel et proportionnel de cette mesure. Effectivement, il y a un avis au personnel communal qui date du 17 avril 2014, donc je pense que c'est le même jour que la représentante syndicale et Paulette Piquard ont posé des questions et introduit une interpellation. Ce même jour, il y a un avis du Secrétaire communal, cet avis, fixe les arguments pour lesquels on procède de cette manière et qu'on va prendre les empreintes digitales : « afin de satisfaire aux besoins de l'Administration communale et de réduire les coûts financiers dus aux pertes et aux remplacements des cartes de pointage, la lecture d'empreintes digitales va être instaurée ». Donc, on utilise le prétexte du coût immense de la perte des badges, parce que c'est un fléau massif, ça occasionne des pertes énormes à la Commune... La Commission de la vie privée répond, non : « l'usage des empreintes digitales n'est pas le seul moyen d'authentification du personnel et non, on ne peut pas l'utiliser juste parce que c'est pratique et parce qu'elle permet de réduire les coûts financiers », je cite textuellement, « dus au remplacement ou aux pertes des cartes de pointage ». « C'est toujours une question de proportion, quand on prend les empreintes digitales d'un travailleur pour lui permettre d'accéder à un local, on peut bien se demander si c'est nécessaire, si avoir un badge d'accès, ce n'est pas plus simple et tout aussi sécurisé dans le cadre de certains travailleurs. On peut se demander ce que la société va faire ses empreintes digitales », ici, la société, c'est la Commune. Donc la Commission exige que les personnes qui utilisent la biométrie le fassent quand elles peuvent dire qu'une technique moins intrusive ne satisfait pas à leurs besoins. Ici, on est clairement dans le cas d'un badge qui satisfait à ces besoins et il ne faut pas aller vers les empreintes. Je ne fais que citer l'avis que la Commission a donné.

Je vais un peu raccourcir mon intervention. Il en va de même pour la gestion des horaires des employés, si l'avantage particulier de la biométrie est la lutte contre la fraude, quelque chose que l'avis au personnel ne signale pas du tout, les responsables du traitement devraient faire une analyse préalable pour évaluer la nature et l'importance du risque de fraude particulière à l'établissement, au regard de l'impact des mesures biométriques. Donc ça veut dire que pour pouvoir passer aux empreintes digitales, il faut une analyse préalable des risques de fraude. Je n'ai pas vu ça dans l'avis aux services communaux, et j'aimerais bien avoir une réponse claire sur le fait qu'il y a, oui ou non, des doutes sur le personnel qui fraude massivement avec les cartes de pointage et que ça justifie le passage aux empreintes digitales.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce que je peux quand même finir mon texte, j'en ai encore pour une minute ?

M. le Président :

Je vous donne 30 secondes.

M. De Block :

J'invite vraiment l'ensemble des gens à lire l'ensemble de ces notes. La majorité ne respecte clairement pas le caractère exceptionnel et proportionnel de la mesure, ça c'est une première chose. Deuxième chose, il faut demander le consentement du personnel, ce qu'elle n'a pas respecté, parce qu'il n'y a pas eu de négociations syndicales, c'est un changement du règlement de travail et le règlement de travail stipule bien qu'il faut un badge ou une feuille. Or, on change cela et il n'y a pas eu de négociations syndicales. Troisièmement, la majorité n'a pas informé le personnel sur tous les risques qu'elle court, or, la loi prévoit qu'il faut informer sur un certain nombre de points et je peux vous dire que dans l'avis de la Commission, il y a certains points qui ne sont pas notifiés. Donc sur quatre points, la Commune ne respecte pas les avis de la Commission de la protection de la vie privée. Je vais donc introduire une motion pour proposer qu'on arrête cela et j'ai des questions très précises : à combien s'élève le coût du remplacement des badges perdus, combien coûte ce nouveau système de pointage biométrique, on parle d'un avis positif de la Commission de la protection de la vie privée et j'aimerais bien avoir cet avis positif et la lettre que vous avez envoyée, parce que j'aimerais bien savoir si la Commune a bien fait cela, si elle a joint ça à sa lettre adressée à la Commission de la protection de la vie privée.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Je vous donne maintenant la parole pour la lecture de votre motion, le point numéro 31.

31. Motion déposée par Monsieur De Block relative au projet d'utiliser les empreintes digitales du personnel pour le pointage.
Motie ingediend door Mijneer De Block betreffende het plan om vingerafdrukken van het personeel te gebruiken voor de prikklok.

M. De Block :

Considérant que l'utilisation automatisée ou informatisée de la biométrie afin d'identifier ou d'authentifier une personne constitue un traitement de données à caractère personnel et est donc soumise à la Loi vie privée.

Considérant que de manière générale, il convient d'être conscient du choix de société que constitue une généralisation du recours à la biométrie, et des risques de désensibilisation du public que cela comporte.

Considérant que la biométrie, moyen d'authentification fort, ne devrait être utilisée que parce qu'elle constitue le seul moyen pour réaliser le but recherché, et pas seulement parce qu'elle est pratique, ou parce qu'elle "fait moderne".

Considérant que l'avantage économique ne peut justifier à lui seul le recours à des mesures biométriques, comme suggéré par l'Avis au personnel communal du 17 avril 2014

Considérant que l'usage des empreintes digitales nécessite un changement du Règlement de Travail ;

Considérant qu'un changement du Règlement de Travail nécessite une négociation syndicale ;

Considérant que le système de pointage est défini dans le Règlement de Travail ;

Le Conseil communal décide de :

Article 1 :

D'arrêter immédiatement les préparatifs pour la mise en application de l'utilisation d'empreintes digitales pour le pointage.

Article 2 :

D'annuler l'Avis au personnel communal du 17 avril 2014.

Article 3 :

De reconfirmer le principe que le Collège ni les administrations ne peuvent changer le Règlement de Travail sans négociation syndicale préalable, et qu'en particulier un changement du système de pointage passe par une négociation syndicale.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

En fait, je ne vais pas épiloguer sur le fond, parce que je pense que le Collège a beaucoup d'éléments à fournir, mais j'avais seulement envie d'intervenir sur un petit point qui

me paraît un point de détail, mais que je pense intéressant à relever : je trouve tout à fait légitime qu'on ait des discussions sur ces sujets-là, ce sont des sujets importants. Je trouve quand même assez choquant et déplacé la référence de Madame Piquard aux heures les plus sombres de notre histoire. Finalement, à force de laisser passer ça, on finit par trouver cela normal, alors que ça ne l'est pas du tout. La disproportion entre ce dont il s'agit ici et ce dont on parle, est tout à fait choquante. Ce sont vraiment les heures les plus sombres de notre histoire et réduire cela à une histoire de facilités rhétoriques pour essayer de pimenter un peu son interpellation, je trouve que ça ne va pas du tout. Maintenant, vous pouvez le faire, vous pouvez défendre ce point de vue, mais alors je crois qu'il faudrait être cohérent et accepter qu'à côté des terrifiants monstres du XXe siècle on range l'excellent Charles Picqué qui a lui-même introduit ce procédé dans sa Commune. Ça démontre presque par l'absurde l'indécence de ce genre de comparaison.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que dans le cadre de vos interpellations, il y a une confusion, une confusion voulue entre ce qu'on considère comme un pointage avec le doigt, qui est un pointage tout à fait normal, qui existe dans de nombreuses autres administrations communales, notamment comme l'a dit Monsieur Léonard, à Saint-Gilles, mais également à Schaerbeek, dans 15 Communes wallonnes... Il y a une confusion voulue de votre part entre un système qui existe déjà dans d'autres Administrations communales et qui n'a pas posé de difficulté avec ce qu'on appelle la prise d'empreintes digitales de type policier. Les empreintes qui sont prises dans le cadre du pointage n'ont rien à voir, ne sont pas du tout utilisables dans un cadre policier, dans le cadre d'une identification d'identité. Comme on vous l'a bien expliqué, il s'agit de quelques points qui sont pris sur un doigt et non pas du tout d'une empreinte digitale. Je crois qu'il est important aussi pour une Administration, quand elle met en œuvre un nouveau système, qu'elle fasse appel à la technique, à la technicité d'aujourd'hui, que ce soit pratique, que ce soit facile d'utilisation. Je pense que Molenbeek-Saint-Jean ne peut pas passer à côté de la modernité, nous voulons faire évoluer notre Administration communale dans ce sens.

En Comité de négociation, le principe du pointage généralisé a été adopté, il n'a été adopté en octobre 2013 en Comité de négociation. Mais rien de spécifique n'a été négocié sur le type de pointage, puisqu'il n'y a rien de particulier, ni d'intrusif, ni d'illégal à le faire avec le doigt tel que cela a été précisé dans l'avis au personnel communal. Donc nous faisons cela dans le cadre d'une volonté de modernité et d'efficacité. Vous savez bien que le système actuel présente différents inconvénients. Il nécessite des encodages ou des rectificatifs manuels, que les oublis de badges sont fréquents, qu'il y a des pertes de cartes de pointage, etc. Nous nous tournons donc vers un système moderne et pratique. Nous allons donc équiper de ce système moderne tous les bâtiments communaux. Évidemment que nous répondons aux directives européennes concernant la protection de la vie privée, nous avons écrit un courrier à la Commission de protection de la vie privée pour lui faire part de l'intention de l'Administration communale de mettre au point ce système, et si la Commission revient vers nous avec des questions, il lui sera répondu et nous prendrons toutes les précautions nécessaires pour faire en sorte que ce système soit pris dans le cadre tout à fait légal de protection de la vie privée. Je voulais donc vous apporter ces précisions par rapport à un détournement d'une procédure qui existe ailleurs, par rapport à un

détournement que vous en faites dans le cadre simplement du souci de bonne gestion administrative.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je n'arrive pas à comprendre la différence entre une empreinte prise au bout d'un pouce et une main ou les cinq doigts. De toute façon, j'ai une question sur le fond qui me reste, est une question subsidiaire. Que va-t-il advenir des empreintes, si par exemple, la Commission de la protection de la vie privée répondait qu'il faut détruire une partie de ces empreintes ? Qui peut me dire aujourd'hui ce qu'il adviendra de ses empreintes ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La Commission dit explicitement que l'empreinte digitale est une chose qui effectivement..., oui la Commission donne comme consigne, si le seul moyen d'arriver sont les empreintes digitales, elle donne des consignes, elle dit : « n'utilisez pas l'empreinte digitale complète, mais enregistrez juste un gabarit ». Et donc vous ne dites pas si oui ou non c'est justifié d'utiliser ce genre de procédé. La Commission la protection de la vie privée dit non. La Commission est claire, on ne peut pas argumenter cela avec la modernité, le fait que c'est plus pratique ou parce que des coûts financiers le justifient. Dans votre propre avis, vous dites que la Commission a déjà rendu un avis positif, est-ce que c'est vrai ? Je trouve que c'est vraiment très grave, si vous dites que la Commission pose des questions, alors on va répondre, c'est autre chose que ce qui est écrit dans l'avis noire sur blanc. Il est écrit que la Commission a rendu un avis positif sur ce dispositif. Est-ce que oui ou non dans le règlement de travail il y a deux formes de pointages qui sont stipulées, les badges et la feuille ? Évidemment le pointage en général est acceptable dans une négociation syndicale mais la question est, est-ce que cette méthode-là, est-ce qu'elle est prévue dans le règlement de travail, oui ou non ?

Il faut lire l'avis, c'est vraiment très intéressant et l'avis dit que si on utilise la biométrie, n'utilisez pas des empreintes digitales. Pourquoi, parce que les empreintes digitales, on les laisse traîner partout et je peux vous envoyer vers des sites Web où, avec un simple petit plastique, on peut frauder l'empreinte digitale, sans aucun problème. C'est pour cette raison qu'ils disent qu'il ne faut pas utiliser l'empreinte digitale. La Commission de la protection de la vie privée dit également que si on utilise quand même l'empreinte digitale, alors il vaut mieux enregistrer le gabarit qui est personnel sur un badge, que seul le membre du personnel détient et qui n'est enregistré nulle part. C'est à nouveau quelque chose que vous ne respectez pas. Je n'ai pas reçu de réponse à mes questions qui sont pourtant très claires, sur le coup, on n'a pas donné de réponse etc.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le coût pour le nouveau système de pointage s'élève à 40.000 euros. Je voudrais vous réaffirmer qu'un avis de la Commission de la protection de la vie privée a été rendu pour la Commune de Saint-Gilles. Nous allons proposer exactement le même système et nous pouvons donc en déduire que l'avis sera également positif pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Nous utilisons exactement le même système que dans d'autres Communes de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, où la Commission de la protection de la vie privée n'a émis aucune réserve et donc nous pouvons considérer qu'il en sera de même pour Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Pourquoi n'avez-vous pas attendu l'avis relatif à Molenbeek-Saint-Jean avant d'engager une dépense de 40.000 euros ? La façon dont ça s'est passé avec le personnel, ils reçoivent un avis, une note de service le 17 avril, le jour où nous devons rentrer nos interpellation, vous trouvez ça normal ? Ils avaient dû donner leurs empreintes le lundi, vous trouvez ça normal la façon de procéder à l'égard du personnel ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La loi sur la vie privée est vraiment très claire, elle dit qu'il faut d'abord le consentement du personnel et de plus, elle dit qu'avant que le personnel donne ses empreintes - quelque chose qui a déjà été fait - je dis bien avant de donner les empreintes, il faut demander un avis. Vous n'avez pas respecté ce procédé et je n'ai toujours pas la réponse à ma question sur le coût des badges perdus. Vous justifiez votre décision avec des badges perdus, mais moi je dis que c'est un leurre. Vous justifiez donc avec le coût du remplacement des badges, et vous ne voulez pas me donner le coup de ces badges perdus. Vous dites combien coûte l'installation, 40.000 euros, ça j'ai entendu, mais combien les badges perdus coûtent à la Commune ? Vous insinuez à votre propre personnel que la Commission de la protection de la vie privée a rendu un avis positif, quelque chose qui est légalement nécessaire et vous n'avez pas respecté cela, et maintenant vous dites que cet avis positif a été envoyé à la Commune de Saint-Gilles.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Nous passons au vote.

M. De Block :

C'est honteux, vous ne répondez pas aux questions qui sont posées !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

On recommence vote, parce que certaines personnes n'ont pas participé. J'ai demandé qui est contre, vous n'avez pas réagi. Dans ce cas, vous ne participez pas au vote. Tant que vous ne votez pas, vous ne participez pas au vote. Bon, alors on recommence le vote, qui est contre, qui est pour, qui s'abstient ?

Le point est rejeté.

34 votants, 10 votes positifs, 23 votes négatifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

34 stemmers, 10 positieve stemmen, 23 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je suis désolé, il y a eu la présentation de l'interpellation de Madame Piquard, il y a eu l'interpellation de Monsieur De Block et il y a eu la présentation de la motion. Vous ne vous êtes pas inscrits, Monsieur Léonard a été la seule personne qui est intervenue. Par conséquent, Monsieur Ikazban, vous avez perdu votre droit de parole à ce moment-là.

32. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative au réaménagement de la place Communale.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de Herinrichting van de Gemeenteplaats.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation relative au réaménagement de la Place communale.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

L'aménagement de la Place communale est en phase finale, plus de 6626 m² de pavés sont placés. Mais à la surprise des habitants et des commerçants de la rue Comte de Flandre, l'aménagement s'arrête à la sortie du Métro Comte de Flandre!!!

Après travaux, il y aura un contraste négatif soudain entre la belle Place communale jusqu'au niveau de la sortie du métro et une grande partie de la rue Comte de Flandre. Cette partie se prolongeant sur la place Saint Jean-Baptiste gardera un aspect vieux et mal entretenu. Ce ne sera certainement ni beau, ni justifié envers une partie des riverains et commerçants de la rue Comte de Flandre.

Des questions se posent : pourquoi vous n'avez pas prévu de procéder à un aménagement total, alors qu'initialement, c'est ce qui est prévu par le permis et l'étude ? Sachant que votre budget ne permettait pas l'achèvement total du projet, pourquoi n'avez-vous pas fait une demande d'un budget supplémentaire ?

Ce serait une erreur historique que de manquer ce rendez-vous, sachant que le permis actuel a pris plus de six ans, procédures et études y comprises.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Il n'a jamais été question dans le cadre du réaménagement de la Place communale d'étendre la zone d'intervention jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste. Le projet initial s'arrêtait même à la rotonde de la Maison communale. Et c'est précisément dans un souci de cohérence et pour permettre le cas échéant et à moyen terme de poursuivre l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste, qu'il a été décidé en cours de projet d'étendre la zone d'intervention jusqu'au carrefour Sainte-Marie. L'idée de poursuivre l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste est actuellement en gestation. Le Collège a par ailleurs décidé de proposer à la Région, la mise à l'étude de ce projet dans le cadre d'une étude régionale prospective sur les possibilités de piétonisation et semi-piétonisation en Région bruxelloise. Il faut cependant savoir que le coût global du réaménagement relatif à la poursuite de l'espace partagé jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste peut-être estimé en première analyse à plus ou moins 2.500.000 euros. Un tel aménagement ne pourra donc être envisagé qu'avec le concours d'importants subsides. Le prolongement de l'aménagement jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste ne pourra s'envisager qu'à l'issue d'une phase de test de l'aménagement en cours d'achèvement et nécessitera l'analyse préalable de la question du stationnement et des mesures alternatives permettant sa suppression.

M. le Président :

Merci Monsieur Gypers.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

En tout cas, ce ne sont pas les mêmes informations que j'ai reçues par rapport au coût pour la prolongation des travaux jusqu'au parvis Saint Jean-Baptiste. Moi, on m'a parlé d'un coup de plus ou moins 300.000 euros. Par rapport à une demande du budget supplémentaire, je pense que les instances concernées ne refuseraient certainement pas le soutien de ce projet.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

**33. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à la présence de toxicomanes au croisement de la rue de Ribaucourt et du Boulevard Léopold II.
Interpellatie ingediend door de Heer Rahali betreffende de aanwezigheid van toxicomanen op het kruispunt tussen de Ribaucourtstraat en de Leopold II-laan.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation relative à la présence de toxicomanes au croisement de la rue de Ribaucourt et du boulevard Léopold II.

M. Rahali :

Il y a des problèmes de toxicomanie au carrefour rue Ribaucourt - boulevard Léopold 2. Dès midi, il y a un rassemblement de plusieurs personnes dépendantes, leurs présences en grand nombre prouvent qu'il y a certainement des dealers également.

Plusieurs problèmes se posent: Il y a une insécurité omniprésente pour les passants les usagers du métro, les commerçants et leurs clients. Des bagarres et des disputes éclatent tout au long de la journée, dus à la consommation d'alcool et de drogue. Les femmes et les enfants sont mis ainsi en danger. Il y a également un arrêt de bus, le 89, les usagers ne se sentent pas en sécurité, la rue et les trottoirs sont infestés de cannettes de bière et des bouteilles d'alcool. Les riverains, les passants et les commerçants n'en peuvent plus!!!!

Mes Questions : que comptez-vous faire pour ce grand problème qui perdure depuis plusieurs décennies ? Avez-vous prévu un plan de prévention pour les toxicomanes qui sont souvent des victimes ? Quelles solutions pensez-vous apporter à court terme, moyen terme et à long terme ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Évidemment, le mouvement Islam s'inscrit pleinement dans cette interpellation déposée par Monsieur Rahali. Je dirais simplement de façon générale, que la drogue, sa consommation et sa détention sont condamnables. J'entends bien certains partis parler d'overdose, de drogues dures et douces. Alors la drogue comme l'alcool sont un véritable fléau qui détruit une partie de notre jeunesse et qui contribue à augmenter l'insécurité dans notre Commune et à lui donner une image négative. Cette image est exploitée par certains de nos médias parfois à des fins de propagande contre l'origine culturelle de notre jeunesse. J'estime que les autorités doivent faire leur possible et prendre le problème à bras-le-corps pour éradiquer ce phénomène qui effectivement détruit une partie de nos quartiers et contribue à l'insécurité.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne comptais pas intervenir, parce que je suis certain que Madame Turine va répondre d'une façon qui va certainement me satisfaire, mais je voudrais simplement demander à Monsieur Rahali de faire attention quand il filme, parce que s'il a filmé une bagarre et qu'il n'est pas intervenu, il pourrait être poursuivi pour non-assistance à personne en danger, surtout si ce sont des femmes qui se sont faites agresser. C'est un conseil que je lui donne.

M. Rahali :

Je suis intervenu et j'ai filmé en même temps.

M. Ikazban :

Bravo alors ! C'était pour la boutade, mais c'est quand même une boutade sérieuse, effectivement, on parle d'un endroit où la majorité avait annoncé dans ses grandes déclarations qu'elle allait régler tous les problèmes liés à la présence de drogues à cet endroit-là. En pratique, on voit que les choses sont ainsi aisées. Je ne vais pas insister sur les aspects liés à l'ordre public et à la répression nécessaire du trafic de drogues, je pense que la Bourgmestre a en charge cette responsabilité avec les forces de l'ordre. Néanmoins, je voudrais simplement insister sur un élément important et je n'aimerais pas que qu'on commence à tenir un discours inverse, c'est qu'il faut distinguer deux choses. Les trafics en tout genre sont évidemment à combattre le plus possible, mais je rappelle quand même que la drogue et l'alcool, que ça plaise ou non, ce sont des fléaux qui sont présents dans nos sociétés, que ça touche un certain nombre de nos jeunes et de nos moins jeunes. Évidemment on peut regarder cela avec des lunettes liées à l'ordre et à la répression, moi je pense qu'il faut aussi penser à ces gens qui sont victimes de tous ces réseaux, qui sont victimes et dépendants. Je sais que ce n'est pas très populaire de le dire, évidemment les discours musclés sont beaucoup plus appréciés parfois, par rapport à cette population précarisée, mais j'ose espérer en tout cas qu'on va continuer à poursuivre le travail de prévention. Je pense qu'il y avait d'ailleurs déjà un travail qui avait été entamé et en tout cas moi, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec Madame Turine et avec le Commissaire de police, moi je trouve que ce qu'a fait le Bourgmestre de Liège dans sa Commune, dans sa Ville, c'est extrêmement courageux et je trouve que ce sont des initiatives encourageantes, il faut faire preuve de pédagogie avec la population parce qu'il ne s'agit pas simplement d'éradiquer un problème dans un quartier alors qu'on s'est très bien que ça a tendance à se déplacer, à se transformer ou à se rendre invisible, et si on veut vraiment s'occuper de ce problème, à part le fait qu'il faut vraiment s'occuper des trafics en tous genres et des filières, moi je pense qu'il faut aussi avoir son cœur ouvert et avoir une attention particulière par rapport à tous ces gens, et vous les connaissez, nous les connaissons depuis longtemps, qui sont avant tout des victimes de la drogue et de l'alcool. Je voudrais vraiment insister pour que ces gens-là ne deviennent pas des têtes de turcs dans notre société et dans notre Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voulais demander ce qu'il en était du projet d'un local d'utilisation de drogue ? On n'en parle chaque fois et puis on le reporte toujours. Est-ce que c'est quelque chose sur lequel la Commune est en train d'avancer ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour l'interpellation. Effectivement, c'est un enjeu dont on a déjà parlé ici au Conseil communal, et c'est vrai que c'est un enjeu à ce carrefour-là, qui est vraiment important. On sait que la question de la toxicomanie comprend plusieurs volets, plusieurs enjeux. Il y a effectivement d'abord la question des personnes, du soin et de l'accompagnement des personnes qui sont les premières victimes de leur propre consommation de drogue. Il y a donc une approche multidimensionnelle à avoir, que la Commune a mise en place depuis un certain temps au travers de la plate-forme Ribeaupôle. Cette plate-forme a été mise au ralenti parce qu'il y a un autre projet mené par Médecins du Monde avec un bus qui, au niveau de la Région de Bruxelles, vient un jour par semaine aux alentours de Ribaucourt, un bus dans lequel il y a un accueil pour les premiers soins et également où il y a une possibilité d'échange de seringues et un dialogue avec les usagers de produits stupéfiants. Ça permet un tremplin entre ces personnes qui, comme l'avait montré une étude par le passé, la plupart des personnes qui fréquentent ce quartier, sont très peu en contact avec des structures d'aide et d'accompagnement, donc le premier enjeu est d'avoir une accroche avec cette jeunesse et leur proposer d'être suivis dans différents types de structures. Ce projet proposé par Medibus, il y a un Comité d'accompagnement qui est composé des mêmes personnes qui étaient celles de la plate-forme Ribeaupôle, permet d'évaluer tous les trois mois le projet et de voir comment à partir de ce projet-là on peut éventuellement construire quelque chose de plus structurels dans l'approche de ce carrefour-là. On attendait également l'arrivée du nouveau Fonctionnaire de prévention pour pouvoir réfléchir plus en profondeur sur des mesures plus structurelles en s'inspirant sur ce qui a déjà été fait dans d'autres villes, que ce soit effectivement à Liège, mais là, c'est une structure qui touche un public très spécifique et qui coûte extrêmement cher et qui n'est pas nécessairement le public qui fréquente Ribaucourt et que donc il faut aller vers d'autres types de structures. Maintenant que le Fonctionnaire de prévention est arrivé, il a commencé le 1^{er} avril, c'est un des dossiers sur lesquels il va travailler.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Évidemment que la toxicomanie constitue un phénomène multidimensionnel, tant du point de vue de la santé des consommateurs et des nuisances, des nuisances sociales qui sont causées par leurs présences dans l'espace public, et l'impact du phénomène sur le sentiment d'insécurité est évidemment important, que ce sentiment soit objectif,

notamment pour les commerçants ou pour les riverains qui sont confrontés à cette présence, ou subjectif, notamment la réputation du quartier Ribaucourt.

Comme vous l'avez dit, nous connaissons en particulier ce problème à ce carrefour, on sait qu'il y a du deal de drogue et puis je dirais aussi que le quartier est confronté à d'autres nuisances plus générales. Au niveau de la Commune, il y a évidemment plusieurs intervenants, il y a des interventions qui ont été présentées par l'Echevine de la Cohésion sociale, mais il y a aussi les interventions des Gardiens de la Paix. Vous le savez, ces Gardiens de la Paix sont quotidiennement présents dans le quartier, ils assurent une mission de présence et dissuasive et entretiennent un dialogue avec les riverains et avec les commerçants du quartier. Ils font régulièrement des rapports sur le sujet. Quand je parlais des nuisances en général, c'est évidemment les problèmes de toxicomanie, mais également la propreté des agissements qui apparaissent comme suspect. Évidemment, en cas de problème, les Gardiens de la Paix font appel aux forces de l'ordre s'il y a, comme vous l'avez dit vous-même, une bagarre ou un deal qui est avéré.

Le service de prévention dispose d'une convention avec la STIB et avec DE LIJN afin de pouvoir justement échanger des informations sur le terrain, en particulier sur l'axe Ribaucourt - Yser, et ainsi affecter au mieux les équipes.

En ce qui concerne la Police, au niveau de la Zone de Police, celle-ci consacre un effort persistant dans le quartier depuis des années, elle élabore des plans d'affectation spécifiques pour lutter contre ce phénomène à l'instar du plan zonale de sécurité 2014 – 2017. L'approche est basée sur trois axes, un axe préventif, un axe proactif et un axe répressif. En ce qui concerne le travail préventif, la surveillance du boulevard Léopold II relève de la compétence de la division de Police de Molenbeek-Saint-Jean et plus particulièrement par des équipes du secteur parvis et maritime. Les agents de quartier sont présents et ils patrouillent quotidiennement à pied dans le cadre de leur travail régulier. Il y a quand même des agents de quartier, on les croise quand même régulièrement et ils se déplacent dans le quartier Ribaucourt, que ce soit du côté maritime ou du côté parvis Saint Jean-Baptiste. La division a également une approche préventive en matière de nuisance, en 2013, il y a eu une stratégie de communication spécifique qui a été élaborée vers les groupes de populations qui se sont récemment installées dans le quartier. Donc, les policiers, dans le cadre de leur activité quotidienne, sensibilisent les citoyens du quartier sur leurs droits et leurs obligations. Cette approche préventive a été d'ailleurs relancée en ce début de printemps en collaboration avec les Gardiens de la Paix puisque nous avons eu un hiver doux et un printemps précoce et donc il y a beaucoup plus de personnes qui occupent l'espace public parce que les conditions climatiques le permettent. Donc, il y a véritablement une présence policière et une présence des Gardiens de la Paix qui est plus importante.

Le deuxième axe qui concerne le travail proactif, celui-ci veut avoir un effet dissuasif, tant pour la problématique des stupéfiants à l'égard des consommateurs et des dealers que pour la problématique des nuisances. Différentes équipes de la Zone de Police font ce travail dans le quartier. Il y a différents dispositifs, il y a un dispositif Take Off, c'est le dispositif des transports en commun qui effectue des patrouilles quotidiennes dans les transports en commun et aux abords des stations de métro, donc Ribaucourt et Yser. Ces patrouilles font plusieurs passages au carrefour Ribaucourt - Léopold II et ils ont comme mission d'augmenter le sentiment de sécurité parmi les passants, les usagers des transports en commun et de lutter contre la délinquance. Ensuite, lorsque la capacité du personnel le permet, la division de Molenbeek-Saint-Jean organise des opérations proactives à petite échelle, il y en a déjà eu quatre cette année et ces opérations qui ont un effet dissuasif sont également organisées en partenariat avec la Police fédérale ou avec l'Office des étrangers, puisqu'on sait qu'un certain nombre de personnes qui occupent le

territoire dans un but de vente, ce sont aussi des personnes qui peuvent être en séjour irrégulier et donc, il y a une approche particulière par rapport à ces personnes. Dans le cadre du travail quotidien, il y a le service d'appui opérationnel qui est composé notamment de la brigade canine et des bikers qui engagent régulièrement des patrouilles dans le secteur. On essaye donc d'agir sur différents axes pour assurer à la fois la présence répressive et préventive dans le quartier. Il faut être modeste, c'est une situation qui est extrêmement compliquée et il est évident que Molenbeek-Saint-Jean ne peut pas trouver de solution si elle n'obtient pas une aide dans du Fédéral et de la Région et quand je parle du Fédéral, c'est évidemment aussi de la Police fédérale. J'ai parlé du travail proactif, mais il y a aussi un travail répressif et comme je l'expliquais, la Zone de Police fait également des contrôles répressifs mensuels à différents endroits spécifiques dont le carrefour du boulevard Léopold II et de la rue de Ribaucourt, mais ce ne sont pas les seuls lieux problématiques dans ce domaine.

Pendant les premiers mois de 2014, la Zone de Police a déjà effectué plusieurs contrôles et je peux vous assurer que tous les services de la Commune qui sont concernés agissent pour sécuriser ce quartier, pour faire en sorte que ce soit un lieu où puisse exister une harmonie et une sérénité, que les personnes qui abordent le carrefour Léopold II – Ribaucourt puissent le faire avec sérénité, dans le cadre de leurs activités, que ce soit en tant qu'utilisateur des transports publics, que ce soit en tant que riverains, que ce soit en tant que commerçants ou en tant que simple passants. En tout cas, je peux vous assurer que c'est un problème qui tient particulièrement à cœur le Collège et que nous y travaillons chaque jour.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

La parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Madame la Bourgmestre.

Malheureusement, je reste assez perplexe par rapport à tout ça. Je ne mets pas en doute qu'il y ait des effectifs etc. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais sur le coin du boulevard Léopold II et de la rue de Ribaucourt, il y avait la banque BBL et il y avait la Fortis, et si ces deux banques sont parties, c'est pour une simple raison, c'est qu'à l'époque déjà, le pouvoir local n'avait pas trouvé une solution efficace pour remédier à ce problème. Il y a eu aussi des dizaines de commerces qui ont disparu entre-temps.

Vous m'avez énuméré un certain nombre d'actions qui ont été entreprises, mais je connais très bien le quartier, puisque c'est mon quartier, c'est là que je vis. Malheureusement, je peux vous dire que j'y vois tous les jours des dealers, ils sont là à leur aise, ils font ce qu'ils veulent, ils vendent leur drogue à ciel ouvert, au vu de tout le monde et sans que personne ne les dérange. De temps en temps, il y a une patrouille de Police qui passe, qui regarde et ça s'arrête là.

Bien sûr qu'il y a un travail préventif à faire, je ne suis pas du tout gêné de rentrer en contact avec ces pauvres malheureux que sont les dépendants, je leur parle, ils me connaissent tous par mon prénom et ces gens-là sont demandeurs pour être aidés. Je vois que certaines personnes haussent les épaules, c'est leur problème, mais qu'ils viennent un peu voir sur place comment ça se passe ! Donc je me répète, ces gens-là demandent d'être aidés. Je pense donc qu'il faut se rapprocher d'eux, ils ont vraiment besoin d'aide et on doit

trouver une solution pour eux. Certains dépendants veulent se réinsérer et même trouver du travail, mais ils sont malheureusement mis en marche par la société. Je pense que les dealers par contre, il faut les traquer et là, il s'agit plutôt de répression, il faut vraiment une action forte. Je pense que là, il faudrait mettre une antenne de Police en permanence, la Police serait en contact avec la population d'une manière préventive et elle pourrait se rapprocher ce groupe de victimes.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Non Monsieur Ikazban, vous savez très bien que quand il y a une interpellation, vous avez eu la parole avant que Madame Turine et Madame la Bourgmestre réponde et ensuite, il n'y a plus que la personne qui a introduit l'interpellation qui a le droit de réplique.

34. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à la présence de Roms sur le territoire de la Commune.

Interpellatie ingediend door de heer Rahali betreffende de aanwezigheid van Roma op het grondgebied van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Contrairement aux préjugés, les Roms sont une communauté comme n'importe quelle autre communauté de notre Commune. Ils ont certes leurs coutumes et habitudes, et sont les habitants de cette Commune également, et doivent être considérés comme tel.

Dès qu'il fait beau et quand le temps s'y prête, les Roms ont l'habitude de se rassembler dans la rue, souvent le long des axes comme le boulevard Léopold II coté métro Ribaucourt, la place Jean-Baptiste ou la place des Etangs Noirs.

La présence d'un regroupement en masse de ce genre donne effectivement un sentiment d'insécurité, mais ce n'est qu'une impression, la population Roms est de manière générale respectueuse.

Dernièrement, je me suis adressé à quelques un d'entre eux en leur proposant de plutôt se rassembler dans un café ou une salle! Ces derniers m'ont répondu que la capacité des cafés était insuffisante et que louer une salle était hors de leur budget, pourtant ce groupe est demandeur d'une solution dans ce sens.

Avez-vous remarqué ce phénomène et avez-vous songé à une solution pour ces personnes? La Commune peut-elle ou a-t-elle des possibilités dans ses infrastructures pour permettre à cette population qui est molenbeekoise de pouvoir se réunir?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Comme Monsieur Rahali de souligner, les Roms sont victimes de bon nombre de préjugés. Toutefois, j'ai été un peu interpellée par l'interpellation, parce que je pense comme tout citoyen, que cette catégorie de la population occupe et doit pouvoir jouir librement de l'espace public. Je pense que mettre à disposition une salle qui leur soit spécifiquement réservée pourrait avoir comme effet d'accroître la stigmatisation à leur encontre. Notre idéal sociétal est et doit rester l'inclusion. La proposition qui est suggérée serait une forme de ghettoïsation et de ségrégation. Mais je crois qu'il faut aller davantage faire des actions qui valorisent ce public. Alors, que ce public veuille se rencontrer en privé, je pense que c'est tout à fait son droit, qu'elle puisse avoir des infrastructures. Je pense qu'on peut ré-interpeller le Collège par rapport à la transparence de la location des salles communales, qui je pense, devrait au niveau des prix, être plus accessible que pour la location des salles privées. Mais je pense en tout cas que c'est le rôle de l'autorité communale d'aller vers un véritable dialogue interculturel et de faire en sorte que les personnes puissent connaître, se rencontrer, par exemple faire connaître leurs traditions, faire connaître leurs coutumes, leur art culinaire, à travers des événements organisés. Ils pourraient par exemple utiliser la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale pour accueillir ce public, pour de la danse, pour des champs etc. Je pense que ce public gagnerait à être connu et à davantage intérêt à agir avec les autres habitants de la Commune.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de dire tout ce qui me passe par la tête. Comme ça, je ne serai pas privé de mon droit de réplique par la suite. Je voudrais d'abord vous dire, Monsieur le Président, que je suis favorable à ce qu'on donne un pouvoir supplémentaire, pas celui dont vous avez abusé tout à l'heure en ne me donnant pas la parole, mais simplement, je trouve qu'il faut vraiment éviter de donner l'impression de stigmatiser une communauté. Quand j'ai lu le titre, et quand j'ai lu cette interpellation et certains passages, j'étais un peu choqué. On connaît Hassan Rahali et on sait très bien qu'il n'a pas de préjugés, mais je pense que nos interpellations sont publiques, nos questions le sont également et donc il faudrait éviter de donner l'impression de stigmatiser quelconque groupe de personnes. Ça, c'est une première remarque je voulais faire.

On parle à nouveau du boulevard Léopold II et tout à l'heure j'ai eu l'agréable surprise d'entendre la Bourgmestre nous parler beaucoup de Police et de sécurité sans nous renvoyer au Conseil de Police, c'est bien, la majorité évolue. Mais moi, j'aurais aimé savoir parce qu'on parle à nouveau du boulevard Léopold II dans cette interpellation, tout à l'heure j'ai entendu dire que le boulevard Léopold II était un des lieux problématiques et qu'il y en a d'autres, j'aimerais bien connaître les autres lieux problématiques dans cette Commune ? Concernant ce public en particulier qui doit pouvoir bénéficier des mêmes possibilités que n'importe quel habitant de cette Commune, en matière d'infrastructures, d'occupation de

l'espace public et autre, je sais qu'il y a quelque temps, il était question d'avoir dans le personnel des travailleurs sociaux, des éducateurs de rue et autres, une personne en tout cas qui aurait la possibilité de dialoguer directement avec ces gens et faire en sorte qu'on puisse les connaître mieux et inversement qu'ils puissent aussi apprendre toutes les possibilités qui s'offrent à Molenbeek-Saint-Jean. Au niveau de la prévention, au niveau de la responsabilité de la Commune, est-ce que cette idée-là est toujours dans l'air ? Je sais qu'il y a quelques années, chez les Gardiens de la Paix, on avait insisté sur une forme de mixité qu'on a obtenue aujourd'hui, mais je ne sais pas si on a aujourd'hui un éducateur qui peut parler la même langue.

De manière générale, sans parler des Roms, parce que je refuse de donner l'impression de cibler ou de stigmatiser, je pense que ce problème de sécurité concerne tout le monde, je demande ce qu'il en est des autres problèmes dans d'autres lieux ? On a parlé du boulevard Léopold II et on a dit qu'il y avait aussi des problèmes ailleurs, moi j'aimerais bien connaître quelles sont ses autres lieux ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai que votre interpellation était relativement surprenante, parce qu'il n'est pas d'usage de cibler un public particulier. Je sais que les Roms sont une nouvelle communauté à Bruxelles, que les personnes d'origine Rom sont de plus en plus nombreuses et occupent plus particulièrement certains quartiers et notamment le quartier qui a été évoqué. Il est donc évident que la Commune établit ou essaye d'établir des contacts avec des représentants de la communauté Rom. Il y a un Gardien de la Paix qui est d'origine Rom et qui a des contacts particuliers avec eux. Notre souhait, c'est de faire en sorte que ces personnes participent pleinement à la vie communale. Comme ce sont souvent des nouveaux arrivants, il y a tout un travail qui doit se réaliser.

Vous parlez des salles, mais il me semble difficile de décider de donner une salle communale en particulier pour une communauté. Vous connaissez aussi bien que nous les difficultés de la Commune pour mettre des salles communales à dispositions. Mais les salles communales doivent être accessibles à tous les rassemblements pour autant que ça se fasse dans certaines conditions. Ces conditions, elles sont connues et tout groupement peut occuper des salles communales, mais on ne met pas à disposition de manière permanente un local en particulier, tout simplement parce que la Commune n'a pas les moyens de pouvoir répondre à toutes les demandes de tous les publics qui existent sur son territoire. Mais les Roms comme tous les autres citoyens molenbeekoïses entrent dans les intentions des politiques qui sont menées par la Commune en termes d'accueil et en termes de prévention.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

En fait, pour revenir à ce que disait Madame Tamditi, je voudrais quand même la rassurer et lui dire que mon approche par rapport à cette communauté en voyant des hommes, des femmes, des enfants se réunir à l'extérieur, parfois dans des conditions difficiles, c'est plutôt par souci de leur bien-être que je m'inquiète pour eux.

Il y a plus d'un an, notre association leur a proposé de venir se réunir chez nous. Ils le font de temps en temps, mais avec parfois 60 à 100 individus, c'est un peu difficile. De plus, je peux dire que nous collaborons ensemble et je leur ai personnellement proposé de créer une association pour promouvoir leur culture et c'est à travers cette association-là qu'ils pourraient travailler et collaborer avec d'autres associations de la Commune. Je vous le dis au passage, ils sont en train de créer cette association et donc la Commune pourrait éventuellement leur octroyer un subside pour qu'ils puissent payer quelques heures par semaine la location d'une salle. Donc mon objectif, c'est justement de les sortir d'une forme d'isolement et de les considérer comme des gens semblables à nous tous. La Commune de Molenbeek est une commune riche, riche par sa diversité, il faut considérer toutes les communautés sur le même pied d'égalité.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

36. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à la Newsletter, aux conférences de presse et inaugurations.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de newsletter, de Persconferenties en de inwijdingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation relative à la newsletter.

Mme Piquard :

Suite à l'incident auquel Christian Magérus et moi-même avons été confrontés lors de la « conférence de presse » Molen1080 et « la Cité Joyeuse » au Delhaize, je souhaiterais, au nom de mon groupe, quelques clarifications quant à la nouvelle attitude prise par Madame Schepmans notamment en ce qui concerne les informations reçues via la « newsletter » et notre présence actuellement peu ou prou souhaitable, sur le terrain s'entend.

Je me permets d'attirer l'attention du collège sur le fait que toute inauguration fait l'objet de l'aboutissement d'un projet initié certes par le collège, encore qu'à ce stade de la législature, l'ancien collège reste initiateur de quelques projets notamment en ce qui concerne les crèches et les écoles issues des contrats de quartier, mais bon !

De plus, chaque étape d'un projet passe par des décisions votées au conseil communal. Je pense à la passation de marché public, au budget y étant affecté, aux augmentations de prix liées à sa réalisation ou autre ... et, il en fut de même lorsque le conseil communal a été amené à voter le programme de « Molenbeek 2014 ».

J'attire également votre attention sur le fait que généralement lors d'une « mise en route soit d'une initiative soit d'une inauguration quelconque, la presse est invitée.

Je vous précise encore qu'une conférence de presse organisée dans un espace public, n'en contient d'office pas l'exclusion du public. Les clients de Delhaize se sont eux-mêmes arrêtés et ont même pris quelques chips disposés aux tables d'îatoires !

Il me paraît, toujours dans l'optique de bonne gouvernance prônée par les membres de ce collège, que l'ensemble des conseillers communaux puisse s'il le désire assister auxdites inaugurations ou initiatives qu'elles aient lieu sous forme d'inauguration formelle ou de conférence de presse.

De plus, je considère que les conseillers communaux ne sont pas que des presse-bouton mais sont bien à part entière des mandataires publics.

Alors, je vous pose les deux questions suivantes :

Que veut précisément exprimer la « newsletter » reçue ce vendredi 11 avril sous l'intitulé « conférence de presse » et relatif à l'inauguration du préguardiennat ? Qui y est attendu qui ne l'est pas ?

En ce qui concerne ce préguardiennat quelle sera la nouvelle date d'inauguration prévue puisque Madame Schepmans m'a annoncé ce dimanche 13 avril que l'inauguration était reportée mais sans m'apporter plus de précision.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Puisque vous parlez de cette newsletter, Madame Piquard, c'est une initiative qui a été prise par le nouveau Collège, c'est une lettre d'information qui est envoyée à la presse, aux médias également et aux Conseillers communaux. Il y a donc une véritable volonté de communiquer évidemment aux médias, mais aussi à tous les membres de cette assemblée, les activités et les décisions qui sont prises par le Collège des Bourgmestres et Echevins. Il peut s'agir notamment d'inauguration. Bien évidemment pour les inaugurations, il n'y a pas d'exclusive, quiconque le souhaite est le bienvenu aux inaugurations.

Vous avez vécu le lancement de l'opération de partenariat entre la Commune, la cité joyeuse et Delhaize comme un incident, ce qui n'est absolument pas un incident, tout le monde était le bienvenu, mais simplement, il y a parfois un certain ordre à respecter et donc, il est bien normal que les autorités communales ou les organisateurs ou les partenaires prennent la parole. Il n'y a pas eu d'incident dans le fait de votre présence, au contraire je trouve que vous avez été très bien accueillie comme l'auraient été tous les autres Conseillers communaux. Je ne comprends donc pas très bien quel est votre préoccupation par rapport à la manière dont se déroulent les inaugurations et les rencontres publiques qui sont organisées par la Commune. Par contre, c'est vrai que la Commune peut également organiser des conférences de presse comme d'ailleurs je pense chaque groupe politique ici peut le faire, chaque Conseiller communal peut en tenir une, et donc, si le Collège des Bourgmestres et Echevins organise une conférence de presse, je pense qu'il n'est pas utile que les Conseillers communaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, y assistent.

Je pense qu'il y a une confusion que vous faites entre des conférences de presse, des inaugurations et des activités qui sont ouvertes. Je peux vous assurer que nous faisons en sorte que quiconque le souhaite, puisse participer aux différentes manifestations annoncées, de projets qui sont organisés par la Commune. Vous voyez donc qu'il n'y a pas de barrière puisque vous-mêmes vous faites valoir que je vous ai dit que l'inauguration du pré-gardiennat était reportée, mais à ce jour, je n'ai pas de date à vous communiquer, mais vous en serez certainement informée par la lettre, par la newsletter vous parviendra en temps utile.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je reste quand même un petit peu sur ma faim parce que nous avons respecté la préséance et je ne sais pas pourquoi vous vous êtes tout d'un coup fâchée et que soi-disant on ne pouvait pas être sur les photos. Évidemment que les gens de Delhaize, les gens de la Cité joyeuse qui nous connaissent, ils ne comprenaient plus rien et c'est à ça que je pense quand je parle d'incident.

Alors maintenant, vous dites que je cafouille, que je mélange tout, mais Madame, si vous organisez une conférence de presse dans votre bureau, il est clair que je ne vais pas m'y pousser et que là, il ne s'agit pas d'une inauguration quelconque, ici c'était bien une initiative communale. Donc, ne venez pas dire que je mélange tout. Moi, ce que je sais, c'est qu'après cet incident, Monsieur Mustapha Er m'a dit que nous ne recevions plus la newsletter avant les événements, il était fâché ! Maintenant, j'ai surveillé, vendredi dernier, nous avons bien reçu la newsletter avec toutes les informations. Mais là, sur cette histoire de pré-gardiennat, on parlait d'inauguration et puis tout à coup, on utilise le terme conférence de presse. Moi, je ne voulais pas passer devant la télévision, mon but, c'était d'aller voir ce nouveau bâtiment.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

37. Interpellation déposée par Madame Piquard relative à l'heure de fermeture du marché du jeudi.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende het sluitingsuur van de donderdagmarkt.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation relative à l'heure de fermeture du marché du jeudi.

Mme Piquard :

Étant présente au marché du Parvis ce jeudi j'ai constaté que l'heure de fermeture était sifflée à 13h au lieu de 13h30, nouvelle disposition adoptée récemment au conseil communal.

Ayant pris l'avis de quelques commerçants ambulants, ceux-ci n'étaient pas informés du changement d'horaire.

Mes questions : comment se fait-il que l'horaire de fermeture du marché n'ait pas été modifié ? Quand ledit horaire sera-t-il vraiment d'application ? Sous quels délais et sous quelle forme les commerçants seront-ils avisés du changement d'horaire ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Rapidement Madame Piquard, effectivement nous avons fait passer le règlement concernant les marchés le mois dernier. Délais de publication oblige, les commerçants n'ont été informés qu'à partir de jeudi que le marché se clôturerait à 13h30. Il fallait attendre que ce soit publié officiellement et qu'on puisse le mettre en œuvre officiellement. Donc ils ont été informés jeudi dernier et ce sera donc d'application à partir de jeudi prochain. Évidemment que tous les intervenants sur le marché ont reçu la communication et l'information nécessaire.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

38. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans relative à la problématique autour de la salle d'évènements dans la rue Delaunoy.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de problematiek rond de evenementenhal in de Delaunoystraat.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Er zijn reeds geruime tijd problemen rond de evenementenhal in de Delaunoystraat. Buurtbewoners klagen over nachtlawaai, wildplassen, ... Tijdens een feest eind vorige maand leek de zaak te escaleren toen molotovcocktails tegen de gevel van de evenementenhal werden gegooid. Het is duidelijk dat noch het ene, noch het andere kan worden goedgekeurd. We vernemen via de pers dat de burgemeester op woensdag 16 april jl. de uitbater van de evenementenhal heeft uitgenodigd voor een gesprek.

Wat zijn de resultaten van dit gesprek ?

Komt er een structurele oplossing waarbij de buurtbewoners niet langer hinder zullen ondervinden van feesten in de evenementenhal en waarbij die feesten tegelijkertijd op een normale manier zullen kunnen blijven plaatsvinden ? Zo ja, binnen welke termijn zal die structurele oplossing gerealiseerd zijn ?

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

Mme la Bourgemestre :

Le BEB est une institution bien connue à Molenbeek, mais aussi en Région bruxelloise, et ce depuis plus de 13 années. Pour assurer ses activités, le BEB a reçu un permis d'exploitation et un permis d'environnement qui lui permet d'organiser ces événements sans aucune restriction.

Nous avons demandé au BEB de nous informer de toutes les activités qu'ils organisent dans ces bâtiments et je dirais que la très grande majorité de ces activités se déroulent dans de bonnes conditions. Il y a des activités qui se tiennent en journée, en soirée et alors, il y a de grands événements qui peuvent se terminer le lendemain matin. Ce sont ces activités-là qui posent problèmes. Déjà, j'avais eu des plaintes des riverains l'année passée et un premier arrêté de police avait été pris en mai 2013, qui imposait plusieurs conditions aux exploitants du BEB, à savoir la sonorisation, parce qu'on avait constaté que la sonorisation des grandes soirées était beaucoup trop importante et donc, on leur a demandé d'utiliser une installation qui permette de diminuer le bruit de la sonorisation. On leur avait demandé également de prendre les précautions nécessaires pour assurer la propreté autour du BEB et éviter le tapage nocturne, que ce soit des cris, des doubles files, des coups de klaxons. On a constaté que depuis fin décembre, ces conditions qui avaient été imposées par arrêté de police au BEB n'étaient pas suffisamment respectées, notamment en termes de tapage, de tapage nocturne, que ce soit au niveau de l'attitude de certains publics ou de la mobilité. J'avais déjà eu un contact avec les exploitants du BEB en leur demandant de faire un effort, en leur demandant que pour les grandes soirées, il y ait véritablement un partenariat, une collaboration qui se fasse avec la Commune, notamment en termes de sécurité. Je crois que pour les grands événements qui accueillent de 2000 à 3000 personnes, il faut une présence policière. Cette présence policière, elle implique des heures supplémentaires, ces heures supplémentaires, nous considérons que ce sont les organisateurs qui doivent les prendre à leur charge. Ce ne sont pas les citoyens de Molenbeek-Saint-Jean qui doivent en assumer le coût. Nous avons demandé qu'il y ait plus de Stewards, qu'on soit plus attentif à faire en sorte qu'il y ait un certain respect du quartier. Malheureusement, ces conditions n'ont pas été respectées et nous avons encore eu des plaintes à la suite des dernières soirées grand publics, je parle des soirées qui se terminent à 6 ou 7 heures du matin. Il y a donc un arrêté de police qui a été pris et qui demande à l'exploitant pour une période de trois mois, quand il s'agit d'une activité qui accueille plus de 1000 personnes, que ces activités se terminent à une heure du matin. Le souhait du Collège n'est pas que le BEB arrête ses activités. Nous considérons qu'avoir une salle d'événements à Molenbeek-Saint-Jean qui accueille des publics du quartier, mais aussi des publics extérieurs au quartier, c'est un plus. Mais il faut que ça se fasse en collaboration avec les services communaux et en bonne harmonie et en respect avec les habitants.

Donc moi, mon souhait c'est que les exploitants du BEB viennent vers la Commune en proposant de rendre efficace des mesures qu'ils s'étaient engagés à respecter dans le cadre de l'arrêté de police et qu'ils nous expliquent quelles sont les conditions, quelles sont les mesures d'accès, de sécurité qu'ils prennent pour faire en sorte que ces activités se fassent de manière correcte. Donc voilà, j'espère que ce souhait que cette volonté qui malheureusement devient coercitive de la part de la Commune, sera entendue par le BEB,

par les organisateurs, pour que le BEB puissent continuer à vivre dans le quartier, mais dans le respect de son environnement.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw de Burgemeester.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik heb één kleine vraag. U spreekt over een politiebepaling, dat ze gedurende drie maanden om één uur moeten stoppen wanneer er meer dan 1000 personen zijn, dat is een tweede politiebepaling.

Mme la Bourgemestre :

Ja.

Dhr. Berckmans :

En wanneer is dat begonnen?

Mme la Bourgemestre :

Ça commence fin du mois, pour trois mois.

Dhr. Berckmans :

En als dat niet indiscreet is ten opzichte van de BEB, hoe reageren ze daarop?

Mme la Bourgemestre :

L'arrêté de police est pris et je suis prête à entendre les propositions concrètes que fera le BEB pour pouvoir justement poursuivre ses activités, mais en respectant les conditions qui lui ont été déjà soumises il y a un an.

Dhr. Berckmans :

Dank u !

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

L'incident est clos. La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.